

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
Mme STELLA LENEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION**

CONSULTATION PUBLIQUE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 septembre 2025 à 19 h
Salle du Clocher Saint-Wilbrod
750, rue Saint-Wilbrod, Hébertville-Station

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 16 SEPTEMBRE 2025

MOT DU PRÉSIDENT 1

LECTURE DES REQUÊTES

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

M. Tommy Tremblay 9
Mme MICHELINE LACHANCE 11
M. RICHARD THÉRIAULT 12

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET 14

PAUSE
REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Mme Monique Laberge 25
M. RICHARD THÉRIAULT 46

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

M. Tommy Tremblay 68
M. JONATHAN CÔTÉ 79
Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ 95
Mme SOPHIE TREMBLAY 111
M. ALEXANDRE RICHARD (par téléphone) 121
M. MARC-OLIVIER GAGNÉ 131
M. RICHARD THÉRIAULT 144

MOT DE LA FIN 174

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2025 À 13 H

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station. Nous sommes heureux de vous accueillir ici, à la salle du Clocher Saint-Wilbrod, mais également à distance pour les personnes qui nous suivent par visioconférence et pour celles qui la suivent sur le Web.

10

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Antoine Morissette, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête. Je suis accompagné de ma collègue Stella Leney.

15

LA COMMISSAIRE :

Bonsoir.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Voici également l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, Pierre Batellier et Marie-Hélène Paré et, à l'arrière de la salle, Josiane Ouellet et Kim Maloney. Je salue aussi notre collègue France Fons, qui suit les séances à distance.

25

Plusieurs personnes nous assistent sur le plan de la logistique. Du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michel Levasseur, Maxime Légaré et Jean-Benoît Pagé s'occupent de la sonorisation et de la captation vidéo; Yolande Teasdale réalise le travail de sténotypie, et des collègues du BAPE, soit Pierre Dufour, Marie-Ève Gendron, Andrea Aristizabal, Karine Fortier, Raphael Sioui et Brigitte Bernier, assurent la webdiffusion des séances.

30

À ma droite se trouve l'équipe de l'initiateur du projet, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. J'inviterais sa porte-parole, Lisa Gauthier, à se présenter et à faire de même pour ses collègues.

35 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui, bonjour à tous. Donc, mon nom est Lisa Gauthier de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, je suis gestionnaire, projets et environnements pour la Régie des matières résiduelles et je suis accompagnée de mon collègue Mathieu Rouleau, qui est directeur général adjoint à la Régie des matières résiduelles, ainsi que de ma collègue Mélanie Simard, directrice des communications.

40 **LE PRÉSIDENT :**

45 Merci beaucoup, madame Gauthier.

À ma gauche se trouvent les personnes-ressources que nous avons invitées pour répondre aux questions relevant de leur champ d'expertise. Je demanderais aux porte-parole présents en salle de se présenter et de faire de même pour leurs collègues. Commençons par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Savoie, et si ça vous convient, nous pourrions vous appeler affectueusement ministère de l'Environnement, si vous le souhaitez.

50 **M. PATRICE SAVOIE :**

55 Oui, pas de problème, Monsieur le Président. Je me présente, Patrice Savoie, chargé de projets à la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres. Je serai le porte-parole du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Je suis accompagné de ma collègue Élisabeth Parent, analyste, aussi à la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres.

60 M'accompagnent aussi plusieurs experts, dont Nicolas Tremblay de la Direction principale des matières résiduelles; madame Stéphanie Ouellet et madame Julie Poulin-Berlinguette de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean; mesdames Karine Bouchard et Valérie Gobeil, du Contrôle environnemental du Saguenay-Lac-Saint-Jean; madame Sophie Hardy, de la Direction de la faune, de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean; madame Jacinthe Guillot de la Direction de l'analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques; monsieur François Coderre de la Direction de l'hydrologie et de l'hydraulique; monsieur

70 Philippe Ferron, de la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et des eaux de surface; monsieur Martin Villeneuve de la Direction principale des eaux usées; monsieur Laurent Chaussé, de la Direction principale de la qualité de l'air et du climat; monsieur Hamed Chaabouni, de la Direction de la qualité de l'atmosphère, le bruit, et madame Camille Lacroix-Pageau de la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique.

75 Je vous rappelle que parmi les experts, on a quatre ingénieurs avec nous. Les ingénieurs sont présentement en moyens de pression les soirs et les fins de semaine, donc ils vont être seulement présents demain après-midi pour répondre aux questions.

80 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup, monsieur Savoie, pour cette précision.

Nous allons poursuivre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Monsieur Simard, à vous la parole.

85

M. DAVID SIMARD :

Oui, bonsoir, David Simard. Je suis professionnel en santé environnementale à la Direction de santé publique du CIUSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean, je représente le ministère de la Santé.

90

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Maintenant, la MRC du Fjord-du-Saguenay, madame Gilbert.

95

Mme FANNY GILBERT :

Oui, bonjour. Fanny Gilbert de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Moi, je suis directrice pour la gestion des services municipaux et des infrastructures. Merci.

100 **LE PRÉSIDENT :**

Terminons avec la Ville de Saguenay, monsieur Descôteaux-Simard.

105 **M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :**

Oui, bonsoir. Hugo Descôteaux-Simard, directeur du service développement durable et environnement pour la Ville de Saguenay.

110 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup et bienvenue. Nous pourrions également poser des questions à des représentants de RECYC-QUÉBEC, qui participent en ligne. Donc, madame Taillefer, est-ce que vous êtes à l'écran pour vous présenter?

115 **Mme SOPHIE TAILLEFER :**

120 Oui. Bonsoir, bonsoir à tous. Donc, Sophie Taillefer, je suis conseillère en environnement pour le secteur des opérations et développement chez RECYC-QUÉBEC. Également responsable des études stratégiques, dont le bilan de la gestion des matières résiduelles, et ce soir je suis accompagnée de ma collègue, Kateri Beaulne-Bélisle, qui est également conseillère en environnement et elle est chargée des dossiers municipaux.

LE PRÉSIDENT :

125 Excellent, je vous remercie beaucoup de votre présence. Tandis que je vous ai au bout du micro, tous et toutes, simplement vous souligner que pour faciliter le travail de sténotypie, on vous demande de vous présenter, de vous renommer à chaque fois que vous faites une intervention puisque, bon, il y a beaucoup de monde qui peuvent intervenir puis ce n'est pas évident nécessairement de toujours reconnaître la voix, donc si vous pouvez faciliter le travail de notre sténotypiste, ce serait génial.

130 Donc, voilà, c'est fait. Merci beaucoup à tout le monde.

135 De plus, nous avons demandé à Environnement et Changement climatique Canada –
Régions de l'Atlantique et du Québec, ainsi qu'aux municipalités d'Hébertville-Station, de Larouche
et de Saint-Bruno de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles
questions.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous résumer le déroulement de cette première soirée.

140 D'abord, je vous donnerai quelques explications concernant le BAPE, la commission
d'enquête et le mandat.

145 Puis, les requérantes et requérants résumeront les motifs de la demande de consultation
publique qu'ils ont fait parvenir au ministre responsable de l'Environnement. Ce faisant, leur identité
et leur requête seront rendues publiques.

Après quoi, l'initiateur présentera brièvement son projet.

150 Nous prendrons ensuite une pause d'une quinzaine de minutes, au cours de laquelle les
personnes qui désirent poser des questions en salle ou à distance pourront s'inscrire au registre.
Je donnerai tous les détails à ce sujet un peu plus tard au cours de mon discours.

Au retour de la pause, nous entamerons donc la période de questions.

155 Pour commencer, quelques mots au sujet du mandat que la commission d'enquête a la
responsabilité de réaliser. Ce mandat a été confié au BAPE par le ministre responsable de
l'Environnement le 17 juin dernier. Une lettre a été adressée en ce sens à M. Alain R. Roy, président
du BAPE. Je vous en lis l'essentiel :

160 *En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements
climatiques, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième
alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne le mandat au BAPE de tenir une audience publique
concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-
Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et de me faire rapport de ses
165 constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 15
septembre 2025.*

Et c'est signé, Benoit Charette.

170 Pour celles et ceux qui en seraient à leur première expérience avec le BAPE, voici quelques informations à retenir. D'abord, le BAPE est un organisme public impartial, qui joue quatre rôles : informer, consulter, enquêter et aviser. Ainsi, notre commission d'enquête doit à la fois faciliter l'accès du public à l'information sur le projet, recueillir l'opinion des personnes intéressées, enquêter et analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis. Elle n'est pas un tribunal et ce n'est pas elle qui prend la décision.

175 De plus, la commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable*, et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

180 Je vous signale également que la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous accorde, à ma collègue Stella Leney et moi-même, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

185 En tant que commissaires, nous nous sommes engagés à respecter le *Code de déontologie des membres* et les valeurs éthiques du BAPE, c'est-à-dire que nous avons un devoir d'impartialité et de réserve, et que nous devons agir équitablement envers toutes les personnes, en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi nous ne tolérerons pas les manifestations d'approbation ou de désapprobation, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires ou les attitudes méprisantes.

190 Il est aussi bon de savoir que, parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

195 C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

200 Revenons-en au mandat en cours. Il a débuté hier, soit le 15 septembre 2025, et il sera d'une durée maximale de quatre mois. Nous remettrons donc notre rapport au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 15 janvier 2026. Ce dernier disposera ensuite de 15 jours pour le rendre public.

L'audience publique sera divisée en deux parties. La première partie débute ce soir et son objectif est de compléter l'information sur le projet.

205 Elle vous donnera la possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur et des personnes-ressources.

210 À ce propos, je tiens à vous préciser que vos questions revêtent une grande importance et qu'elles peuvent faire évoluer le regard de la commission sur le projet et sur sa justification, tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse.

215 Également, dans l'optique de permettre à toutes et tous de se faire une idée concrète des lieux visés par le projet, la commission a demandé à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean d'organiser une visite publique du site. Elle aura lieu demain en fin de journée, après la deuxième séance. L'autobus partira d'ici, c'est-à-dire de la salle du Clocher Saint-Wilbrod, à 17 h 45 pile. Il reste encore des places, alors, si cela vous intéresse, nous vous invitons à vous inscrire en remplissant le formulaire qui se trouve dans notre site Web ou encore en vous adressant à la table à l'arrière à madame Maloney ou, encore, à madame Ouellet. Il faut savoir que la visite comprend un segment d'une trentaine de minutes de marche dans un sentier légèrement accidenté, alors prévoyez votre habillement en conséquence.

220 En assistant et en participant à la première partie, vous pourrez mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet. Vous serez à même de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie, qui sert justement à l'expression des points de vue. Cette dernière se déroulera à compter du 14 octobre à 19 h.

225 C'est à cette occasion que vous pourrez prendre position sur le projet. Si vous désirez présenter un mémoire ou vous exprimer verbalement en séance, nous vous invitons à réserver une plage horaire en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE avant le 29 septembre. Il sera aussi possible de vous inscrire en séance pour une intervention spontanée.

230 Je vous signale au passage qu'au moment de votre intervention, il se pourrait que nous échangions avec vous afin de mieux comprendre votre position.

235 Également, il faut savoir que si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir de deuxième partie.

240 Cela dit, vous pouvez également nous donner votre opinion par écrit en nous transmettant un mémoire, un commentaire ou une image commentée en remplissant le formulaire associé à l'option choisie dans notre site Web avant le 9 octobre.

245 Concernant vos opinions, les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les points de vue émis par les citoyennes et citoyens. Ils peuvent faire évoluer le regard général de la commission sur le projet et ses enjeux. De plus, ils feront l'objet d'un chapitre complet du rapport que nous remettrons au ministre responsable de l'Environnement.

250 Si vous avez de la difficulté à trouver l'information et les formulaires nécessaires à votre participation, n'hésitez pas à vous présenter à la table à l'arrière et à poser des questions à madame Maloney ou madame Ouellet.

255 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur et aux personnes-ressources, pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. Nous souhaitons recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

260 Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la bibliothèque municipale d'Hébertville-Station. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

265 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles en versions papier et numérique environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience sur le site Web et au bureau du BAPE.

De même, il est possible d'accéder à la webdiffusion vidéo des séances publiques en différé sur le site Web du BAPE.

270 En règle générale, tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une
commission d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le
traitement confidentiel de tout ou partie d'un document qui lui est demandé par la commission. Dans
ce cas, le document doit être déposé sous le sceau de la confidentialité, soit à l'adresse courriel :
confidentiel@bape.gouv.qc.ca, soit sous enveloppe scellée directement à la coordonnatrice du
secrétariat, Kim Maloney, qui la remettra aux commissaires. La personne qui invoque la
confidentialité peut à cette même occasion faire connaître par écrit ses objections à ce que le
document soit rendu public, en tout ou en partie.

275 Tous les détails concernant le processus de traitement applicable se trouvent sur le site Web
du BAPE.

280 Par ailleurs, la personne qui désire communiquer une information ou déposer un document
de son propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations,
peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat, Kim Maloney, qui se chargera de vérifier le tout
auprès de la commission.

285 J'invite maintenant les requérantes et requérants à résumer les motifs de leur demande au
ministre. Il faudra s'en tenir strictement aux motifs présentés en quelques minutes.

LECTURE DES REQUÊTES

M. TOMMY TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

295 Tout d'abord, j'invite Tommy Tremblay du Conseil régional de l'environnement et du
développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Vous pouvez prendre place ici à l'avant,
Monsieur Tremblay. Bonsoir, bienvenue. N'oubliez pas d'appuyer sur le petit bouton à votre droite,
bouton gris...

M. TOMMY TREMBLAY :

305 Bonsoir. Donc, merci beaucoup de me donner l'occasion de venir présenter notre demande d'audience publique.

310 Tout d'abord, le CREDD a diverses préoccupations concernant ce projet. Alors que le LET Hébertville-Station devait être le dernier LET à être implanté dans la région, nous en sommes déjà à prévoir son agrandissement, seulement dix ans après sa construction.

315 Le CREDD se questionne donc quant à la quantité d'efforts investis sur les mesures de réduction à la source et l'efficacité des actions mises en place pour l'atteinte des cibles des PGMR régionaux. Tout comme c'était le cas pour la construction du LET, le CREDD s'inquiète des impacts de l'agrandissement sur le milieu naturel, notamment en ce qui concerne les espèces à statut, les pertes de milieux humides anticipées et la qualité de l'eau.

320 Comme nous avons pu le constater lors des travaux de la commission du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec, la gestion des matières résiduelles est un sujet important qui concerne toute la population et qui requiert une réflexion profonde sur nos modes de consommation. La tenue d'une audience publique du BAPE est une bonne façon d'ouvrir un espace de dialogue permettant une discussion et une réflexion régionale sur cet enjeu de société. Ces consultations publiques offriraient à tous l'opportunité de s'informer et de se prononcer, y compris les organisations et citoyens qui sont moins familiers avec les procédures d'évaluation environnementale.

325 Le CREDD demande donc, pour ce faire, de mandater le BAPE de tenir des consultations, puisqu'il s'agit de l'instance idéale pour obtenir des informations et partager son opinion sur un projet qui est susceptible d'entraîner des impacts sur l'environnement et les communautés.

330 Donc, pour terminer, rappelons que le CREDD veille depuis 50 ans à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.

335 Merci beaucoup, monsieur, de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre présentation, monsieur Tremblay, très appréciée. Bonne séance.

340

Mme MICHELINE LACHANCE

LE PRÉSIDENT :

345

J'inviterais maintenant, madame Micheline Lachance. Bonsoir, madame Lachance, bienvenue. Même principe, exactement, petit bouton. Je vous écoute, allez-y.

Mme MICHELINE LACHANCE :

350

Bonsoir, merci de m'écouter. Alors, lors de la création du site et de sa mise en opération en 2014, je ne m'étais pas opposée, car je me disais que « pas dans ma cour », ça ne réglait pas le problème des résidus. Avec le vécu des onze dernières années, je m'oppose à cet agrandissement. Les explications données par les présentateurs lors de la réunion d'information n'ont pas calmé mes inquiétudes face au projet. Le site devait avoir une durée de vie de 42 ans. Voilà qu'elle est réduite à 20 ans s'il n'y a pas d'agrandissement. C'est très inquiétant. Selon moi, ce projet ouvre la porte à d'autres agrandissements dans le futur et mon milieu de vie, qui est déjà transformé depuis l'implantation du site, s'en verra encore plus bouleversé.

355

360

Je veux signaler que je suis voisine du site d'enfouissement dans le 8e Rang Sud, alors c'est pourquoi j'ai demandé à procéder à des audiences publiques pour débattre du sujet. Merci.

LE PRÉSIDENT :

365

Très bien, merci beaucoup, madame Lachance, pour votre présentation. Je vous souhaite également une bonne séance.

M. ALEXANDRE RICHARD
(par visioconférence)

370

LE PRÉSIDENT :

375

Nous allons aller maintenant en ligne avec un citoyen, monsieur Alexandre Richard, qui est avec nous, avec une connexion peut-être un petit peu plus difficile, que j'ai su. Donc, on va faire preuve de grande écoute envers vous. Vous avez deux minutes, monsieur Richard, pour expliquer rapidement les motifs de votre requête.

Mme KARINE FORTIER :

380

Excusez-moi, monsieur Morissette, mais monsieur Richard n'est pas avec nous. Problème technique.

385

M. RICHARD THÉRIAULT

LE PRÉSIDENT :

390

Parfait, merci beaucoup, madame Fortier. Donc, nous allons passer au prochain requérant, monsieur Richard Thériault. Donc, je vous invite à venir à l'avant, monsieur Thériault.

M. RICHARD THÉRIAULT :

395

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

400

Bonsoir, monsieur Thériault.

M. RICHARD THÉRIAULT :

Merci de me donner l'opportunité de prendre la parole devant le BAPE.

405 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous accueillons avec plaisir, nous vous écoutons.

M. RICHARD THÉRIAULT :

410

Alors, étant donné que la région n'arrive pas à diminuer le tonnage d'enfouissement des déchets dû à une très mauvaise gestion des résidus par les citoyens, le promoteur, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, prévoit agrandir le site actuel qui devait avoir une durée de vie de 42 ans au moment de son ouverture en 2014.

415

Je demeure à proximité (4 km) et j'ai d'énormes préoccupations face à ce projet. Il y a déjà des problèmes d'odeurs – pas plus tard que ce matin –, de bruit, d'achalandage et d'oiseaux. Le fait d'agrandir le site m'inquiète beaucoup et ne fera qu'augmenter tous ces désagréments, sans parler de son impact négatif sur l'environnement, la faune et les milieux humides, entre autres.

420

Je m'oppose à cet agrandissement et c'est pourquoi je demande la tenue d'audiences publiques pour que le sujet soit traité de façon transparente et accessible à l'ensemble de la population régionale. Merci.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre présentation, monsieur Thériault, je vous souhaite également une bonne séance.

430

Comme, j'imagine, vous avez dû le saisir, il y a certaines autres requêtes qui auraient dû être présentées ce soir. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, ces requêtes seront rendues publiques d'ici quelques jours sur le site Web du BAPE, ainsi que l'identité des requérants, que je vais vous nommer : donc, monsieur Richard, je l'avais déjà nommé, donc il ne sera pas en mesure de présenter sa requête ce soir, et on avait également un autre requérant, qui était monsieur Serge

435 Pilote, de l'Association du Lac Bellevue. Donc, pour consulter les requêtes, je vous invite à aller sur
le site Web du BAPE d'ici quelques jours. Merci beaucoup.

440 **PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET**

LE PRÉSIDENT :

445 Donc, nous allons enchaîner avec la présentation du projet. Madame Gauthier, à vous la
parole pour une vingtaine de minutes, simplement pour rappeler les temps.

Mme LISA GAUTHIER :

450 Pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

455 J'ai donné beaucoup d'informations, mais pour vous donner un cadre pour la présentation,
ce sera une vingtaine de minutes.

Mme LISA GAUTHIER :

460 Parfait. Alors, bonsoir à tous. Il nous fait plaisir de vous présenter notre projet
d'agrandissement du lieu technique d'Hébertville-Station. Je vais partager la présentation ce soir
avec mon collègue Mathieu.

465 Alors, on va commencer par vous présenter le projet en bref, ensuite on va vous présenter
brièvement la Régie des matières résiduelles. On va faire une justification du projet, ensuite on va
vous présenter le projet avec un peu plus de détails, on va présenter également l'étude d'impact
sur l'environnement qui a été réalisée, ainsi que la démarche participative d'information et de
consultation.

C'est mon collègue Mathieu qui va commencer avec les premiers points.

M. MATHIEU ROULEAU :

470

Alors, le projet en bref, voici les principaux éléments. Alors, il est question de l'aménagement de 16 cellules sur une superficie de 24 hectares. Il est question de maintenir le tonnage annuel à 203 000 tonnes, que la capacité totale soit augmentée de 4,6 millions de mètres cubes, pour une durée supplémentaire d'environ 25 ans.

475

Les travaux débuteront vers 2029. On ajoute un chemin vers les nouvelles cellules d'environ 500 mètres, ce qui représente des investissements estimés à environ 107 M\$.

480

Alors, je vais vous présenter rapidement la Régie des matières résiduelles. Alors, la Régie a été fondée en 2008, suite à la volonté de collaborer ensemble pour une gestion efficace des matières résiduelles. La Régie est donc composée des 36 municipalités ainsi que Mashteuiatsh. Elle compte une centaine d'employés puis un budget annuel d'environ 40 M\$.

485

Pour la gestion des matières résiduelles, en plus du lieu d'enfouissement technique, la Régie compte sur un vaste réseau d'infrastructures. Il est question de sept écocentres qui reçoivent environ 180 000 visites par année, on a les points de dépôts, on a deux centres de compostage qui ont une capacité de 18 600 tonnes, on a un centre de tri qui a 12 500 tonnes de matière qui est triée à chaque année, puis on a deux lieux d'enfouissement technique, trois centres de transfert pour transborder la matière, deux en recyclage, un en déchet, pour des investissements totaux, depuis le début, d'environ 95 M\$.

490

495

Alors, la justification du projet. Notre projet d'agrandissement s'inscrit dans une volonté du Saguenay-Lac-Saint-Jean de régionaliser l'enfouissement. À cet effet, en novembre 2015, les cinq MRC ratifiaient une entente intermunicipale prévoyant l'utilisation commune du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station. Alors, c'est donc le 1er septembre 2017 que les 50 municipalités et Mashteuiatsh sont partenaires dans le LET. C'est pourquoi nous devons agrandir pour augmenter la durée de vie.

500

Alors, concernant la régionalisation de l'enfouissement, ça comporte plusieurs avantages :
Elle est encouragée par la politique de gestion de matières résiduelles;
Elle permet des économies grâce à la mise en commun des volumes pour l'ensemble de la région;

Elle favorise les retombées économiques régionales, par exemple par la sous-traitance et la fourniture de services des entreprises locales;

505 Puis, enfin, elle permet l'optimisation des infrastructures en concentrant les activités à un seul site pour toute la région.

Alors, l'enfouissement demeure nécessaire. Alors, il reste sept ans de durée de vie dans le site actuel. En 2024, nous avons enfoui dans la région, collectivement, environ 148 000 tonnes de
510 matières résiduelles. Malgré tous les efforts réalisés par notre population, il reste toujours et encore beaucoup de matières résiduelles à éliminer. Alors, en atteignant nos objectifs au PGMR en 2036, les prévisions réalistes mentionnées dans l'étude d'impact prévoient qu'il va rester encore entre 100 000 et 120 000 tonnes de matières à enfouir.

515 En bref, le projet d'agrandissement reste essentiel. Alors, je cède la parole à Lisa pour la suite.

Mme LISA GAUTHIER :

520 O.K. Alors, pour ceux qui connaissent un petit peu moins le secteur, le lieu d'enfouissement est situé à l'intérieur du cercle bleu qu'on voit sur la photo, sur le territoire de la municipalité d'Hébertville-Station. On a le chemin d'accès ici qui lui est situé en grande partie sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno. On y accède par la route 170, entre Larouche et Saint-Bruno.

525 Bon, les objectifs de la demande d'agrandissement, en fait, visent à augmenter le volume d'enfouissement des cellules, sans augmenter les tonnages annuels. Cette augmentation de volume va permettre d'allonger la durée de vie du lieu d'enfouissement. Comme le tonnage annuel ne sera pas augmenté, bien, le nombre de camions, fréquence des travaux, les horaires d'opération devraient rester les mêmes. Donc, les activités quotidiennes seront similaires.

530 Ici, on a une vue un peu plus agrandie du lieu d'enfouissement actuel. Donc, on le voit ici : ça, c'est les 12 cellules qui sont déjà autorisées et en exploitation en blanc sur la photo. On a le chemin d'accès; ici, on a les bâtiments d'accueil et ici, complètement du côté nord-ouest, on a l'usine de traitement du lixiviat ainsi que la torchère pour la destruction des biogaz, puis ici, du côté
535 sud-est, on a la plateforme de compostage. La ligne en rouge sur la photo, c'est la limite de propriété de la Régie des matières résiduelles.

540 Donc, le projet s'articule en deux phases : une première phase qu'on appelle la phase 2 A qui consiste à ajouter deux nouvelles cellules aux cellules déjà existantes, donc en continuité des cellules existantes parce qu'il y a de l'espace disponible entre les cellules, mettons la cellule 12 actuelle, et l'usine de traitement.

545 La construction est prévue, le début de la construction serait prévu en 2029, donc un petit peu avant la fin de la durée de vie des cellules actuelles et l'utilisation vers 2031, pour un volume supplémentaire d'environ 420 000 mètres cubes, superficie de 37 000 mètres carrés, c'est-à-dire près de 4 hectares, et environ trois années supplémentaires d'opération.

550 Ensuite, il y a une deuxième phase du projet qu'on appelle la phase 2 B, qui permet d'ajouter 14 nouvelles cellules. Donc, deux cellules pour la phase 2 A, 14 cellules pour la phase 2 B, pour un total de 16 cellules, avec une construction autour de 2034-2035; un début de construction, parce qu'on y va par étape.

555 Le volume prévu pour cette deuxième phase-là, c'est 4 160 000 mètres cubes, une superficie d'à peu près 200 000 mètres carrés pour les cellules, et environ 25 années d'opération supplémentaire, qui pourrait être allongée, tout dépendant des tonnages qui vont être enfouis.

560 Donc, avant de choisir ce projet-là qui est situé au sud du site actuel, on a commencé par regarder les espaces disponibles, l'espace qui était disponible autour du site actuel. Donc, il y avait six zones potentielles pour aménager le site. On le voit sur le dessin ici, c'est notre site actuel en plein milieu, comme en gris, et autour, on a les phases de différentes couleurs, de 1 à 6, les zones de 1 à 6.

565 Rapidement, au début de nos travaux, on a enlevé, on a retiré les zones 4, 5 et 6 en raison de la présence de grands milieux humides qu'on voyait sur les cartes qui étaient disponibles à l'époque, on le voyait déjà. Il y avait aussi des cours d'eau permanents, donc des cours d'eau qui coulent à l'année. Pour certains, entre autres la 5, la topographie était vraiment très accidentée puis aussi, il y avait de la visibilité à partir de certains lieux publics, ce qui était une problématique.

570 Alors, une fois qu'on a enlevé les zones 4, 5, 6, on est resté avec les zones 1, 2, 3. On a fait des études sur ces zones-là, des études au niveau de l'eau souterraine et aussi des études de dispersion atmosphérique des composés dans l'atmosphère, sur les trois zones 1, 2 et 3.

575 C'est ces études de dispersion atmosphérique qui nous ont permis finalement de choisir le secteur de la zone 3 pour les 14 cellules de plus, parce qu'en fait, au niveau de la dispersion, quand on utilisait les zones 1 et 2, il y avait une dispersion des composés à l'extérieur des limites de propriété qui était très importante et qui entraînait le besoin d'acquérir des propriétés privées, ce qui était une problématique, une problématique qui avait été soulevée entre autres lors des consultations qu'on a faites avec les citoyens.

580 Pour la zone 3, au niveau de la dispersion atmosphérique, l'enjeu de dispersion à l'extérieur était beaucoup plus limité. Ça fait que pour nous, ça répondait à un enjeu important, une préoccupation des citoyens.

585 C'est donc la zone 3 qui a été retenue pour la suite des études. On avait une zone de 50 hectares où on a fait des études, autant sur le milieu physique. Donc, on a complété les études au niveau de l'hydrogéologie et les études sur le milieu biologique ont été réalisées. On parle donc de la faune aviaire, les poissons, les micromammifères, les milieux humides, la végétation. Donc, ça s'est réalisé sur une zone de 50 hectares.

590 On a fait un premier projet, un premier projet de cellules qui touchait une superficie de 30 hectares pour un volume supplémentaire de 6,6 millions de mètres cubes et 30 hectares de superficie totale. On a refait encore les études de dispersion atmosphérique, c'est quand même une condition importante, pour s'apercevoir qu'il y avait encore des dépassements au niveau de la dispersion des composés à l'extérieur des limites de propriété, ce qui était encore une fois un problème.

595 On a donc révisé le projet pour le rapetisser. On a révisé nos besoins, qu'est-ce qu'on avait besoin en termes de volume, de durée de vie, pour en arriver au projet actuel, donc de 4,6 millions de mètres cubes au total, là, avec les deux phases et un projet où la dispersion atmosphérique n'est plus un enjeu, où les concentrations de contaminants composés sont limitées à l'intérieur des limites de propriété.

600 Pour ceux qui sont un petit peu moins familiers avec un lieu d'enfouissement technique, rapidement, souvent quand on veut présenter, quand on a des groupes d'étudiants qui viennent visiter, on compare souvent ça à un plat de Tupperware. On fait un fond étanche qui est constitué de membranes, de membranes étanches – il y a trois couches de membranes –, avec un système

605 de captage du lixiviat qui est dans le fond des cellules – le lixiviat, c'est l'eau contaminée qui est
générée par le passage des précipitations au travers des déchets –; on aménage un poste de
pompage qui permet d'envoyer les eaux usées à l'usine de traitement. Donc, on a un bassin pour
recevoir les eaux, un bassin d'accumulation et l'usine de traitement, avec un émissaire de rejet.

610 Le site est aménagé aussi pour capter les biogaz qui sont générés par la décomposition des
matières organiques. Donc, on a un réseau de captage à l'intérieur des déchets pour capter les gaz
qui s'élèvent dans les déchets et on les envoie à l'unité de destruction des biogaz ou de valorisation,
le cas échéant, et ensuite, on vient faire un recouvrement final qui est vraiment le couvercle de notre
Tupperware.

615 Donc, au fur et à mesure qu'on atteint les élévations finales, on vient mettre des membranes
étanches aussi par-dessus pour venir vraiment mieux capter les biogaz et aussi limiter les quantités
d'eaux usées qu'on a à traiter.

620 L'étude d'impact sur l'environnement a été réalisée entre 2017 et 2024, donc sur une période
assez longue, puis on a réalisé une vingtaine d'études qui ont été faites par environ dix firmes, dix
entreprises indépendantes, principalement régionales. Ces études-là ont touché les trois milieux,
autant les milieux physique, biologique, qu'humain.

625 Ça fait que là, vous avez sur la diapositive les différents thèmes qui ont été visés par les
études. Donc, on parle de la qualité de l'air, les odeurs, les gaz à effet de serre, l'eau souterraine,
la végétation, les espèces floristiques, le climat sonore, l'environnement socioéconomique, et
cetera.

630 Alors, les impacts, en fait toutes les études qu'on a faites nous ont permis de produire
l'évaluation des impacts pour les trois phases du projet. Donc, la phase de construction où il y a
des impacts; la phase d'exploitation et la phase de fermeture. Pour chaque phase puis pour chaque
thème qu'on a vu dans la page précédente, il y a trois niveaux d'impact possible : donc, un impact
faible, moyen ou fort.

635 C'est important de mentionner que les évaluations qui ont été faites des impacts, c'est des
évaluations qui sont objectives, c'est-à-dire qui sont basées sur des guides, sur des références qui

sont connues. Ce n'est pas aléatoire et puis il y a plusieurs de ces études-là qui sont réalisées sur la base des pires conditions qu'on rencontre de façon simultanée pour avoir, comme, le pire cas.

640

L'étude d'impact, en fait, se résume, aboutit à un tableau comme celui que vous voyez à l'écran. Donc, on voit, complètement à gauche, les thèmes : milieu physique, biologique et humain. Ensuite, sur la partie de droite, c'est vraiment comme le résultat. Ça fait qu'on voit les trois phases : période de construction, d'exploitation et de fermeture. Puis pour chacune, bien, on a le niveau d'impact. Puis pourquoi il y a deux colonnes? C'est qu'il y a le niveau sans mesure spécifique d'atténuation et, ensuite, il y a le niveau d'impact une fois qu'on a appliqué des mesures spécifiques d'atténuation pour les différents thèmes.

645

Je vais vous présenter des enjeux – en fait, on ne peut pas tous vous les présenter dans notre présentation parce qu'on est limité dans le temps. Vous pourrez poser des questions pour des enjeux tout à l'heure, mais on en a choisi trois pour les expliquer un petit peu plus, trois enjeux qui sont quand même des préoccupations importantes.

650

L'enjeu des odeurs. Il y a un monsieur Thériault, il me semble, qui en a parlé tout à l'heure. Alors, on a fait une étude au niveau des odeurs. Les études qu'on a faites ont démontré que les critères étaient respectés, que l'impact était faible, au niveau de la construction, moyen pendant l'exploitation et faible après la fermeture. Et malgré le respect des critères, on a quand même des mesures d'atténuation qu'on a proposées, soit qui sont déjà en vigueur ou qui vont être ajoutées.

655

C'est important de dire que quand on respecte les critères, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais d'odeurs qui vont être ressenties par la population, par les gens autour, mais qu'il faut qu'elles soient en deçà, en bas de certains critères de durée et d'intensité qui nous sont imposés.

660

Comme, on a des exemples de mesures d'atténuation :

L'optimisation du réseau de captage des biogaz, pour bien les capter.

L'ajustement optimal du soutirage de la torchère pour bien les soutirer sans trop faire pénétrer l'air ambiant dans le site.

L'utilisation de membranes temporaires sur des surfaces du site qui vont être exposées longtemps aux intempéries, mais on va revenir mettre des déchets, mettons, dans plusieurs années par-dessus, alors on va venir mettre des membranes étanches par-dessus pour mieux capter les biogaz.

670

On va continuer de ne pas utiliser des résidus fins de centres de tri de CRD, qui sont des résidus de construction, rénovation, démolition parce que ces résidus-là peuvent générer des odeurs qui sont vraiment dérangeantes au niveau du soufre à cause du gypse.

675

On refuse aussi, on refuse déjà, puis on va continuer de le faire, certains matériaux à risque d'odeurs, principalement des résidus d'industries soufrés, par exemple, ou d'autres matériaux qui pourraient générer des odeurs et nos méthodes, on a modifié nos méthodes d'opération pour permettre d'accélérer les phases du recouvrement final.

680

Ensuite, pour le climat sonore, donc le bruit. Encore là, il y a le respect des critères de bruit qui sont applicables. Tous les récepteurs – les récepteurs, c'est les résidences qui sont situées à proximité – l'impact est faible pendant les deux premières étapes, puis positif après la fermeture.

685

Il y a quand même des mesures d'atténuation qui sont soit déjà appliquées, soit qui vont être appliquées :

Pas de travaux bruyants les soirs et les fins de semaine, comme par exemple, du dynamitage ou du broyage.

690

Les jours, et les heures d'ouverture sont limités au niveau des opérations du lundi au vendredi, de 7 h à 16 h; il n'y a pas d'opération de soir et les fins de semaine. Les volumes, au niveau de la conception originale, les volumes à dynamiter...

(PROBLÈME TECHNIQUE)

695

LE PRÉSIDENT :

Probablement un problème technique. Ça devrait se régler.

Mme LISA GAUTHIER :

700

Oui. Ça déconcentre un peu.

LE PRÉSIDENT :

705

Oui. Allez-y.

Mme LISA GAUTHIER :

710 C'est bon. Alors, au niveau de la conception initiale – le 30 secondes, on va le regagner à la fin – au niveau de la conception initiale, on a essayé d'équilibrer ce qu'on appelle dans notre jargon d'ingénierie, les remblais/déblais, c'est-à-dire les quantités qu'il faut venir – on est dans un site accidenté, donc il faut venir dynamiter des butons, si on veut, puis remplir des trous, donc on a essayé d'équilibrer ça, donc d'aller en profondeur le moins possible, juste assez pour équilibrer, selon nos besoins, en remblai/déblai.

715 Et, pour limiter le dynamitage et la manipulation de roc, le dynamitage va être limité :
Il n'y en aura pas, en fait, entre le 15 avril et le 31 août.
On va fractionner les volumes de dynamitage pour qu'ils soient un peu plus petits, donc qu'il y ait moins de vibrations.
On s'est engagé à avoir des alarmes de recul à bruit blanc, non seulement sur notre
720 machinerie à nous, mais aussi sur la machinerie des entrepreneurs, les camions de collecte qui sont en contrat direct avec nous.
Et, aussi, on a implanté, et on travaille dessus depuis plusieurs années, une séquence d'ouverture des cellules afin de rester le plus loin possible des secteurs habités, aussi longtemps que possible.

725 Et, pour la gestion de la faune aviaire, donc on parle surtout ici des goélands – il y a des goélands qui viennent s'alimenter au site en période de migration, surtout au printemps et à l'automne – l'impact est faible, moyen et positif à la fermeture, et les mesures d'atténuation, bien, c'est de continuer de faire l'effarouchement des goélands pour limiter leur capacité à venir
730 s'alimenter.

Analyser la qualité de l'eau des lacs en périphérie pour confirmer qu'il n'y a pas d'enjeu au niveau de la salubrité.

735 Rester à l'affût des nouvelles technologies qui pourraient être mises en marché pour diversifier les méthodes parce qu'on sait que les goélands sont des oiseaux qui s'adaptent assez bien, qui sont très intelligents et, au besoin, accompagner les résidents des secteurs voisins, par exemple en leur fournissant différents équipements pour leur permettre de faire eux-mêmes de l'effarouchement.

740 Je veux parler ici un petit peu rapidement du suivi environnemental du site parce que c'est vraiment l'élément clé au niveau de nos opérations qui nous permet d'assurer justement qu'on soit conforme, que nos opérations soient conformes avec les règlements, les autorisations et les engagements qu'on prend au niveau de ces autorisations-là.

745 Les différentes mesures de suivi permettent de minimiser les impacts environnementaux du projet et vont s'appliquer sur différents éléments qui touchent, comme, les milieux physique, biologique et humain, faune, flore, eau, bruit, air. Puis les résultats des mesures de suivi sont partagés avec le ministère de l'Environnement et avec le comité de vigilance qu'on rencontre une à deux fois par année ou plus, avec les parties prenantes concernées. Ils sont aussi disponibles sur
750 les plateformes d'information publiques.

L'échéancier. Donc, rapidement, en 2016, on a commencé les consultations avec le milieu pour ce projet-là. Les études, comme on vous disait précédemment, ont été réalisées entre 2017 et 2024. On a eu l'étape de réalisation d'études d'impact et de recevabilité avec le ministère, les
755 ministères entre 2022 et 2025.

L'analyse environnementale du projet est en cours par le ministère et en parallèle, il y a les travaux du BAPE et, finalement... bien, pas finalement, on s'attend à une décision du gouvernement en 2026 et la fin de vie du site actuel est prévue en 2032.

760 Donc, là-dessus, je passe la parole à Mathieu.

M. MATHIEU ROULEAU :

765 Alors, notre démarche est basée sur trois grands principes, alors au niveau de la démarche de participation sociale :

Alors, en premier, la collaboration. La Régie a pris en compte les préoccupations et les attentes, notamment celles des voisins.

770 On a favorisé la participation au maximum. Alors, la Régie désirait améliorer son projet, donc elle avait besoin des commentaires et suggestions de la communauté.

Puis, enfin, la cohabitation. Notre organisation a travaillé à l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement.

775 Alors, les activités d'information et de consultation, il y en a eu depuis 2016, on a commencé en 2016. Plus d'une trentaine se sont tenues ayant un seul objectif, c'est-à-dire de bonifier le projet. Alors, à cet effet, nous avons mis en place un guide de cohabitation avec les voisins afin de faire le pont entre eux et notre organisation.

780 En parallèle, la Régie a mis en place différents moyens de communication pour rejoindre la communauté. On a fait parvenir des infolettres, puis on a un site Internet pour le projet, on a un Facebook dédié au projet, on a bonifié notre système de signalements puis nos équipes sont disponibles en tout temps pour répondre aux préoccupations des voisins.

785 Alors, merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, madame Gauthier et à votre équipe.

790 J'en profite, je profite de la situation simplement pour vous rappeler que tous les documents qui sont présentés, projetés ici à l'avant sont rendus disponibles sur notre site Web. Donc, vous mentionnez qu'il y avait peut-être des éléments qui étaient un peu petits, mais soyez rassurés, nous les rendons disponibles assez rapidement sur notre site Web, donc les gens peuvent les consulter en ligne.

795 Donc, avant de passer à la pause, je vous explique comment nous fonctionnerons pour les inscriptions au registre et la période de questions.

800 Si vous êtes en salle, l'inscription se fait à la table d'accueil à l'arrière auprès de madame Ouellet. Si vous nous suivez à distance, il faut remplir le formulaire qui se trouve sur le site Web du BAPE ou procéder par téléphone. Vous pouvez voir les coordonnées apparaître à l'écran.

805 Au retour de la pause, j'appellerai les participantes et participants qui se sont inscrits à tour de rôle. Pour permettre au plus grand nombre de personnes possible de prendre la parole, j'accepterai deux questions par intervention et je vous demande d'éviter les préambules.

De plus, c'est à moi que vous devrez adresser vos questions et vous ne pourrez pas commenter les réponses obtenues. Il faut également savoir que madame Leney et moi profiterons des différentes interventions pour poser également nos propres questions.

810

Après votre intervention, vous pourrez vous réinscrire au registre tant et aussi longtemps qu'il sera ouvert.

815

C'est aussi à moi que les membres de l'équipe de l'initiateur et les personnes-ressources doivent adresser leurs réponses, sauf lorsque ce sera ma collègue commissaire Stella Leney qui aura posé la question. Vous pourrez alors lui répondre directement.

820

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

Je déclare maintenant le registre ouvert. Nous prendrons une pause de 15 minutes, donc nous revenons à 20 h 01 minute. Bonne pause.

825

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

830

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme MONIQUE LABERGE**

835

LE PRÉSIDENT :

Donc, la commission reprend ses travaux. Comme je vous l'avais annoncé, nous allons procéder à l'appel des participantes et des participants dans leur ordre d'inscription. Donc, il peut y avoir à la fois des personnes qui participent ici en salle, mais également des personnes à distance.

840 On va commencer avec une personne en salle. Donc, première personne que j'appelle, c'est
Monique Laberge, donc je vous invite à l'avant. Je vous rappelle rapidement, donc deux questions
par intervention, on ne commente pas les réponses obtenues et vous pouvez vous réinscrire au
registre autant de fois que vous le souhaitez, tant et aussi longtemps que je le laisse ouvert. Donc,
éventuellement, la séance de ce soir aura une fin et je fermerai le registre à un moment de la soirée.
845 Mais d'ici là, vous pouvez vous réinscrire.

Donc, bonsoir, madame Laberge, bienvenue. Donc, la parole est à vous pour vos questions.

Mme MONIQUE LABERGE :

850 Oui, bonsoir. Alors, merci de me permettre de poser une question. Alors, si on regarde le
tableau 2.3, Présentation des différents scénarios d'enfouissement, j'aimerais savoir quelle était la
méthodologie pour le scénario optimiste, réaliste, pessimiste?

855 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre question, madame Laberge, je vais diriger la question à madame
Gauthier.

860 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui. Alors, Lisa Gauthier. Alors, Monsieur le Président, ces trois scénarios-là, effectivement
pessimiste, réaliste, optimiste, visaient à essayer d'évaluer les tonnages au cours des futures
années, tonnages qui allaient être enfouis. On a utilisé l'objectif du PGMR, le tonnage par personne,
865 qui est de 300 quelques tonnes qui est prévu, oui.

LE PRÉSIDENT :

On va parler probablement de beaucoup de chiffres qu'il y a dans un tableau...

870 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

875

... auquel vous avez probablement accès, par exemple via le PR6, le tableau 2.3 ou autre part dans vos documents, je ne sais pas si vous l'avez sous la main? Je pense que ce serait agréable pour les gens en salle, puis particulièrement madame Laberge, d'avoir accès à ce tableau-là. Il est également dans le PR5.7.

880

Ça ne sera pas long, madame Laberge, je pense que ça vaut la peine qu'ils prennent le temps de présenter ce tableau-là parce que je sais exactement à quel tableau vous référez. Clairement, il y a beaucoup de chiffres, beaucoup d'éléments, il y a du tonnage par habitant, il y a des prévisions réalistes, optimistes, pessimistes avec des tonnages enfouis à... bref, beaucoup de chiffres, je

885

pense que ça vaut la peine de prendre quelques secondes pour qu'ils nous le projettent.

Mme MONIQUE LABERGE :

Merci.

890

LE PRÉSIDENT :

Si vous le cherchez, il est au PR6, page 19, PDF, si jamais ça peut vous aider. PR6, page 19, PDF ou dans le résumé de l'étude d'impact. Le PR6, c'est le résumé de l'étude d'impact, page 19, PDF. Tableau 2.3.

895

Parfait, donc on a le tableau. Donc, simplement le projeter ici à l'écran puis je veux juste confirmer avec madame Laberge qu'on parle bien de ce tableau-là quand il va être à l'écran, si vous voulez me le confirmer, puis ensuite on va aller vers la question. On se rappelle, tout le monde, que la question c'est, quelle est la méthodologie pour réaliser ce tableau-là?

900

Mme MONIQUE LABERGE :

C'est bien ce tableau-là.

905

LE PRÉSIDENT :

Parfait. À vous la parole, madame Gauthier.

910 **Mme LISA GAUTHIER :**

915 Parfait. Alors, on a utilisé les objectifs de tonnages prévus dans le PGMR et on a appliqué...
bien, en fait, on a appliqué cet objectif-là sur le tonnage total en fonction de la population, en fonction
de l'évolution des populations d'ici à 2041 au niveau de la démographie, puis la différence entre
l'optimiste, le réaliste et le pessimiste, c'est la date d'atteinte de l'objectif.

920 Selon le PGMR, bien, on devrait l'atteindre à la fin du PGMR, c'est-à-dire en 2031. Ça, c'est
le scénario optimiste. Et, ensuite, le réaliste, c'est qu'on l'atteindrait peut-être cinq années après la
date de 2031, c'est-à-dire en 2036, et pour le scénario pessimiste, c'est que les objectifs du PGMR,
ou l'objectif du PGMR serait atteint en 2041 seulement.

Ça fait que ça donne les tonnages qui sont indiqués – en fait, on l'a fait pour plusieurs années
pour voir l'évolution du tonnage. Je ne sais pas si ça répond bien à la question.

925 **LE PRÉSIDENT :**

930 Si je comprends bien, là, par exemple, si je prends le scénario optimiste où les objectifs du
PGMR sont atteints en 2031, donc 449 kilogrammes par habitant, ça, c'est l'objectif du PGMR qui
est atteint en 2031. Vous avez pris 449 kilogrammes, vous avez multiplié ça par la population, les
prévisions populationnelles pour 2031...

Mme LISA GAUTHIER :

935 Pour l'année, c'est ça. Exactement, oui.

LE PRÉSIDENT :

... en fonction, là, du recensement puis des données démographiques que vous avez.

940 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui.

945 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Laberge, est-ce que ça répond à votre question? Est-ce que vous avez besoin de précisions sur cette méthodologie-là? Est-ce que vous comprenez la réponse? Est-ce qu'elle est claire?

950 **Mme MONIQUE LABERGE :**

Oui. Pour moi, c'est clair, je comprends la méthodologie.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Mme MONIQUE LABERGE :

960 Je peux y aller avec ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

965 Je vais simplement vous prendre une minute de votre temps pour demander une précision à l'initiateur concernant ce tableau-là.

970 Donc, le tableau synthèse dont on parle, là, le tableau 2.3, on a des prévisions d'enfouissement, tonnages, volumes, bon, principalement des tonnages, mais éventuellement vous faites des demandes pour obtenir des volumes maximaux autorisés. Ce qu'on veut, ce qu'on aimerait avoir à la commission, c'est ce tableau-là auquel vous ajoutez une colonne dans laquelle on va voir la durée de vie du site en fonction...

Mme LISA GAUTHIER :

975 Selon les scénarios?

LE PRÉSIDENT :

980 Selon les scénarios.

Mme LISA GAUTHIER :

O.K.

985 **LE PRÉSIDENT :**

990 Donc, mon collègue, monsieur Batellier, va vous contacter à ce sujet-là. Donc, c'est un document qu'on vous demanderait le dépôt pour s'assurer évidemment d'avoir l'information bien synthétique, pour répondre entre autres à la question de madame Laberge. Donc, c'est un tableau, on va vous fournir un gabarit, puis vous pourrez le compléter. Donc, pour le LET actuel et éventuellement, aussi, pour l'agrandissement projeté avec tonnages, volumes et durée de vie.

Mme LISA GAUTHIER :

995 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1000 C'est clair pour vous?

Mme LISA GAUTHIER :

Très clair.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vais tout de suite repasser la parole à madame Laberge.

1010 **Mme MONIQUE LABERGE :**

Ma deuxième question : comment pourrait-on atteindre de meilleurs résultats dans le scénario optimiste?

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Excellente question, madame Laberge. Je vais aller vers madame Gauthier et ensuite, j'irai du côté des personnes-ressources également pour compléter la réponse à votre question.

1020 **Mme LISA GAUTHIER :**

Effectivement, la question de madame Laberge est pertinente puis il peut y avoir une réponse très large, une réponse qui dépasse la Régie des matières résiduelles, mais de notre côté, bien, il y a différentes mesures qu'on applique déjà, qui visent la réduction des tonnages et puis je vais laisser mon collègue Mathieu expliquer un peu plus au niveau des programmes qu'on a mis en œuvre et qu'on va mettre en œuvre pour essayer de... pour réduire les tonnages.

1025 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui, Mathieu Rouleau, RMR. Alors, vous savez, bon, on a adopté un plan de gestion des matières résiduelles au niveau du Lac-Saint-Jean, alors on a un objectif qu'on a partagé tout à l'heure dans le tableau 2.2... 2.2 ou 2.3, en tout cas, le tableau qu'on parlait au niveau des scénarios d'enfouissement.

1030
1035 Alors, depuis, je vous dirais, plusieurs années, on multiplie les moyens pour justement s'assurer qu'il y ait un changement de comportement pour aider nos citoyens à changer de comportement et d'améliorer, plutôt, leur comportement au niveau d'avoir une saine gestion des matières résiduelles.

1040 Alors, depuis plusieurs années, on a mis en place un réseau d'écocentres, depuis 2008, depuis le début. On a mis en place la collecte des matières organiques où on est allé chercher un gisement entre 8 à 9 000 tonnes. On a investi dans des programmes et services, alors pour être capables d'offrir des programmes, comme des couches lavables, et cetera, pour accompagner, toujours, les citoyens dans de meilleures pratiques.

1045 Puis force est d'admettre qu'au niveau de la performance, bien, il reste encore des matières résiduelles, autant au niveau du compostage que du recyclage, qui sont encore enfouies malgré tout, parce qu'au niveau des taux de détournement, on est autour, un peu comme le reste du Québec, autour de 57-58 % de taux de détournement, ça fait qu'on fait nos bilans annuels puis on essaie d'être le plus proactifs possible.

1050 Puis un autre élément, c'est par rapport aussi, on a investi dans des campagnes régionales pour informer les citoyens, les sensibiliser, les informer, les sensibiliser.

1055 Ça fait qu'on a noté une baisse du tonnage au niveau résidentiel, mais on a encore des défis au niveau des ICI, industries, commerces et institutions, et ainsi que dans la construction, rénovation, démolition. Alors, celles-là, il y a soit de légères hausses ou une stagnation. Alors, je pense qu'on a de gros chantiers à mettre en place, c'est-à-dire autant accompagner nos clients commerciaux pour changer leurs habitudes et nos clients aussi des CRD, qui produisent des déchets de construction. D'ailleurs, on a mis en place cet été le tri sur chantier qui aide les entrepreneurs à mieux trier pour valoriser leurs matières.

1060 Ça fait que c'est un peu... alors, on a multiplié les moyens puis on essaie de faire pour le mieux.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

1070 Justement, par rapport à ça, si je comprends bien, le LET d'Hébertville-Station actuellement accueille également les matières résiduelles ou reçoit les matières résiduelles de la MRC Fjord-du-Saguenay puis également celles de Ville de Saguenay à la suite d'une entente qui a été signée en 2015, là, qui a été présentée dans vos différentes documentations. Quel contrôle vous avez sur les matières résiduelles que vous recevez, qui viennent de vos, je dirais, vos partenaires?

Mme LISA GAUTHIER :

1075 Oui. Alors, Monsieur le Président, je vais céder la parole encore une fois à Mathieu qui va peut-être pouvoir expliquer un peu plus ou c'est sûr qu'on, pour notre part, là...

LE PRÉSIDENT :

1080 Oui, je sais qui sont personnes-ressources de l'autre côté, donc je veux avoir votre point de vue, puis ne vous inquiétez pas, je vais me tourner du côté des personnes-ressources également.

M. MATHIEU ROULEAU :

1085 Alors, Mathieu Rouleau, RMR. Oui, alors dans l'entente, bien, c'est sûr qu'on est soumis au même règlement, le REIMR, il faut que ce soit un déchet qui soit conforme au REIMR, ça fait qu'au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*.

1090 Alors, principalement, mais pour les tonnages entrants, vous savez, au niveau du résidentiel c'est, la collecte est faite, est réalisée à même par les trois entités municipales. Ça fait que ça, on va chercher cette matière-là. Mais pour le volet ICI, industries, commerces et institutions, les clients commerciaux ainsi que les CRD, c'est le marché libre. Alors, c'est un marché libre, alors ils peuvent venir chez nous, comme ils peuvent exporter la matière à l'extérieur de la région. Ça fait que c'est un peu comme ça que s'organise le flux des matières dans notre site d'enfouissement.

1095

LE PRÉSIDENT :

1100 Parfait, merci beaucoup. Vous avez justement évoqué le REIMR, donc je vais me tourner vers monsieur Savoie à cet égard pour répondre à la question de madame Laberge, nous donner votre point de vue sur qu'est-ce qu'on peut faire de plus pour atteindre les scénarios optimistes?

M. PATRICE SAVOIE :

1105 En fait, c'est plus la politique québécoise de gestion des matières résiduelles vers laquelle il faut se tourner. La politique québécoise, elle, ce qu'elle souhaite, son objectif, c'est de tendre vers

le zéro déchet, en fait, le déchet ultime. Donc, participer aux 3RV-E, la réduction, la réutilisation et le recyclage, ensuite le compostage puis le valorisation et l'élimination. Donc, c'est autour de ça.

1110 Puis tantôt, ce qu'on a vu, c'est que la Régie a fait plusieurs... fait plusieurs méthodes d'écocentres, des points de dépôts, deux centres de compostage, tout ça, c'est vraiment une bonne avenue pour s'aligner vers la réduction des déchets pour l'enfouissement des déchets, en fait.

LE PRÉSIDENT :

1115 Parfait. Je vous avais orienté vers le REIMR plus dans la perspective de savoir dans quelles mesures, par exemple, la RMR peut contrôler les entrants qui viennent de la MRC du Fjord-du-Saguenay puis ceux de Ville de Saguenay, ce qu'ils ont évoqué comme étant, dans le fond, l'encadrement pour l'acceptation ou non, ou pour le contrôle de tonnages, là. J'aimerais vous entendre là-dessus, puis ensuite, je me dirigerai également vers les collègues qui sont de la MRC
1120 et de Ville de Saguenay.

Puis j'avertis tout de suite aussi que je vais aller en ligne. Peut-être que madame Taillefer, de RECYC-QUÉBEC, là, je vous interpellerais après.

1125 **M. PATRICE SAVOIE :**

En fait, le REIMR, lui, il a quand même un territoire de desserte qui doit être établi puis la Régie, elle, a le Saguenay qui est inclus au territoire de desserte. Donc, les matières provenant de l'extérieur de ce territoire de desserte là ne sont pas admises au site. Donc, déjà en partant, ça
1130 limite la quantité de déchets qui peuvent être éliminés à ce site-là.

Puis la Régie, elle, peut quand même mettre les mêmes obligations à la Ville de Saguenay que les obligations de ses propres clients de la Régie.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais vous demander une petite précision, moi-même je me suis fait prendre. On parle souvent avec des acronymes rapidement dans ce genre de séance là, puis justement REIMR m'a échappé, mais peut-être juste le définir de votre côté, puis bon, éventuellement, on va essayer

1140 de prendre une habitude de ne pas tout le temps fonctionner en acronymes, mais bon, je comprends qu'éventuellement dans la séance, on pourra pivoter vers des acronymes quand ça fera plusieurs fois qu'on le répète, mais bref, là, c'est une information que je donne à tout le monde ici.

Donc, allez-y, monsieur Savoie.

1145

M. PATRICE SAVOIE :

Le REIMR, c'est un *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*. Donc, ce qu'il fait, ce règlement-là, c'est qu'il oblige toutes les normes pour la construction d'un lieu d'enfouissement technique, que ce soit tous les enjeux qu'on a vus tout à l'heure lors de la présentation de la Régie. Il y a des normes, il y a des critères, il y a des méthodes de conception du lieu, donc c'est comme ça que... c'est ça que le REIMR fait, en fait, là.

1150

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Très clair, merci beaucoup, monsieur Savoie.

1155

Tel qu'annoncé, là, je vais me tourner vers madame Gilbert de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour répondre à la même question, puis peut-être dans la foulée aussi, évaluer comment le partenariat encadre le volume de matières résiduelles que vous acheminez vers le LET d'Hébertville-Station.

1160

Mme FANNY GILBERT :

Parfait, merci. Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Dans le fond, les efforts, de notre côté, on fait aussi des efforts constants, là, pour pouvoir diminuer le taux d'enfouissement. Donc, si je peux l'éviter, à la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le fond, la collecte résidentielle des déchets est passée aux deux semaines en 2018 pour essayer de diminuer cette quantité-là enfouie.

1165

Par la suite, dans le fond, en 2020, on a établi un partenariat avec la Régie des matières résiduelles pour instaurer la collecte des matières organiques. Dans le fond, on utilise, on est partenaire pour la plateforme de compostage, donc pour pouvoir diminuer le taux d'enfouissement. On avait fait également une campagne ensemble, qui était « Mon bac brun ».

1170

1175

Par la suite, en 2023, la MRC du Fjord-du-Saguenay a procédé à l'optimisation de son réseau d'écocentres. Donc, on a six écocentres et bientôt sept écocentres. On en a un en construction présentement, donc pour pouvoir détourner le plus de matières possible du lieu d'enfouissement.

1180

On effectue également des collectes de résidus domestiques dangereux, des collectes... les encombrants, maintenant on les prend aux écocentres. Auparavant, c'était des collectes dédiées au printemps et à l'automne, maintenant tout se déroule dans les écocentres.

1185

Par la suite, dans le fond, quand on a eu la révision de notre plan de gestion de matières résiduelles, on a un plan 2023-2030, on s'est concerté, les trois entités, la Régie ainsi que la Ville de Saguenay pour arrimer nos actions dans le plan de gestion des matières résiduelles pour que ça l'ait un impact au niveau régional.

1190

On avait créé également un comité d'harmonisation pour pouvoir regarder les projets qu'on est capables de faire à l'échelle régionale pour pouvoir avoir un plus grand impact.

1195

Par la suite, à la MRC du Fjord-du-Saguenay, cette année on a modifié notre *Règlement sur la gestion des matières résiduelles* et au mois de mars, on a autorisé un seul bac de déchets par résidence et puis, ce qui s'en vient, c'est au 1er octobre 2025, dans le fond, la collecte pour le bac de déchets va se faire aux trois semaines, désormais.

1200

Puis, bien, je vais également rementionner la campagne régionale qu'on a mise en place en 2024, les trois entités ensemble, pour pouvoir passer un message commun à l'ensemble de la région, pour pouvoir sensibiliser les citoyens au tri, comment mieux trier les matières et comment bien utiliser les bacs pour essayer de diminuer vraiment le taux d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci, madame Gilbert.

1205

Je vais vous demander également, monsieur Descôteaux-Simard, de votre côté, du côté de Ville de Saguenay.

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

1210 Oui, bonjour. Hugo Descôteaux-Simard, Ville de Saguenay. Je vais y aller assez succinct, en essayant de ne pas trop dédoubler un peu ce que madame Gilbert et monsieur Rouleau ont dit.

1215 Dans le fond, du côté de la Ville de Saguenay, effectivement, il y a eu la révision du plan de gestion de matières résiduelles 2023-2030 qui s'est effectuée avec un arrimage des trois entités qui avaient une cohérence avec l'objectif ultime de la réduction des matières envoyées à l'enfouissement.

1220 Ce que je peux nommer, là, qui est dans les efforts que la Ville fait, je pense qu'au niveau de l'information, sensibilisation, éducation, c'est plus de 20 000 personnes qui ont été interpellées pour l'année 2024, ça fait que c'est un impact direct par rapport à ça.

1225 À partir de 2022, c'est la mise en place de la matière organique qui a été faite chez nous. Ce qui est intéressant, on est à tout près de 10 000 tonnes par année en 2024 pour la matière organique. On a une corrélation de tout près d'un pour un de tonne de réduction à l'enfouissement, ça fait qu'on voit que l'effort qui est fait à ce niveau-là a un effet escompté.

1230 La Ville, depuis plusieurs années, continue et met des efforts pour tout ce qui est valorisation au niveau des usines d'épuration, de biosolides et compagnie. Ça fait que c'est tous des efforts qu'on fait pour essayer de réduire.

1235 On parle de matières résiduelles dans le balayeur de rues et compagnie qu'on essaie de... de notre côté, on a un partenariat qui nous permet de valoriser ces matières-là, tout près de 27 000 tonnes par année.

1240 Comité régional, ça, ça a déjà été nommé. De notre côté aussi, il y a eu une augmentation des heures d'ouverture des écocentres qui sont déjà ouverts en période estivale de sept jours sur sept, mais en période hivernale, là, il y a eu une augmentation des heures d'ouverture, qui nous permet d'arriver à tout près de 200 000 visites par année. Encore là, dans un objectif de valorisation des matières et pour réduire l'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Merci, monsieur Descôteaux-Simard.

1245

Madame Laberge, il y a quelqu'un en ligne, je vais l'interpeler, c'est madame Taillefer de RECYC-QUÉBEC. Parce que moi, à date, ce que j'ai entendu, c'est ce qui a été fait dans le passé. La question était : qu'est-ce qu'on peut faire de plus? Donc, ce qui a déjà été fait, c'est fait. Donc là, on veut savoir ce qu'on peut faire de plus, puis donc, peut-être que je me trompe, mais si ça a déjà été fait puis qu'on n'a pas des taux de réduction, ça veut dire que ça ne fonctionne pas.

1250

Là, j'essaie de comprendre, puis c'est pour ça que je pars avec cette idée-là pour interpeler madame Taillefer de RECYC-QUÉBEC qui pourrait peut-être nous éclairer sur la situation, de toutes les mesures qui ont été mises en place, autant du côté de la REIMR de la Ville de Saguenay puis de la MRC, qui ont quand même énuméré plusieurs mesures, mais quand on regarde les taux, les tonnages enfouis annuellement, ça augmente. Donc, que se passe-t-il?

1255

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Donc, d'accord. Sophie Taillefer de RECYC-QUÉBEC. C'est une très bonne question, question qu'on tente de répondre, en fait, depuis de nombreuses années et pour bien identifier, justement, les mesures à mettre en place pour réduire de façon significative les quantités éliminées.

1260

Maintenant, si on regarde juste rapidement les derniers résultats ou les résultats les plus récents, mais à l'échelle du Québec, on serait à 685 kilogrammes par habitant de quantité éliminée. Donc ça, ça inclut tout. Le résidentiel, les industries, les commerces, même les résidus de construction, rénovation, démolition, les CRD, ainsi que les boues. Donc, c'est des quantités qu'on divise, en fait, par la population qui elle aussi varie.

1265

Alors, la population, on a remarqué, elle a augmenté dans les dernières années, la population du Québec, donc ça, ça joue aussi sur les quantités éliminées, mais on a quand même observé, entre 2021 et 2023, une baisse quand même, qu'on peut noter, des quantités totales éliminées au Québec. Donc, on est passé de 719 kilogrammes par habitant en 2021 à 685 kilogrammes par habitant en 2023.

1270

1275

1280 Donc, ça, c'est le topo sur là où on est rendu pour les quantités éliminées. Bon, on suit ces données-là annuellement, chez RECYC-QUÉBEC, donc ça provient des déclarations des lieux d'élimination, justement, comme le LET d'Hévertville-Station et on compile le tout. Donc, on n'a pas encore les données pour 2024, mais on voit qu'il y a une petite amélioration dans les dernières années.

1285 Donc, qu'est-ce qu'on peut mettre en place, pour bien répondre à votre question, pour voir à réduire davantage les quantités éliminées, bien, il faut d'abord regarder ce qu'on élimine. Donc, les types de matières résiduelles qui sont éliminées. Si on regarde tous les secteurs confondus, les grandes proportions des quantités éliminées, bien, on voit encore les résidus de CRD qui sont encore éliminés à environ 26 %, si on regarde tous les secteurs confondus, tout le monde ensemble.

1290 Et puis viennent par la suite, en deuxième place, les matières organiques à 25 %. Donc, agir sur ces deux grands gisements, bien, quantités, disons, de matières résiduelles, va certainement permettre de réduire.

1295 Maintenant, on n'a pas de données régionales par type de matières, c'est-à-dire on ne sait pas exactement combien de matière organique est éliminée dans la région des MRC desservies par le lieu d'enfouissement, mais, par contre, on sait bien que les matières organiques, les CRD, c'est des quantités, c'est des matières là où il faut agir.

1300 Donc, quoi faire? Quoi faire, quoi réduire? Eh bien, mettre en place, bien sûr, des systèmes de collecte des résidus alimentaires et des résidus verts, valoriser les boues – c'est déjà fait, je crois, à 100 % dans la région. Donc ça, c'est des mesures à mettre en place.

1305 Maintenant, ça ne fait que quelques années, je pense, que c'est en place avec la Régie, donc il faut aussi peut-être attendre un peu qu'il y ait une certaine maturité des programmes qui sont mis en place, voir à ce que le geste citoyen soit réalisé, en fait qu'il soit plus encouragé aussi. Je pense qu'il y a de la sensibilisation qui est en cours, on en fait à l'échelle du Québec.

Voir à réduire le gaspillage alimentaire, c'est un enjeu majeur. C'est des quantités quand même importantes qui peuvent être facilement déviées de l'élimination. Donc ça aussi, c'est des choses qu'on peut encourager.

1310 Et puis au niveau des CRD, bien, je dirais qu'il y a des enjeux, on ne le cachera pas, des
enjeux de marché pour certains types de résidus de construction, rénovation, démolition, dont le
bois, par exemple. Donc, c'est de voir à favoriser les marchés locaux autant que possible. Réduire
le transport et tout et de voir à essayer de réacheminer ces matières-là dans des centres de tri, par
1315 exemple, de CRD, où on va venir trier, bon, les matières en différentes catégories puis voir à essayer
de développer des débouchés pour ces matières-là. Donc, agir sur la qualité, c'est un enjeu aussi
pardon.

Donc, il y a plusieurs choses qui peuvent être faites pour réduire. Maintenant, si on regarde
chaque élément, là, on pourrait voir de façon plus approfondie exactement ce qui peut être réalisé.

1320 Et, d'ailleurs, je souligne le fait que le PGMR, les PGMR donc de différentes MRC et la Ville
de Saguenay, qui sont concernées, bien, ont justement identifié des mesures pour les prochaines
sept années dans leur PGMR révisé, pour voir à réduire et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour cette présentation, madame Taillefer. Vous avez évoqué des chiffres de
kilogrammes par habitant, entre autres, le chiffre de 685 kilogrammes par habitant qui était en 2023,
si j'ai bien pris les notes, pour l'ensemble des matières enfouies?

1330 **Mme SOPHIE TAILLEFER :**

Oui.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Comment ça se compare à la cible provinciale, ces 685 kilogrammes par habitant?

1340 **Mme SOPHIE TAILLEFER :**

Bien, la cible provinciale était donc identifiée dans le dernier... le plan d'action de gestion des
matières résiduelles 2019-2024, qui découle en fait de la politique québécoise de gestion des
matières résiduelles et dans ce plan d'action là, on avait fixé donc un objectif de 525 kilogrammes

1345

par habitant pour 2023. Donc, il ne serait pas atteint selon les plus récentes données, donc une différence d'environ 160 kilogrammes par habitant pour l'atteinte de la cible.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour vos réponses très claires.

1350

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Je vous en prie.

1355

LE PRÉSIDENT :

Vous me permettez de boucler la boucle, madame Laberge? 685 kilogrammes par habitant à l'échelle du Québec par rapport à la cible de 525. Dans le PGMR que vous avez produit en 2021, vous étiez à 494 kilogrammes par habitant. Donc, on en déduit que la cible est déjà atteinte. Quel effet ce 494 kilogrammes par habitant a sur vos mesures de réduction, aux efforts de réduction?

1360

Mme LISA GAUTHIER :

Je vais laisser mon collègue répondre, mais je vais quand même ajouter que je ne crois pas que ce... ce n'est pas une quantité sur laquelle on doit s'asseoir actuellement. Il ne faut pas que ça ait vraiment d'impact, je pense qu'il faut continuer de mettre les mesures de réduction, mais peut-être que Mathieu peut ajouter quelque chose, là.

1365

M. MATHIEU ROULEAU :

Monsieur le Président, est-ce possible de peut-être clarifier un peu votre volonté par rapport à? Précisez la question, s'il vous plaît.

1370

LE PRÉSIDENT :

En 2021, vous étiez déjà en deçà de la cible provinciale, donc dans l'objectif d'atteinte de la cible provinciale qui est de 525 kilogrammes par habitant, qui était déjà atteinte, sans faire tant

1375

1380 d'efforts que ça, puisque vous l'aviez déjà, vous étiez déjà en deçà, comment ce chiffre-là, 494 kilogrammes par habitant, a motivé vos politiques, vos programmes, vos efforts de réduction de matières enfouies?

M. MATHIEU ROULEAU :

1385 Oui. Mathieu Rouleau, RMR. Bien, je vous dirais que pour le 494 kilogrammes, comme j'expliquais tout à l'heure, c'est vraiment la multitude des moyens, mais principalement, ça a été les matières organiques. Les matières organiques ont apporté vraiment une baisse, puis on a vu... c'est sûr que ce n'est pas un pour un, contrairement à Saguenay, nous, ce n'est pas tout à fait un pour un, c'est un petit peu plus bas, mais il y a eu un effet. Puis c'est vraiment le résidentiel. Le résidentiel a baissé, ça fait que c'est ce qui nous a permis d'atteindre le 494 kilogrammes.

1390 Mais notre cible, notre cible, parce que comme ma collègue le disait, notre cible c'est d'atteindre toujours le plus bas possible. On a, au PGMR, en 2031, 379 kilogrammes. Ça fait qu'on veut baisser d'environ de 20 à 30 % la matière résiduelle qu'on a présentement. Ça fait que c'est l'objectif, là.

1395 Ça fait qu'on a un paquet de priorités, des moyens qu'on a mis en place, qu'on va mettre en 2025 jusqu'en 2031, pour atteindre ces objectifs.

LE PRÉSIDENT :

1400 Puis le 494 kilogrammes par habitant ou, du moins, les bases de calculs que vous utilisez pour obtenir le taux d'enfouissement ou le tonnage d'enfouissement par habitant, qu'est-ce que ça comprend exactement ce chiffre-là? Est-ce que ça comprend les matières résiduelles? Là, on parlait construction, rénovation, démolition, industrie, commerce, et cetera, est-ce que ça comprend tout ça? Est-ce que ça comprend également d'autres matières qui pourraient être reçues au site puis ensuite, vous faites, je ne sais pas, moi, une moyenne, par exemple, sur la population?

1410 Encore une fois, là, je pense qu'on revient un peu à l'idée de méthodologie pour le calcul éventuellement du 494, ou peu importe le chiffre, là. J'utilise 494 juste pour ne pas partir dans toutes sortes de directions, juste pour qu'on se concentre sur un chiffre, mais, peu importe le chiffre, cette valeur-là, qu'est-ce qu'elle contient? Quels sont les paramètres qui entrent dans votre calcul?

M. MATHIEU ROULEAU :

1415 Oui. Mathieu Rouleau, Régie des matières résiduelles. Alors, c'est vraiment, on regroupe, on
fait des regroupements, il y a plusieurs familles, mais c'est trois grands regroupements : les ordures
ménagères, ensuite les industries, commerces et institutions, qui sont à l'origine de... les ICI, nos
fameux ICI, et les CRD, construction, rénovation, démolition. Ça fait qu'on prend ces trois grandes
familles-là, on a une liste un peu plus grande, mais c'est grosso modo les trois grandes familles,
1420 puis là, on se donne des objectifs de réduction, bien je veux dire de taux de valorisation, pour faire
diminuer ces tonnages-là qui vont vers l'enfouissement.

Ça fait qu'on part de 494 vers 379 en diminuant ces trois grandes familles-là pour atteindre
nos objectifs, puis c'est vraiment regroupé en trois grandes familles.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, avec un tonnage reçu en matières résiduelles, vous divisez tout simplement par la
population desservie par le lieu d'enfouissement technique?

1430 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui, exactement. Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1435 Puis le recouvrement là-dedans?

M. MATHIEU ROULEAU :

1440 Il n'est pas inclus.

LE PRÉSIDENT :

1445 Donc, il n'est pas inclus.

M. MATHIEU ROULEAU :

Le recouvrement est exclu.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., le recouvrement est exclu.

1455 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Dans le calcul du 685 au Québec, il est exclu aussi. Ça fait qu'on compare des pommes avec des pommes, si on veut.

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Taillefer, si vous êtes toujours à l'écoute, j'aimerais que vous confirmiez cette donnée-là. Donc, le 685 kilogrammes par habitant, est-ce que ça comprend la matière qui peut être utilisée en recouvrement?

1465 **Mme SOPHIE TAILLEFER :**

1470 Sophie Taillefer, RECYC-QUÉBEC. En effet, le 685 kilogrammes par habitant exclut les quantités utilisées en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement. Par contre, je tiens à préciser que quand RECYC-QUÉBEC réalise le bilan de la gestion des matières résiduelles et qu'on compile les quantités éliminées, on compile également les quantités utilisées en recouvrement journalier ou pour autre usage sur le site.

1475 Donc, et les proportions, les quantités varient d'un site à l'autre, mais on a des données moyennes, si ça vous intéresse.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup, madame Taillefer. J'aimerais beaucoup que vous déposiez effectivement ce document-là, des moyennes, qui nous permettraient d'avoir des comparables.

1480 Je termine avec une dernière question dans la même veine parce que vous l'avez évoqué, le
20 000 tonnes par année de matière organique qui n'est enfouie qui s'en va vers le compostage.
Bon, le 20 000 tonnes par année, on l'avait lu dans le comité de vigilance, ça avait été une
1485 information qui avait été véhiculée aux membres du comité de vigilance. Je l'ai entendue, donc c'est
une donnée qui est probante, comment se fait-il qu'on a 20 000 tonnes qui s'en vont vers le
compostage, mais qu'on continue à augmenter en matières résiduelles? C'est la population qui
augmente de manière importante?

Mme LISA GAUTHIER :

1490 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1495 Ou une autre variable? Bref, il y a deux variables, là, la quantité de matières résiduelles
reçues fois la population, donc juste peut-être préciser?

Mme LISA GAUTHIER :

1500 Oui. Alors, Lisa Gauthier, RMR. Effectivement, en fait, ce qui a fait la grosse différence, en
fait au niveau du résidentiel, comme mon collègue l'a dit, il y a eu une légère diminution et la grosse
différence, c'est au niveau des ICI, donc des déchets qui viennent des institutions, des commerces
et des industries et principalement les résidus, on l'a nommé plusieurs fois dans le dernier 30
minutes, mais les résidus de construction, rénovation, démolition.

1505 Nous, c'est ce qui a fait la différence ces dernières années au niveau des tonnages, en raison
de la fermeture de certains dépôts. Il y avait des lieux d'enfouissement spécifiques pour ces genres
de résidus et qui ont été fermés au cours des dernières années, ça fait que ces résidus-là, du moins
une partie, une bonne partie a été détournée vers notre lieu d'enfouissement technique.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup pour la réponse à la question, vous ouvrez un paquet de sujets. On
va revenir sur ces sujets-là, je veux donner la priorité aux gens qui se sont inscrits pour poser des

1515 questions. Mais clairement, madame Laberge, vous avez posé deux questions qui ouvrent sur d'autres sujets, puis je vous invite à continuer à suivre les séances, parce qu'assurément, sur ce qu'on peut faire de plus, je pense qu'on a fait une grande tournée, mais il y a assurément, au niveau de résidus de construction, rénovation et démolition et également les ICI, là, industries, commerces et institutions sur lesquels on va poursuivre le questionnement.

1520 Je vous rassure que ces questions-là font partie des questions que la commission avait déjà à poser à l'initiateur, donc on va les poser assurément.

Donc, si vous voulez aussi revenir poser d'autres questions, n'hésitez pas à vous réinscrire au registre, il y a encore de la place, mais on va passer à un autre intervenant. Ça va?

1525

Mme MONIQUE LABERGE :

Merci.

1530 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

1535

M. RICHARD THÉRIAULT

LE PRÉSIDENT :

1540 Donc, on va passer au prochain intervenant, monsieur Thériault, monsieur Richard Thériault. Pendant que vous vous installez, monsieur Thériault, j'ai oublié de faire un appel. C'est une formalité, mais quand même, ça ne sera pas tellement long, la commission avait des besoins spécifiques sur de la documentation qu'on a demandé à l'initiateur de déposer avant le début des séances. Donc, je vais simplement demander à l'initiateur de confirmer le dépôt des documents, 1545 puis ensuite, la parole est à vous dans une petite minute, ne vous inquiétez pas.

Madame Gauthier, est-ce que vous pouvez confirmer, la commission vous avait fait des demandes concernant certaines documentations à déposer, donc peut-être juste nous faire le suivi de ce qui a été déposé à la commission avant la séance de ce soir?

1550

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Alors, les documents qu'on a déposés au cours des derniers jours sont les rapports annuels qui sont produits par la Régie pour les années 2019 à 2024, si je me rappelle bien. Ensuite, on a déposé la mise à jour qu'on a fait en 2025 de l'étude d'intégration au paysage ou d'impact visuel de notre site actuel puis de l'agrandissement, puis on a déposé aussi un tableau des tonnages reçus au lieu d'enfouissement technique pour la période de 2016 à 2024.

1555

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup, madame Gauthier. Je vous l'avais dit, monsieur Thériault, ce n'était pas tellement long, donc à vous la parole.

1560

M. RICHARD THÉRIAULT :

Merci, Monsieur le Président. Écoutez, on a entendu beaucoup de chiffres de part et d'autre, c'est des chiffres qui m'inquiètent. Je sais qu'il ne faut pas faire de préambule, mais c'est difficile pour moi de ne pas faire des préambules quand j'ai la chance d'avoir le micro.

1565

Écoutez, c'est vraiment des chiffres qui m'inquiètent puis il y a des choses qui me font sursauter. Il y a des mots qui, vraiment, que je ne devrais pas entendre. Quand j'entends le mot « on souhaite », quand j'entends le mot « on va regarder à ça ». Si on n'avait pas utilisé ces mots-là dans le passé, on ne serait pas ici ce soir pour parler d'un agrandissement de site d'enfouissement.

1570

Bref, ma question : à quand la gestion standard et unifiée entre nos deux régions, le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, y incluant des écocentres? Par expérience – je peux continuer?

1575

LE PRÉSIDENT :

1580

Certainement.

M. RICHARD THÉRIAULT :

1585

Ça fait partie de la même question.

LE PRÉSIDENT :

1590

Tant que vous avez une question sur un sujet, moi, j'ai aucun problème.

M. RICHARD THÉRIAULT :

Oui, oui, c'est...

1595

LE PRÉSIDENT :

S'il y a plusieurs questions qui sont dites dans une même intervention, ça devient difficile, mais si vous êtes sur le même sujet, aucun problème.

1600

M. RICHARD THÉRIAULT :

J'ai des exemples concrets.

LE PRÉSIDENT :

1605

Allez-y.

M. RICHARD THÉRIAULT :

1610

Moi, je visite régulièrement les écocentres. Au Lac-Saint-Jean, c'est extraordinaire les écocentres, la RMR, ce qu'ils ont fait avec les écocentres, c'est merveilleux. La formation des travailleurs, l'accueil. Ils nous dirigent comme il faut et, en plus, ils ont mis en place une association

avec Coderr, un service de réemploi. C'est-à-dire qu'il y a une personne – à moins que je ne me trompe – il y a une personne dans tous les écocentres qui fait le tour, surtout dans la section réservée aux déchets qui vont au site d'enfouissement, elle fait le tour, cette personne-là, puis elle vérifie s'il ne peut pas y avoir des articles ou des résidus qui peuvent être sortis puis les envoyer, ils ont un chapiteau... c'est vraiment bien fait.

Pour avoir été à l'écocentre à Ville Saguenay sur le boulevard Talbot, il n'y a vraiment pas ça.

J'ai su qu'à Jonquière, à l'écocentre de Jonquière, il y a une personne qui est là, qui est engagée par la maison Cartier, qui intercepte, qui fait une bonne job, qui intercepte les résidus avant qu'ils soient déposés dans le conteneur. Comparativement, chez nous au Lac, ce n'est pas mis dans le conteneur directement. Ça fait que quand c'est un bon résidu, une fois qu'il est mis dans le conteneur, tu ne vas pas fouiller dans le conteneur, là, c'est trop dangereux. Ça, c'est un exemple.

Mon deuxième exemple, c'est le styrofoam. Au Lac-Saint-Jean, ça fait déjà plusieurs années avec la RMR qu'ils ont mis en place un service de collecte de styrofoam. C'est le numéro 15, à Iberville. Je connais mes numéros par cœur, puis on ramasse le styrofoam. Il faut qu'il soit avec des conditions, des conditions propres, et cetera.

À Ville Saguenay, ce n'est pas en place. La MRC du Fjord a, ou va mettre bientôt en place le service de collecte aux trois semaines. Au Lac-Saint-Jean, on vient tout juste de renouveler le contrat avec le transporteur pour le service de collecte aux deux semaines.

Donc, ma question, à quand et pourquoi qu'il y a eu l'entente en 2015, pourquoi aujourd'hui on a encore des différences au niveau de la gestion de Ville Saguenay et du Lac-Saint-Jean?

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes en train de partir sur un autre sujet. L'entente de 2015, si vous voulez aller...

M. RICHARD THÉRIAULT :

Oui. Oui, oui, oui, oui, mais entre parenthèses.

LE PRÉSIDENT :

1650 ... si vous voulez poser une deuxième question après, je vais vous laisser avec plaisir, mais là, vous étiez en train de partir sur un autre sujet, mais vous étiez dans le même sujet.

M. RICHARD THÉRIAULT :

1655 Je n'ai pas de question à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

1660 D'ailleurs, je tenais à souligner l'expertise que vous avez en numéro de conteneurs, je trouve ça extraordinaire, c'est une expertise très pointue, puis je suis content de rencontrer quelqu'un qui...

M. RICHARD THÉRIAULT :

J'ai quand même un peu d'expérience dans le domaine.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

1670 C'est excellent. J'aime bien cette expérience-là que vous avez et que vous nous partagez. Ceci dit, la question était très claire puis on a trois intervenants ici qui vont être interpellés pour répondre à la question : à quand et pourquoi la gestion unifiée intégrée? Puis je pense que les exemples que vous avez donnés sont éloquentes, donc je n'ai rien de plus à dire que d'aller vers madame Gauthier pour la réponse à votre question, puis ensuite j'irai du côté de Ville Saguenay et MRC du Fjord.

Mme LISA GAUTHIER :

1675 1680 Monsieur le Président, Lisa Gauthier, Régie des matières résiduelles. Effectivement, il y a une gestion unifiée qui est faite avec nos partenaires. On se rencontre à chaque année pour discuter de nos programmes, pour discuter des programmes en cours, discuter de ce qu'on veut implanter, comment on va l'implanter, puis bon, chacun amène ses programmes, puis nous dit qu'est-ce qu'il fait.

1685 Et je crois qu'il y a beaucoup de travail qui a été fait, je pense entre autres, comme monsieur Thériault l'a dit, au niveau de la MRC du Fjord, au niveau des écocentres, au niveau des différents programmes puis Saguenay développe beaucoup aussi un nouveau centre de tri. Il y a quand même là des tâches qui sont faites et peut-être que mon collègue Mathieu peut compléter – non? Je pense que de notre côté, c'est pas mal le travail. On a quand même travaillé les dernières années à arrimer les PGMR des différentes entités.

1690 C'est sûr qu'au niveau de la Régie des matières résiduelles, on est un organisme entièrement dédié à la gestion des matières résiduelles puis on est ici pour l'agrandissement du LET. Vous comprenez que notre travail est beaucoup plus large que ça, donc oui, il y a beaucoup d'énergie qui est mise, là, les écocentres entre autres et les différents programmes, et je crois qu'on est peut-être un petit peu le meneur du traîneau, mais il y a... nos partenaires nous suivent en arrière, je crois, avec quand même des programmes intéressants qu'ils ont mis sur pied au cours des dernières années.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

1700 Madame Gauthier, on a eu le même genre de réponse tout à l'heure. Vous référez à ce qui s'est fait avant. Je pense que la question de monsieur Thériault est « à quand? » Donc, on se projette dans le futur, là. Donc, à quand, c'est-à-dire que là, les exemples qu'il nous a donnés – je vais reprendre cet exemple-là parce qu'il est excellent – le conteneur numéro 15, comment se fait-il qu'il n'y en ait pas ailleurs, des conteneurs numéro 15 qui prennent le styrofoam, comme monsieur Thériault nous l'explique?

1705 Puis au-delà de ça, vous dites les PGMR, mais ce que je comprends, c'est que les PGMR, c'est trois documents distincts, là. C'est le PGMR de Ville de Saguenay, le PGMR de la MRC du Fjord puis le PGMR de vous, de la Régie des matières résiduelles.

1710 Donc, les exemples qu'on a actuellement nous font croire ou en fait font croire à monsieur Thériault que cette gestion unifiée et intégrée n'est pas encore consommée, je dirais. Donc, est-ce qu'on peut se projeter un peu dans le futur puis de voir qu'est-ce qui va être fait?

Mme LISA GAUTHIER :

1715 Je comprends bien. Alors, mon collègue Mathieu va compléter sur le sujet très précis.

M. MATHIEU ROULEAU :

1720 Oui, je vous dirais que – Mathieu Rouleau, RMR – au niveau, on a mis quand même une table d'échanges, les trois entités municipales ensemble où est-ce qu'on a plusieurs, je dirais, points de... point, je dirais, là, de planification commune. Mais au niveau du plan de gestion, les objectifs sont semblables. Il y a RECYC-QUÉBEC, il y a le plan d'action québécois, mais au niveau des moyens, il peut y avoir une diversité. Il peut y avoir une diversité au niveau des moyens.

1725 Alors, bon, au niveau du recyclage, vous le savez, on va, depuis le 1er janvier 2025, c'est unifié. Maintenant, on fait tous la même chose. Ensuite, au niveau de la matière organique, alors on a quand même des... on a tous un bac brun puis on a une fréquence de collectes qui est très semblable, à quelque variable près.

1730 Puis au niveau des écocentres, bien, c'est pas mal beaucoup de matières qui sont quand même semblables pour... c'est sûr qu'il y a des initiatives qui sont différentes. Comme, vous avez, monsieur Thériault a donné l'exemple de la styromousse, nous, ça fait plusieurs années. Ça fait que ça, on l'a mis de l'avant.

1735 Puis au niveau de la collecte aussi des... la collecte, bien, là, c'est au niveau des matières résiduelles, on a quand même mis en place des bacs bruns puis on a quand même diminué le bac noir, là. Parce qu'avant, c'était le bac noir tout l'été, toutes les semaines puis on l'a mis aux deux semaines. C'est une mesure peut-être qui est différente de celle de la MRC du Fjord qui est le déchet aux trois semaines, le déchet est aux deux semaines, mais il y a quand même une mesure qui a été faite.

1740 Puis pour le futur, bien, on a encore plusieurs travaux sur la table. Le comité est pérenne, ça veut dire qu'on va se rencontrer encore les prochaines années, puis on a des objectifs sur les industries, commerces, institutions. Je vous disais tout à l'heure qu'on a des enjeux pour aller
1745 diminuer leurs contributions à l'enfouissement.

Alors, on a un paquet de petites initiatives qu'on va partager avec eux pour continuer à progresser.

1750 **LE PRÉSIDENT :**

1755 Mais, peut-être, juste en terminant puis ensuite je vais aller vers les deux, vos deux partenaires, justement. Pourquoi les trois PGRM, ce n'est pas unifié? Pourquoi ce n'est pas trois... parce que ce que j'entends, c'est que c'est les moyens qui sont différents, donc nécessairement vous voulez avoir vos spécificités, je dirais, régionales, là, ou du moins par rapport aux différents organismes qui s'occupent... ou les organismes municipaux, soit Ville Saguenay, MRC du Fjord et vous, pourquoi ce n'est pas un seul et même document?

1760 **M. MATHIEU ROULEAU :**

1765 Bien, on est trois entités. Je vous dirais, la Régie a été constituée des trois MRC, ça fait qu'on a une entité municipale, la Régie des matières résiduelles. Ville Saguenay est une autre entité municipale, puis la MRC du Fjord est la troisième. Ça fait que sur les cinq MRC, il y en a trois qui sont regroupées puis deux qui sont indépendantes. Ça fait que l'échelle d'application s'est faite en fonction de cette division territoriale que je viens de vous nommer.

LE PRÉSIDENT :

1770 Parfait. Merci, monsieur Rouleau.

Madame Gilbert, je vais aller de votre côté pour la question de monsieur Thériault. Donc là, on se projette dans le futur, on se rappelle l'objectif.

Mme FANNY GILBERT :

1775 Oui, Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Oui, bien comme je peux bonifier un petit peu ce que mes partenaires ont dit, dans le fond, le comité d'harmonisation pour les plans de gestion de matières résiduelles, bien, nous, c'est aussi les plans de gestion de matières résiduelles, c'est trois distincts parce qu'on couvre trois territoires distincts avec des enjeux territoriaux qui ne sont peut-être pas nécessairement les mêmes, ou de population.

1780

1785 Si je prends, moi, la MRC du Fjord-du-Saguenay, on a à peu près 25 000 habitants, donc je n'ai peut-être pas nécessairement les mêmes enjeux ou les mêmes... la même quantité de citoyens pour arriver à des coûts, là. On sait, les matières résiduelles, ça coûte extrêmement cher, donc c'est sûr que nous, on va essayer de viser où on est capable de, un, sauver des coûts pour les citoyens, puis que ce soit le plus efficace possible au niveau de l'enfouissement.

1790 Donc, c'est pour ça qu'en 2018, on avait déjà abaissé la fréquence aux deux semaines puis là, dans le fond, cette année, il fallait retourner en appel d'offres, donc on pensait, comme les matières organiques étaient implantées depuis cinq ans, on s'est dit que c'était un bon moment, là, d'espacer aux trois semaines. Donc là, ça, c'est dans le futur, là.

LE PRÉSIDENT :

1795 Et dites-moi donc, parce que c'est quand même un point important, là, parce que je pense que ça rejoint ce que monsieur Thériault mentionne, les enjeux auxquels vous faites face, comment on fait pour... parce que là, vous avez nommé la population, 25 000 versus peut-être des populations plus grandes au niveau RMR puis la Ville de Saguenay, est-ce qu'il y a d'autres choses que ces enjeux-là? Parce que pour réussir à relever ces défis-là que représentent les enjeux autres que la population, il y a peut-être des solutions qui pourraient émerger si on connaissait les enjeux, là.

1800 Est-ce qu'il y a autre chose que vous pouvez nous partager par rapport aux enjeux que vous avez, avec lesquels vous avez à composer dans la gestion des matières résiduelles, évidemment?

1805 **Mme FANNY GILBERT :**

1810 Bien, je dirais qu'on a un gros enjeu territorial, dans le sens que nous, on entoure Ville de Saguenay, donc le territoire est quand même assez immense. Donc, les camions de collecte ont de très grandes distances à parcourir. Donc nous, en diminuant la fréquence, bien, aussi c'est, un, pour l'enfouissement; deux, pour la population en général également aussi, parce qu'on veut vraiment diminuer le nombre de camions qui vont aller au lieu d'enfouissement technique, en plus de diminuer l'enfouissement. Donc, je dirais l'enjeu du grand territoire, c'est...

1815 **LE PRÉSIDENT :**

Peu de population distribuée sur un très grand territoire.

1820 **Mme FANNY GILBERT :**

Exactement, puis pour les...

LE PRÉSIDENT :

1825 Pour résumer, là.

Mme FANNY GILBERT :

1830 Oui, exactement. Pour les écocentres, c'est un peu la même chose aussi parce que les écocentres, on en a sept sur le territoire, donc qui desservent plusieurs petites municipalités. Donc, c'est sûr que si on n'a peut-être pas nécessairement le volume des matières, par exemple si on parle du styrofoam, le volume nécessaire pour pouvoir mettre ça en place, puis que ça ne soit pas trop onéreux non plus, là, que ce soit une espèce de... pas trop onéreux.

1835 Là, maintenant, avec la modernisation de la collecte sélective, on a cette option-là, de le mettre dans le bac brun pour la styromousse qui n'est pas – je ne me souviens plus – long, là, mais qui ne devient pas en petites billes. Donc, puis pour le futur, bien, dans le fond, c'est ça. On se rencontre plusieurs fois par année pour voir les actions qu'on peut mettre, justement, là, de façon régionale pour voir, avec nos différents enjeux, les trois entités, puis voir quel projet commun on peut faire.

1840

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci, madame Gilbert. Même question du côté de monsieur Descôteaux-Simard.

1845

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

1850 Je vais essayer d'aller dans le futur, mais je pense que je n'ai pas le choix de revenir dans le passé, pour la simple et bonne raison que – tantôt on l'a nommé – les PGMR ont été arrimés. C'est les premiers qui ont été arrimés. Si on se ramène dans le passé, ces PGMR-là n'étaient pas aussi arrimés, ça fait qu'il y a quand même déjà un point vers l'avenir qui est fait ensemble.

1855 J'en conviens que même, on a des enjeux même avec des citoyens qui sont mélangés un peu là-dessus. On a les mêmes objectifs, mais c'est les moyens qui sont différents pour y arriver. Dans le futur, de par le comité qui est en place, c'est sûr que de plus en plus, il va y avoir ces stratégies-là qui vont s'arrimer.

1860 Madame Gauthier le nommait tantôt, s'il y a une initiative qui est prise par un parti, bien, ça a une influence sur un des autres partenaires, ça fait que c'est clairement quelque chose qui est dans notre volonté.

1865 Puis pour ramener un peu ce que madame Gilbert disait, il y a des enjeux, je pense à des enjeux contractuels, opérationnels, infrastructures. Ce que monsieur Thériault nommait, pour ne pas le nommer, notre écocentre boulevard Talbot, secteur sud, c'est grand comme la salle ici, là. Ça fait qu'il y a un enjeu clairement d'infrastructures par rapport à ces volontés-là.

1870 Puis la réalité territoriale, ce que madame Gilbert nommait, on la vit également, qui est une différence, mais je ramène un peu que l'objectif global est le même. Puis là, plus le temps va aller, bien, plus les objectifs, les moyens vont s'arrimer pour avoir une uniformité le plus régionalement possible.

LE PRÉSIDENT :

1875 Dernier point avec le ministère de l'Environnement. Les mesures incitatives ou coercitives pour aller vers l'avenir, est-ce que c'est dans votre cours, ça?

M. PATRICE SAVOIE :

1880 C'est certain – Patrice Savoie, ministre de l'Environnement – c'est certain que côté enfouissement, ce qui est privilégié, c'est la régionalisation de la politique québécoise des matières résiduelles.

1885 Côté récupération, recyclage, compostage et tout ça, c'est davantage dans les PGMR que le tout s'oriente. Donc, à l'époque, la Régie est formée de trois MRC, comme on a mentionné. Puis comme ça a été mentionné, il y a des problématiques, peut-être que ça a été demandé à l'époque aussi de jumeler quatre MRC ou cinq MRC ensemble, ça fait que là, ça aurait fait un grand territoire puis ça aurait pu tout être ensemble, mais là, on n'en est pas là pour le moment. Mais, comme je vous mentionne, pour les matières de recyclage, récupération, c'est davantage dans les PGMR que les actions se mettent en place.

1890

LE PRÉSIDENT :

1895 Mais au niveau de l'enfouissement, revenons à ça. Là, vous dites « régionalisation », est-ce que monsieur Thériault, lorsqu'il mentionne la gestion unifiée intégrée, c'est ça, une régionalisation? Est-ce que vous pouvez, je vais dire obliger, encourager ou, bref, la régionalisation, est-ce que ça peut être cinq MRC ou huit, dans ce cas-ci?

1900 C'est quoi la vision du ministère par rapport à la régionalisation et puis auquel cas, est-ce que la régionalisation implique nécessairement la centralisation de tous les dépôts des matières résiduelles dans un seul lieu d'enfouissement technique qui couvre, par exemple, dans le cas qui nous intéresse, Saguenay–Lac-Saint-Jean?

M. PATRICE SAVOIE :

1905 Bien, justement – Patrice Savoie, ministre de l'Environnement – justement, pour l'enfouissement, la régionalisation est priorisée, puis comme je vous mentionnais tout à l'heure, là, ce qui relève des mesures de réduction, de récupération et de compostage, ça, c'est donné davantage aux municipalités, puis c'est les municipalités qui doivent gérer ces mesures de réduction là. Donc, si elles décident de se mettre ensemble, elles se mettent ensemble. Sinon, bien, 1910 le ministère n'a pas... ne facilite pas la régionalisation pour ces mesures-là.

LE PRÉSIDENT :

1915 Je vais poser ma question plus clairement. Est-ce qu'actuellement, vous considérez qu'ici, de la façon dont c'est géré au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la régionalisation a été privilégiée puis est-ce que le LET d'Hébertville-Station, qui est le seul LET dans la région, ça correspond à la vision du ministère en termes de régionalisation de l'enfouissement des matières résiduelles? Le compostage, le recyclage, ça, il y a... juste l'enfouissement.

M. PATRICE SAVOIE :

1920 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Pour l'enfouissement, je vous dirais oui, parce que moins qu'il y a de sites, plus que les matières sont regroupées à un même endroit, moins de transport, moins de gaz à effet de serre. Les opérations sont centralisées, les équipements sont davantage utilisés, davantage performants.

1925 Il y a quelques années, il y en avait un site d'enfouissement sur le territoire du Saguenay, puis il n'a pas ouvert, il y a une raison – je ne la connais pas –, mais s'il y a eu une fusion, c'est parce que quelque part, il y avait des gains, aussi, économiques, j'imagine, pour les MRC qui se sont jointes à la Régie et aussi pour la Régie des matières résiduelles.

1930 **LE PRÉSIDENT :**

1935 Vous ouvrez ce sujet-là, puis c'est une question qu'on avait, là, puis elle se répond rapidement. Vous dites qu'il y avait un LET au Saguenay puis qu'il n'a pas ouvert, est-ce que ce LET-là, on parle bien du LET de Larouche actuellement, là? C'est ce LET-là qu'il y a actuellement? Est-ce qu'il a un décret pour être ouvert?

M. PATRICE SAVOIE :

1940 Ce n'est pas du LET de Larouche que je parlais, c'est plus le LET de... c'est en arrivant à Chicoutimi, là, son nom... Laterrière.

LE PRÉSIDENT :

1945 Laterrière?

M. PATRICE SAVOIE :

1950 Oui, Laterrière.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Puis vous ne connaissez pas la raison, mais est-ce que vous pouvez la trouver?

1955 **M. PATRICE SAVOIE :**

On peut regarder pour la trouver probablement, mais il était rendu en fin de vie.

LE PRÉSIDENT :

1960 En fait, c'est une demande que je vous fais, de trouver la réponse.

M. PATRICE SAVOIE :

1965 Oui, je vais la trouver.

LE PRÉSIDENT :

1970 Parfait.

M. PATRICE SAVOIE :

1975 Le site était rendu en fin de vie, donc le promoteur a décidé de ne pas poursuivre les opérations d'enfouissement à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

1980 Puis en même temps, quand vous ferez votre recherche, j'imagine que c'est au même endroit, le LET de Larouche, vous nous fournirez l'information également, sur l'autorisation ou non...

M. PATRICE SAVOIE :

1985 Oui, très bien.

LE PRÉSIDENT :

... d'ouvrir un LET à Larouche.

1990 **M. PATRICE SAVOIE :**

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

1995 Merci beaucoup. Monsieur Thériault, vous avez une deuxième question?

M. RICHARD THÉRIAULT :

2000 Avant ma deuxième question, peut-être juste un complément d'information pour tout le monde, là, parce qu'on en a parlé un peu tantôt, là. J'ai entendu que les enjeux ne sont pas les mêmes d'un secteur à l'autre, là, dans les trois.

LE PRÉSIDENT :

2005 J'ai entendu la même chose moi aussi.

M. RICHARD THÉRIAULT :

2010 Je veux juste vous faire remarquer que les enjeux ne sont peut-être pas pareils, mais il y a seulement un site d'enfouissement.

2015 L'autre chose, c'est qu'on a parlé de PGMR. Ça, c'est vraiment pour l'auditoire. J'ai fait des recherches auprès du BAPE, puis vous avez, vous avez ou vous avez eu, là, mais ce que j'ai vu sur le site du BAPE, il y a cinq projets d'agrandissement, incluant celui d'Hébertville-Station, présentent sur la table ou qui ont été remis au ministère. Il y a cinq projets d'agrandissement de sites d'enfouissement. Donc, et je vais conclure là-dessus avant de poser ma deuxième question, force est d'admettre que les PGMR ne sont pas assez agressifs.

2020 Deuxième question...

LE PRÉSIDENT :

2025 Vous êtes déjà prêt pour la deuxième partie, monsieur Thériault. Vous avez une opinion bien présente dans vos...

M. RICHARD THÉRIAULT :

2030 Oui, ah oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2035 Je n'ai pas de problème avec ça, c'est juste qu'il ne faudrait pas que ça déborde. Vous êtes là pour poser des questions.

M. RICHARD THÉRIAULT :

2040 Non, non, ça ne débordera pas, mais merci pour la nourriture que vous me donnez pour le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Ça me fait plaisir. Ça nous fait plaisir.

2045

M. RICHARD THÉRIAULT :

La deuxième question c'est, j'ai entendu tantôt : comment on fait pour s'assurer de la conformité des résidus qui rentrent au LET? Vous savez, ça rentre par des camions, les camions à chargement en arrière, là, qui viennent chercher le bac puis qui dompent. Ça rentre avec ce qu'on appelle des « roll-off », ça, c'est les compagnies qui ont ça chez eux, puis les transporteurs transportent le « roll-off » au complet, c'est 25, 30, 40 pieds.

2050

Aussi, il y a toutes les petites entreprises, PME, qui ont ce qu'on appelle des bennes à chargement avant. Comment on fait pour s'assurer qu'une fois qu'ils sont rendus sur le site, que tout est conforme? Qu'il n'y a pas de cannettes d'aluminium, qu'il n'y a pas de carton, qu'il n'y a pas de matières dangereuses qui pourraient se retrouver là, des contenants sous pression? Puis je vais solidifier ma question en demandant : il n'y aurait pas lieu de faire des inspections sporadiques au LET, c'est-à-dire qu'il rentre un camion, sans être informé, il y a un "pad" asphalté quelque part, puis aujourd'hui, on l'inspecte. On sait d'où ça provient puis on va rencontrer les personnes concernées. Quand je dis qu'il faut être agressif, ça fait partie de ça.

2055

2060

LE PRÉSIDENT :

Excellent. La question est très claire. Puis je vous demanderais peut-être aussi d'élargir, parce que c'est sûr que vous avez nommé des exemples, vous avez parlé de canettes, vous avez parlé de matières dangereuses, je ne veux pas nécessairement que vous vous concentriez sur un élément plus qu'un autre, je veux qu'on réponde de manière globale à la question de monsieur Thériault.

2065

2070

Donc, madame Gauthier, je vous cède la parole.

Mme LISA GAUTHIER :

2075 Oui. Lisa Gauthier, RMR. Donc, pour répondre à la question de... premièrement, nous, on a à respecter le fameux REIMR, le règlement sur l'enfouissement. Donc, on est tenu d'accepter les matières qui sont admissibles à notre lieu d'enfouissement technique. Le recyclage ou le carton ou les choses comme ça, on est tenu de l'accepter au même titre que les autres matières, O.K.?

2080 Ce qu'on essaie de faire dans des programmes de sensibilisation, communication et par les aménagements qu'on fait, distribution de bacs et tout ça, les avantages au niveau de la collecte, les incitatifs financiers, tout ça, c'est de détourner cette matière-là, mais à la base, le règlement ne nous permet pas de refuser des matières qui sont admissibles.

2085 Ce qu'on fait, bien comme je disais, la communication, respect des... ensuite, je vais élargir, comme vous dites. Valider – monsieur, son idée –, mais actuellement, on a des opérateurs, on reçoit des voyages. C'est sûr que quand on reçoit du résidentiel, à l'entrée du site, on a un portail de radioactivité qui nous permet de détecter certaines matières qui ne seraient pas admissibles. Pour le reste, pour les voyages résidentiels, ils sont déchargés au front.

2090 Si nous opérateurs voient des matières qui sont non admissibles, on va les enlever, mais c'est certain qu'il va arriver, il va arriver que si des citoyens ne respectent pas, on va dire les consignes de bonne gestion des matières résiduelles, ça va arriver que des matières puissent arriver, comme des contenants sous pression, tout ça, qui ne sont pas vus par les opérateurs. Et c'est normal, c'est logique. Ça, c'est pour la partie résidentielle.

2100 Ensuite, pour la partie ICI, qui est une partie quand même importante au niveau peut-être des risques de matières non admissibles, on a une façon de faire extrêmement rigoureuse, et je ne suis absolument pas gênée de le dire, au LET, pour la gestion de ces matières-là, et il nous est arrivé, et il nous arrive encore régulièrement de retourner, d'empêcher des camions, de les retourner, on a toute une procédure, et on a des gens – mes collègues pourront nous le confirmer – qui sont les chiens de garde au LET des matières qu'on reçoit.

2105 Alors, chaque entreprise, on ne parle pas de petits commerces qui passent dans la collecte porte-à-porte du résidentiel, mais toute entreprise, exemple les industries qui veulent nous envoyer des matières de nature industrielle doivent compléter des formulaires, un formulaire qui décrit les

matières, qui nous fournit, qui va nous fournir toutes les analyses nécessaires pour confirmer que les matières sont admissibles au LET.

2110 Vous savez qu'on n'a pas le droit de – bien, vous le savez ou vous ne savez peut-être pas qu'on n'a pas le droit de recevoir des matières dangereuses, donc il faut essayer de filtrer ces matières-là pour savoir qu'est-ce qu'il y a dedans, avec les analyses, et on refuse régulièrement des matières. Puis on ne refuse pas seulement des matières qui pourraient contenir des matières dangereuses, mais certaines matières qui pourraient amener certaines nuisances supplémentaires
2115 au LET.

Quand on peut les refuser, parce que vous savez, dans le RMR, on n'a pas le droit de refuser les matières, celles qui sont générées au niveau de notre propre MRC, donc la MRC où est situé le LET, on parle de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, mais on a certaines possibilités au niveau des
2120 matières qui viennent des autres MRC.

Alors, puis on l'applique, on le fait, on refuse des produits qu'on considère... qui pourraient être admissibles, qui ne sont pas des matières dangereuses, mais qui pourraient causer, par exemple, des odeurs particulières ou créer certains problèmes au niveau du traitement.
2125

Ça fait qu'au niveau de ces matières-là, on a une bonne gestion, puis nos opérateurs sur le site, s'ils voient des voyages, qu'il y a un voyage qui est déchargé, puis qu'ils voient que ce n'est pas... que c'est douteux ou quelque chose, il y a des photos qui sont prises, le voyage est laissé là. Les générateurs vont être consultés, on va communiquer avec eux, puis ça nous arrive
2130 régulièrement de rembarquer les matières et de les retourner au générateur.

LE PRÉSIDENT :

Puis, monsieur Savoie, le fameux *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, qu'est-ce qu'il dit par rapport à ce qui est une matière résiduelle acceptable ou conforme, qui est destinée à l'enfouissement, là, c'est dans cette perspective-là, la question.
2135

M. PATRICE SAVOIE :

2140 Patrice Savoie du ministère de l'Environnement. La REIMR, en fait, lui, il encadre ce qui doit
être enfoui, ce qui doit entrer dans un lieu d'enfouissement. Donc, comme ce qui a été mentionné,
tout ce qui est déchets biomédicaux, les sols contaminés à un certain critère ne doivent pas être
2145 acceptés. Il y a aussi un détecteur de matières radioactives qui doit être à l'entrée où la balance,
puis également, c'est ça, comme mentionné, si les sols sont trop contaminés ou qu'il y a des
matières radioactives, soit que le chargement est retourné directement, ou qu'il est vidé quelque
part pas loin, le temps que la matière contaminée – les sols, par exemple –, avec une bâche, ça
peut se décontaminer en quelques mois puis ça pourra être enfoui par la suite.

En gros, le règlement, il encadre les matières de cette façon-là.

2150

LE PRÉSIDENT :

Donc, si j'ai pris de bonnes notes, tout ce qui n'est pas un sol contaminé ou qui n'est pas une
matière radioactive, dès qu'elle entre sur le site, elle peut être enfouie sans aucun problème?

2155

M. PATRICE SAVOIE :

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Comme je vous ai mentionné, c'est certains
exemples. Je pourrais vous donner une liste plus approfondie, il y a plusieurs types de matières qui
2160 ne seront pas acceptés au lieu d'enfouissement.

Le Centre de contrôle environnemental, lui, ne vérifie pas spécifiquement ce qui entre sur le
site, parce qu'il n'est pas toujours présent sur le site. Par contre, avec les registres puis les rapports
annuels à la fin de l'année, ils ont les quantités puis il y a une vérification qui peut être faite à partir
2165 de ces registres-là.

LE PRÉSIDENT :

J'aime bien votre générosité de me fournir ça, mais c'est monsieur Thériault qui pose la
2170 question, donc je ne sais pas si vous avez la réponse pour monsieur Thériault maintenant, là.

M. PATRICE SAVOIE :

La réponse?

2175

LE PRÉSIDENT :

Sur les matières. Parce que vous dites qu'il y a d'autres matières, il y a une liste, et vous avez donné des exemples de sols contaminés et matières radioactives, ça s'est arrêté là. Je vous ai dit, donc, tout le reste c'est acceptable pour l'enfouissement? Vous avez dit non. Donc, il doit y avoir d'autres éléments dans votre fameuse liste. C'est ce qu'on cherche à savoir ici avec monsieur Thériault.

2180

M. PATRICE SAVOIE :

J'ai une certaine liste encore, elle n'est peut-être pas exhaustive, mais j'ai quand même une liste un petit peu plus de matières...

2185

LE PRÉSIDENT :

Allons-y avec la liste la plus proche de l'exhaustivité que vous avez.

2190

M. PATRICE SAVOIE :

La plus complète.

2195

LE PRÉSIDENT :

Puis éventuellement, je comprends que je ne vous ferai pas déposer le règlement, là, donc je comprends que dans le règlement, on peut trouver cette liste-là exhaustive qui contient toutes les matières non admissibles?

2200

M. PATRICE SAVOIE :

2205 Donc, comme mentionné – Patrice Savoie, ministère de l'Environnement – comme
mentionné : les matières dangereuses, les matières résiduelles liquides non assimilables, les boues
de toxicité plus petite que 15 %, les carcasses de véhicules, sauf broyées si autorisées, les
pesticides, les déchets biomédicaux, les plastiques agricoles qui sont non gérés, les boues de
2210 raffinerie, de scierie, de pâte et papier, les résidus d'incinérateurs qui sont non décontaminés
également.

LE PRÉSIDENT :

2215 Parfait. Puis si on voulait avoir accès à cette liste-là, où est-ce qu'on la trouve?

M. PATRICE SAVOIE :

2220 Cette liste-là est dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières
résiduelles*.

LE PRÉSIDENT :

2225 Parfait. Merci beaucoup, monsieur Savoie.

2230 Merci, monsieur Thériault pour vos deux questions. Comme j'ai mentionné à une intervenante
précédente, n'hésitez pas à vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions. C'est deux
questions par intervention, donc il y a d'autres personnes d'inscrites, je vais les appeler. Merci
beaucoup.

2235 **M. RICHARD THÉRIAULT :**

 Merci à vous.

2235

M. TOMMY TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

2240 Donc, prochain intervenant, Tommy Tremblay. Donc, Tommy Tremblay, vous pouvez venir à l'avant. Vous connaissez la façon de faire. Donc, prenez le temps de vous installer puis quand vous êtes prêt, allez-y, on vous écoute.

M. TOMMY TREMBLAY :

2245 Bonsoir de nouveau.

LE PRÉSIDENT :

2250 Bonsoir.

M. TOMMY TREMBLAY :

2255 Donc, on voit dans l'étude d'impact environnemental qu'il y a plusieurs milieux humides dans la zone d'étude, il y en a également qui sont présents dans ce que le promoteur appelle la phase 2 B. Également, entre la phase 1 et la phase 2 B, il y a quand même un plan d'eau qui était présent, donc à cheval entre les deux phases. Donc, je voulais savoir si, en fait qu'est-ce que le promoteur a prévu pour protéger les plans d'eau puis protéger les milieux humides présents dans la zone d'étude.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

 Parfait. Question très claire. Une petite demande, madame Gauthier, même demande que sur le tableau.

2265 **Mme LISA GAUTHIER :**

 C'est beau.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Une carte, peut-être, pour nous localiser par rapport au site ou aux phases que monsieur Tremblay a mentionnées. Prenez le temps de la projeter, puis ensuite, vous pourrez répondre à la question. Ça va, madame Gauthier, est-ce que vous avez l'information? Ah, c'est une question de projection? Pas de problème.

2275

Mme LISA GAUTHIER :

Alors, pour les personnes, ici on voit sur l'écran en jaune, c'est la zone des travaux prévus. En violet, c'était la zone d'étude originale, là où on a fait les inventaires de milieux humides et hydriques. Quand monsieur Tremblay parlait du petit plan d'eau, c'est ce qu'on appelle, nous, le lac en T. C'est le plan d'eau qu'on voit en bleu, mettons qui commence entre les deux sites, au nord du site futur et au sud du site actuel, et également du côté ouest, c'est ce petit plan d'eau là. Donc ici, le lac en T est le petit cours d'eau que vous parlez est situé ici.

2285

Comment on fait pour protéger ce lac-là puis les milieux humides? Je pense qu'à la base, je vais essayer de donner une réponse pas trop longue, mais ça s'articule vraiment sur la construction du LET. Il y a plusieurs éléments.

2290

Il y a plusieurs éléments qui font qu'on protège ces milieux-là :

2295

La conception du LET, comme j'expliquais tout à l'heure dans la présentation, où on aménage un site étanche avec trois niveaux, trois membranes étanches pour venir assurer la sécurité, la protection des eaux souterraines et des eaux de surface. L'installation de ces membranes-là, qui est tout encadrée par un gros système de contrôle, qualité, encore là, dans le but de protéger le milieu.

2300

Ensuite, les eaux de lixiviation sont captées et traitées et dirigées vers l'émissaire, une fois traitées.

Ensuite, les eaux de ruissellement, les eaux de surface qui ruissellent sur les déchets ou à l'intérieur des déchets sont captées aussi à l'intérieur du site et envoyées à l'usine de traitement.

2305

Une fois qu'on a fait du recouvrement final, en partie ou total, les eaux de ruissellement non contaminées, donc qui ruissellent par-dessus les membranes étanches, sont envoyées vers des bassins de sédimentation. Ces bassins de sédimentation là permettent de décanter les matières en suspension qui pourraient être entraînées par l'écoulement des eaux de pluie.

2310

Ça fait que ça, c'est... puis les bassins de sédimentation particulièrement, c'est une mesure importante pour protéger la qualité du lac en T. On va avoir deux bassins de sédimentation prévus dans ce projet-là. Ça, c'est pour la protection du lac en tant que tel.

2315

Ensuite, pour ce qui est des milieux humides, hydriques à l'intérieur, bien, on voit qu'il y a une partie, il y a des milieux humides qui vont être affectés par les travaux, par la construction des cellules, on ne s'en sort pas. Les milieux humides en périphérie pourraient avoir certains impacts indirects.

2320

D'ailleurs, dans les réponses aux questions, on a visité des milieux humides en périphérie, et au niveau des mesures, bien, ça revient à peu près aux mêmes mesures que j'ai dites tantôt : s'assurer que le site est étanche, s'assurer que les eaux de lixiviation sont bien captées, que les eaux de ruissellement sont bien captées, au bon endroit, et décantées de la bonne façon.

2325

Puis aussi, il y a certains suivis qui sont prévus, d'inspection, de vérification au niveau des milieux humides, comme par exemple, quand on va avoir à faire du dynamitage, s'assurer qu'il n'y ait pas de débris, de roches qui vont aller au niveau des milieux humides en périphérie.

2330

Je pense que ça fait pas mal le tour des mesures qui permettent de protéger. On a vraiment travaillé à réduire, en tout cas autant que possible, puis à éviter – comme par exemple sur la carte, vous voyez tout le gros milieu humide qui est une tourbière de grande qualité du côté est, là, c'était vraiment une instruction spécifique qu'on a donnée à nos consultants, d'éviter ce milieu-là. On ne pouvait pas tous les éviter, mais d'éviter du moins ce grand milieu humide là, qui était vraiment intéressant.

2335

LE PRÉSIDENT :

Mais dites-moi donc, madame Gauthier, ce que vous venez de mentionner, c'est-à-dire d'éviter un milieu humide, c'est quoi le critère qui vous a fait pencher vers l'évitement de ce milieu-

2340

là? Dans vos études, vous avez quand même fait une caractérisation des milieux humides, puis il y avait certains paramètres des milieux humides, est-ce qu'il y en a qui sont plus importants que d'autres?

Mme LISA GAUTHIER :

2345

Il y a une valeur écologique qui est attribuée aux milieux humides. C'est une note qui peut aller jusqu'à 6, donc c'est nos consultants... je ne sais pas si ça vaudrait la peine, est-ce que vous voulez qu'on explique un peu plus la fonction, comment est calculée la valeur écologique des milieux humides?

LE PRÉSIDENT :

2350

Non.

Mme LISA GAUTHIER :

2355

Non? O.K.

LE PRÉSIDENT :

2360

Pas à cette étape-ci, là.

Mme LISA GAUTHIER :

Non, mais c'est parce que c'est ça.

2365

LE PRÉSIDENT :

Je veux savoir, c'est quoi le critère déterminant? Parce que vous dites que vous avez évité un milieu, puis dans le contexte de la question, c'est de savoir qu'est-ce qui a été fait, là. Je pense, la méthodologie, ce n'est peut-être pas là qu'on irait maintenant.

2370

Mme LISA GAUTHIER :

O.K.

2375

LE PRÉSIDENT :

On verra éventuellement, mais non, ce n'est pas nécessaire.

2380

Mme LISA GAUTHIER :

O.K., c'est bon. Il y a plusieurs facteurs, en fait, qui nous ont fait choisir. Quand on a regardé la carte des milieux humides, il fallait placer notre lieu d'enfouissement dans le secteur et trouver la meilleure façon de le faire en dérangeant, en impactant le moins possible les milieux humides, comment on pouvait le faire.

2385

C'est parce qu'il y a des critères techniques aussi qui embarquaient en ligne de compte, vous savez? On ne peut pas faire un site morcelé, des petites cellules un peu partout. Il faut une certaine largeur, une certaine, tu sais, un certain volume pour être capable d'optimiser le mètre carré, si on veut. On ne veut pas un site pas haut, mais très étendu, ça fait qu'il faut être capable de venir mettre un certain volume dans un espace limité.

2390

Ça fait que, puis entre autres, il y a aussi la présence des secteurs d'habitation d'autour. On a essayé de trouver un espace à l'intérieur de notre zone d'étude qui nous permettait de rester, bien, en tout cas, le plus loin possible des secteurs habités. Ça fait qu'il y avait plusieurs critères et quand on a regardé le schéma, c'était difficile.

2395

En fait, il y a trois grandes zones de milieux humides à l'intérieur de la zone d'étude. Comme vous voyez, il y a une ligne est-ouest du côté nord, il y a une ligne est-ouest du côté sud – ça, c'est deux milieux humides principalement riverains, parce qu'il y a des cours d'eau intermittents – et il y a la partie complètement à l'est de la zone d'étude, donc celle-là qu'on a évitée.

2400

Ça fait qu'il fallait choisir comment positionner notre site à l'intérieur. Comme je vous dis, on a regardé les valeurs écologiques puis aussi la connectivité, la façon qu'on pouvait placer nos

2405 cellules, et ce qui en est ressorti, c'est que celui qui était le plus facile d'éviter, c'était vraiment celui qui est situé à l'est, de par sa position, sa forme, ses caractéristiques. Est-ce que ça répond bien?

LE PRÉSIDENT :

2410 Merci, madame Gauthier. Oui, j'ai réponse à la question, mais je vais demander de monsieur Savoie de compléter avec son équipe.

2415 On a évoqué ici la valeur écologique des milieux humides, là, à la suite d'une caractérisation qui a été faite dans des documents, évidemment, qui nous ont été fournis, j'aimerais savoir, c'est quoi l'importance, en fait, que la valeur écologique d'un milieu humide a dans la séquence « éviter, minimiser, compenser » puis éventuellement, dans la compensation? Comment c'est considéré dans votre analyse du côté du ministère de l'Environnement?

M. PATRICE SAVOIE :

2420 Pour cette question, pour ce volet, je vais passer la parole à ma collègue Élisabeth Parent.

Mme ÉLIZABETH PARENT :

2425 Oui. Donc, votre question c'est surtout au niveau de la valeur écologique? Nous, au ministère, c'est vraiment la superficie qu'on regarde en premier. Si deux milieux humides ont la même superficie, là, on va voir, on va regarder un petit peu plus la valeur écologique.

LE PRÉSIDENT :

2430 Donc, premier critère, superficie?

Mme ÉLIZABETH PARENT :

2435 Premier critère, la superficie.

LE PRÉSIDENT :

Et ensuite, valeur écologique?

2440

Mme ÉLIZABETH PARENT :

Exact.

2445

LE PRÉSIDENT :

O.K., donc plus – donc, j’imagine et vous me confirmerez – plus c’est grand, plus on tente... donc, on ne veut pas morceler, finalement, les milieux humides ou les segmenter.

2450

Mme ÉLIZABETH PARENT :

C’est exact, oui, pour la connectivité hydrologique, entre autres, écologique.

LE PRÉSIDENT :

2455

Parfait. Exceptionnellement, je vais vous demander de vous nommer à la suite de votre intervention, mais habituellement, on le fait...

Mme ÉLIZABETH PARENT :

2460

C’est parce qu’il avait prononcé mon nom, il n’y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

2465

Oui, mais c’est vous qui devez le dire, c’est une question de voix, là. Dans le fond, il faut que la personne qui parle avec sa même voix se nomme. C’est ça, le point.

Mme ÉLIZABETH PARENT :

2470

O.K., j’ai compris.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Monsieur Tremblay, vous avez une deuxième question?

2475 **M. TOMMY TREMBLAY :**

2480 Oui, absolument. Dans l'étude d'impact environnemental, on a remarqué qu'il y avait une zone tampon, donc une zone qui permet d'atténuer certains impacts. J'ai eu de la difficulté à apprécier la zone tampon, là, et en quoi qu'elle consiste, quelles mesures vont être mises pour conserver, bon, la zone tampon, puis peut-être, en sous-question, est-ce qu'on pourrait donner une reconnaissance à la zone tampon? On peut penser au statut d'AMCE, donc autres mesures de conservation efficaces, qui est un nouveau statut qui a été mis en place par le gouvernement du Québec dans la dernière année.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup, monsieur, pour votre question.

Madame Gauthier, est-ce que c'est clair pour vous, la question?

2490

Mme LISA GAUTHIER :

J'aurais besoin d'une petite précision. Quand vous parlez de la zone tampon, c'est parce qu'il y en a deux.

2495

LE PRÉSIDENT :

C'est à moi que vous vous adressez.

2500 **Mme LISA GAUTHIER :**

Ah, excusez. Quand on parle de la zone tampon, il y en a deux.

2505 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

2510 **Mme LISA GAUTHIER :**

Il y a la zone tampon qui est obligée par le règlement, de 50 mètres en pourtour...

LE PRÉSIDENT :

2515 De 50 mètres au pourtour, oui.

Mme LISA GAUTHIER :

2520 Oui, puis une zone tampon qu'on veut maintenir, qu'on propose de maintenir sur notre propriété pour protéger les secteurs de résidences adjacents. Je veux savoir de quelle zone on parle.

LE PRÉSIDENT :

2525 Je demande la précision. monsieur Tremblay, pouvez-vous apporter cette précision-là?

M. TOMMY TREMBLAY :

2530 Bien, c'est un éclaircissement sur l'ensemble des zones tampons. Effectivement, cette notion-là de deux zones tampons m'a peut-être mélangé, là.

Mme LISA GAUTHIER :

O.K.

2535

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, juste vous rappeler, ça passe ici en avant.

M. TOMMY TREMBLAY :

2540

Ah oui, désolé.

LE PRÉSIDENT :

2545

Mais il n'y a pas de problème, on va s'habituer. Mais donc, allez-y pour l'ensemble de l'œuvre.

Mme LISA GAUTHIER :

2550

Vous parlez pour les deux, O.K. En fait, la première zone tampon, celle prévue au REIMR est une zone tampon de 50 mètres qui est prévue autour du site, quand même assez proche du site, vraiment en périphérie. Cette zone tampon là s'applique peut-être, est peut-être plus pertinente pour des sites qui n'ont pas une grande propriété autour, pour s'assurer pour qu'il y ait au moins une bande de 50 mètres qui sépare le site des propriétés adjacentes.

2555

Dans notre cas, on a une grande propriété, on parle de presque 600 hectares dont on est propriétaires en pourtour du site, ça fait que c'est peut-être un petit peu moins pertinent. On a à la respecter, on a à la localiser sur les plans, mais pour nous, ce qui est important, c'est vraiment d'assurer une zone tampon boisée en périphérie de nos installations, de notre propriété, pour assurer la protection, finalement, confirmer qu'on ne s'élargira pas jusque-là, qu'on n'impactera pas cette zone boisée là.

2560

Et les mesures de conservation, mais à l'époque, on avait regardé différentes mesures pour protéger autour, réserve naturelle, réserve faunique, refuge biologique, réserve naturelle, ça n'avait pas pu se faire pour des raisons techniques que nous avait exposées le ministère de l'Environnement. On avait proposé de faire un lieu de conservation ou d'enchâsser cette zone tampon là dans le décret, ce qu'on est prêt à s'engager.

2565

Pour ce qui est de l'AMCE, je n'étais pas au courant. Je pense que c'est quelque chose qui est quand même plus récent. Il faudrait regarder. Il faudrait regarder qu'est-ce que ça implique, les possibilités, les contraintes, si c'est faisable dans notre cas, mais on serait ouvert, là, à avoir une mesure, parce qu'il n'existe pas beaucoup de programmes ou de façons de protéger cette zone-là autre que ce qu'on proposait, là, d'enchâsser la zone tampon dans les conditions du décret, mais

2570

ça pourrait se faire en plus ou autrement. Cette mesure-là, on pourrait prendre des informations pour voir qu'est-ce qui est faisable.

2575

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, je comprends que vous avez exploré différentes avenues, mais celle qui est mentionnée ici n'a pas nécessairement été explorée.

2580

Mme LISA GAUTHIER :

Non, on ne la connaissait pas.

2585

LE PRÉSIDENT :

Mais je vais me tourner du côté de monsieur Savoie au ministère de l'Environnement pour valider cette possibilité-là au niveau de... bien, peut-être, dans un premier temps, décrire ce qui est cette nouvelle mesure, là, les autres mesures de conservation puis éventuellement nous entretenir sur le fait qu'elles pourraient se qualifier, ou, en fait, que le pourtour de la zone pourrait se qualifier pour cette catégorie de mesures.

2590

M. PATRICE SAVOIE :

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Une zone tampon, c'est indiqué dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, le 50 mètres, comme il a été mentionné, ça ne doit pas avoir de marais, de plan d'eau permanent ni d'étang, puis c'est ça, ça sert à permettre la diminution des effets du site d'enfouissement aux alentours et puis si on a besoin d'aller travailler à l'intérieur de cette zone-là, ça va appartenir au propriétaire, on va le savoir.

2595

2600

Concernant votre deuxième question, il va falloir que je fasse des petites recherches, parce que pour le moment, je ne peux pas répondre convenablement à votre question.

LE PRÉSIDENT :

2605

Parfait. Donc, comme je vous l'ai mentionné, vous avez 48 heures avec la question en délibéré, puis plus tôt vous nous revenez, mieux c'est.

Donc, merci, monsieur Tremblay, pour vos questions.

2610

M. JONATHAN CÔTÉ

LE PRÉSIDENT :

2615

Donc, on est prêt à passer à un prochain intervenant, Jonathan Côté. Bonsoir, monsieur Côté. Vous connaissez la mécanique, donc on appuie sur le petit bouton puis nous vous écoutons.

M. JONATHAN CÔTÉ :

2620

Bonsoir. Est-ce qu'on pourrait avoir la carte du futur site?

LE PRÉSIDENT :

2625

Avec grand plaisir, elle vient d'être projetée, ça ne devait pas être tellement long. C'est tout le temps la première fois qui est la plus longue.

M. JONATHAN CÔTÉ :

2630

Vendredi cette semaine, bien la semaine passée, je me suis payé une petite visite au site d'enfouissement actuel, mais j'ai passé, pas par le chemin habituel, et j'aimerais ça vous montrer sur la carte par où que je suis passé.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous commencer par le décrire puis si éventuellement ce n'est vraiment pas clair, vous pouvez peut-être vous lever pour y aller, mais je préférerais que ce soit décrit à partir d'où vous êtes.

2640 **M. JONATHAN CÔTÉ :**

C'est bon. Je suis parti du rang Saint-Pierre vers la gauche sur le plan. J'ai poigné la première savane qu'on voit où est-ce qu'il y a du vert, là.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Dans la propriété, à l'intérieur du carré rouge, là.

2650 **M. JONATHAN CÔTÉ :**

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

2655 Excellent.

M. JONATHAN CÔTÉ :

2660 J'ai continué vers le lac en T.

LE PRÉSIDENT :

2665 Oui.

M. JONATHAN CÔTÉ :

2670 Que madame Gauthier parlait tantôt, et je suis arrivé sur un écosystème extrêmement riche
en biodiversité, et il y a deux grues du Canada qui se sont levées quand je suis arrivé, et de
nombreux canards et tout ça, et j'ai commencé à trouver du plastic, là, je vous dirais, à l'entrée du
lac en T, mais un petit peu dans le bois. Puis, évidemment, bien, plus j'avancais, plus j'en trouvais
à mesure que j'avancais. Ça fait que j'ai passé par la gauche du lac en T, je l'ai contourné
complètement puis j'ai trouvé du plastic un peu partout, puis surtout du plastic, là... je voyais que
ça n'avait jamais été ramassé parce qu'il s'émiettait en petits morceaux.

2675 Après ça, j'ai passé dans le chemin, sur le bord des cellules, puis je suis revenu par le lac
Bellevue, et je me questionnais – ma question, en fait, c'est : puisque j'ai trouvé du plastic à environ
600 mètres et qu'il n'avait tout simplement été... il n'avait visiblement jamais été ramassé, car il
s'émiettait en petits morceaux, allez-vous amasser le plastic qui se retrouvera assurément au lac
2680 Bellevue puisqu'il sera à seulement 400 mètres des nouvelles cellules?

LE PRÉSIDENT :

2685 Monsieur Côté, moi, je vous ai suivi, on dirait que j'étais avec vous, là.

M. JONATHAN CÔTÉ :

Oui.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

Je sais exactement où vous êtes passé, puis je l'ai très bien sur la carte. Ça fait que pour
moi, c'était clair. Vous avez bien localisé, je veux juste valider du côté de madame Gauthier, est-ce
que vous avez bien suivi le trajet de monsieur Côté, c'est clair aussi pour vous? Excellent. Donc,
2695 sa question est également claire.

Mais avant de vous donner la parole, je voulais simplement vous mentionner qu'il est 21 h 30,
ça ne bouge plus tellement au registre. Il y a des gens qui se sont réinscrits, mais depuis déjà
plusieurs minutes, il n'y a plus rien qui bouge, donc je vais fermer le registre pour ce soir. Donc, on

2700 va évidemment épuiser le registre avec les gens qui y sont inscrits, il reste six, sept interventions.
Donc, ce sera tout pour la soirée, mais n'oubliez pas, on revient demain en après-midi puis demain
soir également.

2705 Monsieur Côté, ça devait être quand même toute une expédition, ce que vous nous avez fait
vivre.

M. JONATHAN CÔTÉ :

Oui.

2710

LE PRÉSIDENT :

Ça n'a pas dû vous prendre 15 minutes faire ça. D'après moi, ce n'est pas le genre de visite
qu'ils nous proposent demain au site d'enfouissement – en tout cas, je l'espère.

2715

M. JONATHAN CÔTÉ :

Ça me surprendrait.

2720

LE PRÉSIDENT :

Mais ceci dit, donc la question est claire. Est-ce que les déchets de plastic et autres qui sont
là, vont-ils être ramassés et, plus largement, est-ce qu'éventuellement, quand ça va s'approcher du
lac Bellevue, est-ce que ça va être ramassé également? Comment vous gérez ça plus
globalement?

2725

Mme LISA GAUTHIER :

2730 Lisa Gauthier, RMR. Alors, ces déchets de plastic là, c'est des emportements qui sont faits
par le vent, principalement l'hiver, quand on reçoit les déchets, on les décharge. Quand des gens
ou les entreprises mettent des... surtout du plastic, surtout, libre, ça peut arriver que c'est emporté
par le vent.

2735 On installe des filets, on a des filets temporaires, on a des filets permanents pour retenir les
plastics, mais il y en a qui passent quand même et qui se dispersent aux alentours du lieu
d'enfouissement.

2740 Quand la neige fond, on engage une équipe, soit une équipe d'employés ou on engage,
comme cette année on a engagé une firme spécialisée pour faire du nettoyage, ramasser les
fameux plastics qui se retrouvent autour du lieu d'enfouissement qu'on voit bien, et dans certains
milieux humides, points bas autour, et il y a un gros effort, un très gros effort de ramassage qui est
fait, mais c'est possible qu'il y ait certains plastics qui échappent au ramassage.

2745 C'est intéressant, là, c'est quelque chose qu'on pourra peut-être faire, d'aller faire la même
ride, là, pour voir puis pour améliorer l'entourage.

2750 Et pour ce qui est du lac Bellevue, bien là, il faut voir, il faudrait en discuter, mais oui, il faudrait
probablement faire des efforts particuliers pour s'assurer que les gens du lac Bellevue n'aient pas
à avoir chez eux des déchets de plastic, là. Et il va y avoir aussi, il faut travailler fort, puis on acquiert
de l'expérience aussi comme exploitant, au niveau d'essayer de retenir la majorité des plastics, une
très, très grande partie des plastics à la source, donc en réfléchissant encore mieux la façon de
mettre des filets.

LE PRÉSIDENT :

2755 Ma collègue, madame Leney.

LA COMMISSAIRE :

2760 Oui. Madame Gauthier, vous avez parlé des filets, mais est-ce que vous en avez sur le
pourtour, tout le pourtour du site il y a des filets ou comment c'est installé, puis comment c'est fait?

Mme LISA GAUTHIER :

2765 Oui. Comme je disais, il y a deux types...

LA COMMISSAIRE :

2770 Pouvez-vous nous parler de son efficacité?

Mme LISA GAUTHIER :

2775 Oui. Il y a deux types de filets : des temporaires qu'on va installer sur des supports en béton qui sont quand même assez hauts, je dirais... je n'ai pas de chiffres en pieds, mais en mètres, peut-être un 5, 6 mètres de haut, là, qui vont suivre nos opérations, puis qu'on va déplacer au fil... le front d'exploitation se déplace, il n'est pas toujours à la même place, donc on essaie de faire suivre autant que possible, mais on ne peut pas mettre les filets complètement autour, là, tout dépendant de la direction des vents. Il faut que les camions puissent venir décharger, donc il reste toujours des
2780 possibilités pour les déchets d'être emportés.

 Puis pour ce qui des filets temporaires... permanents, bien, c'est quand même, ça fait juste quelques années, on n'en avait pas au début, mais là, on en installe. Comme, par exemple, on en a installé justement du côté du lac Bellevue, là, entre notre site actuel puis le lac Bellevue, c'est des
2785 filets qui sont installés vraiment sur des poteaux, genre de poteaux de téléphone, là, qui ont, en pieds, une trentaine de pieds de haut, qui servent à retenir les déchets.

 Mais, vous savez, notre site a quand même, à son plus haut point d'exploitation, presque 30 mètres de hauteur et les filets permanents qu'on installe en bas ne peuvent pas retenir tous les
2790 déchets, tous les envolements, donc il faut mettre aussi des filets temporaires, mais ça peut arriver que ce soit emporté quand même, là, parce qu'on ne peut pas mettre ça sur quatre côtés, là. Vous comprenez? Ça répond bien à votre question?

LA COMMISSAIRE :

2795 Merci.

Mme LISA GAUTHIER :

2800 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est une mesure volontaire ou c'est une demande du ministère?

2805

Mme LISA GAUTHIER :

À mon souvenir, puis là, je ne suis pas sûre à 100 %, mais la gestion des emportements éoliens, quand on parle d'emportement par le vent, des matières légères, il est prévu au règlement, on doit prendre des mesures pour éviter l'emportement des matières. Donc, la mesure, c'est les filets. C'est aussi le recouvrement journalier à la fin de la journée pour éviter que les matières puissent être emportées en dehors des heures d'ouverture, ça fait qu'on vient mettre un recouvrement journalier. Mais, en fait, les plastics s'envolent souvent au moment du déchargement. C'est ce qu'on constate.

2810

2815

LE PRÉSIDENT :

Puis de votre côté, monsieur Savoie, est-ce qu'il y a des suivis qui sont faits par rapport à ces plastics-là qui sont envolés ou qui sont emportés puis qui se retrouvent un peu partout, selon ce que monsieur Côté nous mentionnait?

2820

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, bonjour. Patrice Savoie du ministère de l'Environnement. Tout d'abord, j'aimerais mentionner que l'article 48 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* oblige l'initiateur à diminuer, à procéder au nettoyage des voies de circulation, des accès, dispositifs mis en place pour contenir les matières résiduelles dans la zone de dépôt, puis par la suite, les inspecteurs, eux, peuvent faire des tournées.

2825

C'est certain qu'ils n'iront pas en forêt puis dans des endroits dangereux, mais ils peuvent faire des tournées, des inspections et puis aussi, on peut... le citoyen qui perçoit ça, qui voit ça peut faire une plainte, soit au ministère de l'Environnement ou tout simplement contacter la Régie puis la Régie va aller ramasser ces matières-là.

2830

2835

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Très clair. Monsieur Côté, est-ce que ça répond à votre question? Deuxième question pour vous?

2840

M. JONATHAN CÔTÉ :

Avons-nous accès à la carte de la ligne de partage des eaux?

2845

LE PRÉSIDENT :

Madame Gauthier, je vais... les limites de bassins versants ou la ligne de partage des eaux, comme mentionné par monsieur Côté. En fait, votre question, ce n'est pas votre question, là. Je comprends que vous voulez que ce soit projeté puis vous aurez une question éventuellement avec cette carte-là.

2850

M. JONATHAN CÔTÉ :

Oui.

2855

Mme LISA GAUTHIER :

Ce ne sera pas long, on va projeter la carte.

2860

LE PRÉSIDENT :

Oui, parfait. Excellent.

Mme LISA GAUTHIER :

2865

Laissez-nous quelques secondes, minutes, là.

LE PRÉSIDENT :

2870 Pas de problème. Ce n'est peut-être pas la carte la plus facile à lire, mais je suis convaincu que vous allez l'expliquer aussi bien que monsieur Côté a expliqué son trajet en forêt. Non, mais d'une part, je veux juste que vous décriviez ce qu'on a à l'écran là, présentement.

Mme LISA GAUTHIER :

2875 O.K., c'est bon. C'est pour savoir, là.

LE PRÉSIDENT :

2880 Puis ensuite, pour monsieur Côté, cette carte-là, il faut qu'il la comprenne avant de poser sa question.

Mme LISA GAUTHIER :

2885 Oui. Bon. Vous vouliez les bassins versants sur notre site ou les bassins versants plus régionaux?

M. JONATHAN CÔTÉ :

2890 Ce n'était pas celle-là que j'avais vue, la carte était plus claire que ça un peu, mais ce n'est pas grave.

LE PRÉSIDENT :

2895 Je vais vous rappeler encore à l'ordre, ça passe par ici.

Mme LISA GAUTHIER :

2900 Oui, excusez. En fait, ce qu'on voit c'est les bassins versants sur notre site. En fait, les cours d'eau intermittents qui sont sur notre site se déversent vers des points, donc c'est un peu le même

principe que le bassin versant du fleuve Saint-Laurent, du Saguenay, mais à beaucoup plus petite échelle, c'est-à-dire qu'on a, par exemple – je vais mettre le petit pointeur.

2905 Alors, on voit ici le cours d'eau intermittent qui passe ici. Son bassin versant est représenté par... vous voyez la ligne noire? Donc, il se déverse vers le fameux lac en T qu'on a parlé tout à l'heure avec monsieur Tremblay, il se déverse par là. Et là, on a un autre plus grand bassin, assez grand bassin versant qui est un petit peu plus au sud, donc toute l'eau qui s'écoule ici, qui fait partie de ce bassin versant là, s'écoule vers la partie sud et vers ici, le petit cours d'eau ici.

2910 Et il y a d'autres plus petits bassins versants. Les eaux ici vont s'écouler par-là, les eaux ici vont s'écouler par-là, ça fait que... je ne sais pas si ça explique assez bien?

LE PRÉSIDENT :

2915 Est-ce que pour vous, la description de la carte est assez claire pour poser votre question? Moi, ce que j'en comprends, c'est qu'en rouge, on a le site puis en noir c'est les limites de la ligne de partage des eaux que vous vouliez savoir puis au fond, on voit les lignes bleues qui sont les cours d'eau.

2920 **Mme LISA GAUTHIER :**

C'est la situation actuelle.

LE PRÉSIDENT :

2925 Est-ce que ça vous aide?

M. JONATHAN CÔTÉ :

2930 Oui, mais ce n'était pas la carte que j'avais vue sur le site...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2935 **M. JONATHAN CÔTÉ :**

Mais ce n'est pas grave, ça va faire pareil, là.

2940 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Allez-y avec votre question, on vous écoute.

M. JONATHAN CÔTÉ :

2945 Dans le fond, là, si j'ai bien compris, bien, l'étude d'impact, avec l'agrandissement, on toucherait les eaux de ruissellement qui vont se jeter dans la rivière Bédard, cela voudrait dire qu'un autre secteur hydrologique sera touché par la pollution des nouvelles cellules?

Mme LISA GAUTHIER :

2950 O.K. En fait, je comprends qu'est-ce que vous voulez... je peux répondre? O.K., excusez. Lisa Gauthier, RMR. Alors, en fait, les eaux de ruissellement non contaminées qui vont s'écouler du site une fois qu'il va être recouvert avec les membranes vont s'écouler selon... vers les points qui sont là, mais en fait, vous parlez du bassin versant de la rivière Bédard?

2955 Je pense que monsieur fait peut-être plus référence aux eaux traitées qui sont envoyées vers le bassin versant, effectivement, de la rivière Bédard. Actuellement, elles sont envoyées donc vers une branche du ruisseau de l'Abattoir qui se déverse dans la rivière Raquette, qui se déverse dans la rivière Bédard, donc qui fait partie du bassin versant de la rivière Bédard. Et, dans le futur, pour
2960 notre projet d'agrandissement, les eaux vont être traitées à la même usine et vont être rejetées au même point de rejet, l'émissaire, et ça va être envoyé dans le même bassin versant.

Je ne sais pas si ça répond bien à la question de monsieur?

2965 **LE PRÉSIDENT :**

Mais en fait, dans le contexte, je pense qu'on voulait voir peut-être plus large, là, par rapport à la rivière Bédard. Mais donc, pour la gestion des eaux de lixiviat, est-ce que la gestion des eaux

2970 de lixiviat, est-ce que vous avez, est-ce que vous prévoyez ajuster l'usine de gestion des eaux de lixiviat en fonction de l'agrandissement, puis auquel cas, cet ajustement-là, est-ce qu'il va avoir un effet plus grand ou plus petit sur la rivière Bédard puis éventuellement, là, Bédard, Raquette, Abattoir, et cetera, là, donc les différents cours d'eau qui se déversent l'un dans l'autre?

Mme LISA GAUTHIER :

2975 Bon. Effectivement, l'agrandissement va générer plus d'eaux de lixiviation, donc plus d'eaux usées. Il va y en avoir plus parce qu'on va avoir plus grand. On va fermer – on ne passera pas du simple au double, au triple, là, parce qu'on vient fermer le site existant, il va être fermé avec des membranes étanches donc il va générer très peu d'eau, mais là, on vient ouvrir des nouvelles
2980 cellules, donc on a un peu plus d'eaux qui vont avoir à être traitées au niveau de notre usine.

Notre engagement, ce qu'on a dit au niveau de notre étude d'impact – ça, ça va arriver dans plusieurs années. On parle d'une période de peut-être jusqu'à 15 ans, là, avant de dépasser la capacité actuelle de l'usine. Et ce qu'on s'est engagé, c'est qu'on allait évaluer, parce que les
2985 technologies de traitement, il y a différentes technologies qui vont évoluer aussi, on veut s'assurer, si on a à modifier ou à bonifier notre usine pour traiter ces eaux-là, d'avoir les meilleures technologies. Donc, c'est ce qu'on va faire.

Par rapport aux rejets, oui, il pourrait y avoir un peu plus de rejets. En fait, c'est le débit qu'on
2990 va rejeter à la rivière, dans notre émissaire de rejet, qui va être un petit peu augmenté avec l'agrandissement. Ce n'est pas une énorme hausse. On parle actuellement d'une moyenne de 98 mètres cubes/jour sur une année, puis on va être à quelque chose comme 120 mètres cubes/jour au maximum, là, des débits avec notre agrandissement.

2995 Donc, ça va impliquer qu'avec le ministère, on va avoir une révision de certaines valeurs de rejets, là. Ils vont réévaluer qu'est-ce qu'on a actuellement pour que ça corresponde à la capacité du milieu récepteur par rapport au nouveau débit.

LE PRÉSIDENT :

3000 Parfait. Monsieur Côté, si vous me permettez, je veux juste aller confirmer cette information-là du côté du ministère de l'Environnement.

3005

Donc, est-ce qu'on est dans la bonne direction, là? C'est-à-dire vous parliez de la rivière Bédard, on a pris cette direction-là, mais est-ce que c'est dans cette perspective-là que vous posiez votre question sur le rejet des eaux de lixiviat?

M. JONATHAN CÔTÉ :

3010

Oui, bien je comprends que les eaux de lixiviat vont être rejetées dans le ruisseau qui est déjà utilisé présentement, mais quand je regarde sur la carte, là, les nouvelles cellules sont vraiment dans le versant de la rivière Bédard, dans ce secteur-là, ça fait que je comprends que dans les cellules, l'eau va s'en aller dans le ruisseau... le ruisseau là, mais il va y avoir quand même à proximité du lieu, un petit peu plus loin, je veux dire où la zone tampon, la montagne, elle descend vers le secteur Bédard, ça fait qu'assurément qu'il va y avoir possiblement des eaux contaminées.

3015

LE PRÉSIDENT :

O.K., je comprends. Je comprends beaucoup mieux votre question, là. Pour moi, c'est plus clair.

3020

M. JONATHAN CÔTÉ :

Oui.

3025

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on avait un peu dérivé parce qu'en amont, la question est sur l'agrandissement, le secteur d'agrandissement qui est au sud plus bas que le site actuel, qui est dans une configuration où éventuellement les eaux de ruissellement peuvent se déverser ailleurs.

3030

Donc, comment vous gérez toutes les eaux de ruissellement qui sont associées à cette zone d'agrandissement là? Puis, bon, éventuellement je vais aller vers vous par rapport à la gestion des eaux de lixiviat, mais je pense que c'est là qu'il faudrait répondre à la question sur qu'est-ce qui se passe quand vous allez ouvrir, commencer à exploiter le secteur d'agrandissement au sud, qui n'est pas, effectivement pas dans le même bassin hydrographique à l'échelle que vous avez présentée tantôt.

3035

Mme LISA GAUTHIER :

3040 Non, effectivement. O.K., alors les eaux de ruissellement – je vais séparer ça en deux périodes : il y a les eaux de ruissellement qui sont générées par la zone du site avant qu'on aménage les cellules, donc qui vont être drainées, qui vont continuer de se drainer, comme actuellement, puis il y a les eaux de ruissellement, en fait, qui vont être générées au niveau des cellules aménagées. Là, ces eaux de ruissellement là, en fait au fur et à mesure qu'on vient... en fait, les eaux de pluie qui tombent sur les cellules qui n'ont pas de recouvrement final, donc de
3045 recouvrement étanche par-dessus, pénètrent dans les déchets puis ça forme le lixiviat qu'on doit traiter, O.K.? Ça, c'est la partie lixiviat.

3050 Ensuite, les eaux de pluie qui tombent sur des parties du site qu'on va avoir recouvertes avec le couvercle Tupperware, O.K., la membrane étanche par-dessus, les eaux de pluie qui tombent là sont dirigées vers le bas des cellules. On a des fossés périphériques. En fait, il y a tout un système de drain dans notre recouvrement final, par-dessus les membranes, pour vraiment drainer ces eaux-là vers un fossé périphérique qui fait le tour des cellules.

3055 Ces eaux, ces fossés périphériques là sont dirigés vers – comme je l'ai dit à monsieur Tremblay, je crois – sont dirigés vers deux bassins de sédimentation qui vont être aménagés juste à côté de notre bassin, puis on les voyait sur – c'est long mettre les capsules, mais on les voyait sur les figures tout à l'heure, il y en a un au nord, puis il y en a un au sud des cellules.

3060 Donc, les eaux de ruissellement non contaminées, donc qui ruissellent sur les membranes, vont être dirigées vers ces bassins de sédimentation là.

3065 Ce qu'on veut éviter c'est qu'il y ait, par exemple, des matières en suspension ou des hydrocarbures parce qu'on a quand même de la machinerie sur le site qui pourrait, mettons, contaminer les eaux de pluie, les eaux de ruissellement. Donc, les eaux vont s'en aller vers les bassins de sédimentation où on va avoir à les échantillonner avant qu'elles soient rejetées vers les points de drainage qu'on a vus tantôt sur la carte. En fait, il y a deux points : un vers le lac en T, puis un vers le bassin versant un petit peu plus au sud, qui aboutissent effectivement dans le grand bassin versant de la rivière Bédard. Ça fait que c'est comme ça que sont gérées les eaux de ruissellement.

3070

Je ne sais pas si ça répond bien à la question? Je peux rajouter des choses.

LE PRÉSIDENT :

3075 Si je comprends bien, tout ce qui touche de près ou de loin au site, que ce soit avant, pendant son exploitation ou après son exploitation, toute l'eau qui ruisselle, qui touche à cet environnement-là est contrôlée, soit envoyée dans un bassin de sédimentation, soit envoyée via le système de traitement des eaux de lixiviat.

3080 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui, effectivement, c'est ça, puis on a essayé de garder le plus possible la même configuration hydrologique, je dirais. Donc, les eaux, qu'elles soient dirigées avant, pendant ou après vers les mêmes points, pour affecter le moins possible les milieux récepteurs au niveau des débits d'eau puis pour assurer le...

3085

LE PRÉSIDENT :

Je vais aller vérifier avec monsieur Côté. Est-ce que c'est clair, la réponse à votre question?

3090

M. JONATHAN CÔTÉ :

Oui. Oui.

3095

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Côté, mais avant que vous ne partiez...

M. JONATHAN CÔTÉ :

3100

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3105 Sur les eaux de lixiviât, je veux juste aller du côté du ministère de l'Environnement, je sais
qu'on avait un peu dérivé de votre question d'origine, mais quand même, au niveau de la gestion
des eaux de lixiviât post... en fait, quand on va tomber dans les cellules projetées pour
l'agrandissement, quels sont les ajustements par rapport au système de traitement puis
éventuellement aux rejets qui seront envoyés, bon, on parlait du ruisseau Bédard, du bassin
3110 hydrographique du ruisseau Bédard, quelles sont les exigences du ministère à cet égard?

M. PATRICE SAVOIE :

3115 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Tout d'abord, concernant les eaux de
ruissellement, effectivement il y a des normes qui sont prévues au *Règlement sur l'enfouissement
et l'incinération des matières résiduelles*. Concernant les matières en suspension, puis les
hydrocarbures pétroliers, c'est C10-C50, et puis concernant les eaux de lixiviation, il y a l'article 53
du REIMR qui doit être respecté, comme actuellement, et puis c'est certain que si l'usine doit être...
le débit change, par exemple, l'usine doit être réévaluée ou peut-être même modifiée pour atteindre
3120 les normes du règlement.

LE PRÉSIDENT :

3125 Excellent, c'est très clair. Merci beaucoup, monsieur Côté, d'être venu poser des questions.
C'est très apprécié.

M. JONATHAN CÔTÉ :

3130 Merci à vous.

Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ

3135 **LE PRÉSIDENT :**

Prochaine intervention, madame Marie-Claire Gagné. Bonsoir, madame Gagné. Prenez votre temps, installez-vous. On est là pour vous, on vous écoute.

3140 **Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ :**

Et donc, ma première question, en fait, c'est que visiblement on voit sur la carte que ce n'est pas un site qui est viable sur le long terme. La RMR est comme "squeezée" en plein milieux humides et de propriétés privées, ça fait que si on parle vraiment sur le long terme, c'est-à-dire plus que 10 ans, on voit que ça va être rendu difficile, voire impossible, de réagrandir dans quelques années.

3145

Donc, ma question, c'est quoi les autres sites potentiels qui ont été identifiés pour réaliser le projet qui serait vraiment pour un projet à long terme et non juste pour dix ans?

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. C'est très clair, madame Gagné. Madame Gauthier?

Mme LISA GAUTHIER :

3155

Oui. Lisa Gauthier, RMR. Alors, le projet qu'on présente aujourd'hui, le projet d'agrandissement est pour plus de 10 ans. Je crois qu'on l'a expliqué tout à l'heure dans la présentation, c'est quand même une durée de vie qu'on veut ajouter au site actuel d'au moins 25 ans, peut-être un petit peu plus, tout dépendant des tonnages qui vont être enfouis, qui vont être amenés, apportés au lieu d'enfouissement sur l'empreinte qu'on a vue sur le plan tout à l'heure.

3160

Et donc, c'est quand même, l'espace puis tout ce qu'on a... l'étude d'impact qu'on a réalisée démontre qu'il y a une possibilité d'aller chercher un volume pour quand même une durée de vie intéressante pour plusieurs années.

3165

3170 Si on peut... en tout cas, même si c'est plus que dix ans, qu'est-ce qui va se passer après? Honnêtement, ce n'est pas quelque chose qu'on a évalué actuellement. C'est quand même une assez longue période de temps actuellement, qu'est-ce qui va se passer au niveau de la génération des matières résiduelles, des technologies, est-ce qu'il va y avoir d'autres choses? C'est dur de choisir qu'est-ce qui va se passer, l'après-LET d'Hébertville-Station.

À moins que Mathieu... non?

3175 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Non.

Mme LISA GAUTHIER :

3180 On n'a pas vraiment, là, de...

LE PRÉSIDENT :

3185 En fait, je pense que là, il manque un gros volet à la question de madame.

Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ :

Et ce n'est pas vraiment ça. Ma question, c'était plus les sites que vous avez identifiés.

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, j'avais très bien compris votre question.

Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ :

3195 Si, par exemple, c'est refusé?

LE PRÉSIDENT :

3200 J'avais très bien compris votre question.

Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ :

3205 O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est exactement ça que j'allais dire. Vous n'avez pas répondu à la question.

3210 **Mme LISA GAUTHIER :**

Excusez, j'avais mal compris la question.

LE PRÉSIDENT :

3215 Non, mais c'est parce que dans le fond, je pense que dans la question de madame, il y avait une inquiétude que ça dure dix ans. Je ne veux pas nécessairement qu'on entre dans ce sujet-là, puis je ne veux pas que vous élaboriez, mais peut-être pour préciser, le site, si je me rappelle bien, a ouvert en 2013?

3220 **Mme LISA GAUTHIER :**

On voit?

3225 **LE PRÉSIDENT :**

Le site a ouvert en 2013.

3230 **Mme LISA GAUTHIER :**

A ouvert en 2014.

LE PRÉSIDENT :

2014.

3235

Mme LISA GAUTHIER :

1er septembre 2014.

3240

LE PRÉSIDENT :

Bon, 2014. En 2018, donc quatre ans plus tard, il y a eu une demande d'augmentation de tonnages. On est en 2025, vous demandez un agrandissement. Donc, si je regarde ici, 2014 à 2025, on est pas mal dans l'environnement d'inquiétude de madame. Donc, sa question par rapport à son inquiétude de dix ans, même si vous lui dites que c'est plus long que ça, la question est : quelles sont les autres options qui ont été évaluées dans la perspective qu'on ait besoin de ces options-là? Peu importe la durée de temps, que ce soit 10, 25 ou plus longtemps?

3245

Mme LISA GAUTHIER :

On a regardé d'autres options, qui sont expliquées dans l'étude d'impact. L'option, bon, d'agrandir, l'option d'avoir un autre site régional, l'option d'exporter les déchets à l'extérieur de la région, l'option d'incinérer les déchets. Ça, c'est des options de gestion qui s'offrent à nous. On a choisi d'agrandir le site actuel sur une base multicritères. On a fait une analyse, mais peut-être pour essayer de répondre à la question de madame que j'ai mieux comprise, si jamais le site, l'autorisation d'agrandir ne se concrétisait pas, qu'est-ce qu'on ferait?

3250

3255

Bien, je crois qu'actuellement, puis je pense que c'est notre force, peut-être, par rapport à d'autres projets au Québec, c'est qu'on est d'avance. C'est qu'on s'est pris quand même – on parle, il reste sept, huit ans à notre durée de vie, donc s'il y avait une problématique, bien, il faudrait regarder pour un autre endroit pour gérer nos déchets. Donc, reprendre l'analyse. Est-ce qu'on ouvre un lieu d'enfouissement ailleurs dans la région, est-ce qu'on exporte les déchets, est-ce qu'on... tu sais, qu'est-ce qu'on fait avec nos déchets.

3260

3265 On peut penser que peut-être on chercherait probablement un autre endroit dans la région pour accueillir un lieu d'enfouissement technique. Ça fait qu'on a sept à huit ans en avant de nous pour le faire.

LE PRÉSIDENT :

3270 Et ces endroits-là, est-ce que vous avez des perspectives?

Mme LISA GAUTHIER :

3275 Non.

LE PRÉSIDENT :

3280 Puis est-ce que c'est nécessairement la RMR qui devrait être gestionnaire du site d'enfouissement ou du lieu d'enfouissement technique?

Mme LISA GAUTHIER :

3285 Pas nécessairement. On aime gérer, on aime gérer nos matières résiduelles, comme on dit, pas du début à la fin, mais vous savez qu'on a une gestion intégrée, donc on aime être propriétaires de nos installations. C'est l'orientation de la Régie, mais ça ne serait pas, je veux dire, ça pourrait être possible que ce soit un autre, peut-être, là, mais il faudrait évaluer. Je veux dire, il y a beaucoup de critères à prendre en compte, là. C'est n'est pas une réponse ferme que je peux vous donner ce soir, je vous dis que ce n'est pas impossible, il faudrait regarder les options qu'il y a.

3290 **LE PRÉSIDENT :**

3295 Mais dans l'étude d'impact comme telle, tantôt on a évoqué deux sites, puis peut-être qu'il y en a d'autres, là, je n'ai pas nécessairement fait l'exercice de mon côté, mais par exemple, on a évoqué avec monsieur Savoie le site de Laterrière, puis il y a le site de Larouche aussi potentiellement, dans quelle mesure ces sites-là pourraient-ils être utilisés?

Mme LISA GAUTHIER :

3300 Laterrière est fermé depuis 1995. Chicoutimi est fermé depuis 2018. Ça, c'est les deux sites qu'il y avait au Saguenay. Tous les lieux d'enfouissement sanitaire, bien sûr, sont fermés au Lac-Saint-Jean depuis l'arrivée du règlement en 2009.

3305 Il y a effectivement un décret existant, puis ça va un peu avec la question qui a été posée, il y a 30-45 minutes, un décret qui a été émis en 1997. À l'époque, c'était Cintec, maintenant le décret appartient à l'entreprise Matrec pour un lieu d'enfouissement technique à Larouche. J'imagine qu'un propriétaire privé, un promoteur privé, je veux dire, pourrait décider de...

LE PRÉSIDENT :

3310 Mais donc, je comprends que ce n'est pas une option.

Mme LISA GAUTHIER :

3315 Je ne dis pas que ce n'est pas une option. Je dis qu'actuellement, ce n'est pas quelque chose qu'on a décidé. Ce n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

3320 Et elle n'a pas été évaluée non plus.

Mme LISA GAUTHIER :

3325 Non.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Gagné, avez-vous une deuxième question?

3330 **Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ :**

O.K. C'est ça, ça confirme qu'en fait, c'est un peu déjà décidé, finalement, que... en tout cas. Donc...

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous ai dit que, puis je l'ai répété...

Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ :

3340

C'est à cause qu'on pensait vraiment qu'il y avait d'autres options d'explorées. Donc, on a notre réponse.

LE PRÉSIDENT :

3345

Bien, vous avez posé la question, vous avez eu la réponse.

Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ :

3350

O.K. L'autre question, en fait, j'aimerais savoir les polluants atmosphériques engendrés par le site et les impacts sur les résidents qui habitent à proximité, à quelques kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

3355

Excellent, merci, madame Gagné. Polluants atmosphériques et effets sur les résidents à proximité?

Mme LISA GAUTHIER :

3360

O.K. Alors, Lisa Gauthier, RMR. On a réalisé, quand on a un projet comme ça, d'implantation ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique, on doit réaliser ce qu'on appelle la modélisation, la dispersion atmosphérique des composés dans l'atmosphère. Donc, c'est le ministère qui encadre la réalisation de ces études-là.

3365 On a une liste de paramètres, genre 39 ou 40 composés qui pourraient être générés par les opérations, soit par la machinerie, soit par les déchets eux-mêmes et on doit évaluer comment, quelles sont les concentrations de ces composés-là qu'on va retrouver dans l'air ambiant à l'intérieur de nos limites de propriété ainsi qu'à l'extérieur des limites de propriété, et il y a des normes et des critères qu'on doit respecter à l'extérieur des limites de propriété. Ces normes, ces critères-là sont basés sur des... c'est basé sur la santé humaine. Donc, c'est ça, c'est des critères de santé humaine, des normes de santé humaine qui visent à protéger la santé des citoyens.

3370 Nous, on a fait ces modélisations-là sur l'ensemble des paramètres qui sont demandés par le ministère, il y en a une quarantaine quand même, et tous les paramètres respectent les normes et critères à l'extérieur de notre limite de propriété.

3375 Donc, mettons, à la ligne rouge qu'on voyait sur les premières figures, la figure dans la présentation, donc au niveau des résidences, c'est respecté. Il y a un critère qui va être dépassé, c'est le critère qui est relié au transport des particules en suspension totale. C'est une zone qui est très limitée au niveau du chemin d'accès du côté nord. Il y a un petit dépassement, mais il va y avoir une amélioration dans le temps avec la réduction des tonnages qui est prévue pour ce critère-là, mais sinon, tous les autres critères sont respectés aux limites de propriété, donc aux résidences qui sont autour du site. Ça va?

3380 **LE PRÉSIDENT :**

3385 Merci, madame Gauthier.

Monsieur Savoie, comment vous faites le suivi de ces différents polluants atmosphériques qui pourraient éventuellement dépasser les normes?

3390

M. PATRICE SAVOIE :

3395 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Bien, l'initiateur dans son étude d'impact a transmis les études qui étaient requises pour le projet, puis nous, on vérifie si l'évaluation a été réalisée en fonction de ce qui est demandé dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*. Et, pour le moment, les résultats qui ont été déposés, bien, c'est

exactement ce que madame Gauthier vient de mentionner. Il y a les PST seulement qui dépassent pour le transport.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Mais une question qui, peut-être, complète celle de madame Gagné. Dans certaines zones, on dépassait, dans les zones qui ont été évaluées par l'initiateur, on parle des zones 1, 2, 3, 4, 5, 6, il y a certaines zones qui impliquaient l'expropriation de certaines propriétés, et là, on lit dans l'étude d'impact,, au moins 50 propriétés dans le cas des zones 1 et 2. À partir de quand la Régie doit exproprier des gens pour les questions de qualité de l'air?

3405 **M. PATRICE SAVOIE :**

3410 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Pour cette question, je vais passer la parole à notre expert en modélisation atmosphérique, monsieur Laurent Chaussé.

LE PRÉSIDENT :

3415 Parfait, merci beaucoup. Qui est en ligne?

M. PATRICE SAVOIE :

Qui est en ligne actuellement, oui.

3420

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3425 **M. LAURENT CHAUSSÉ :**

Laurent Chaussé du ministère de l'Environnement. En fait, la conformité aux normes et aux critères est évaluée jusqu'à la limite de propriété du LET. Donc, si on élargit la limite de propriété, bien, les critères et les normes ne s'y appliquent plus en quelque sorte. Parce que c'est ce à quoi il

3430 faisait référence en parlant d'expropriation, mais selon ma compréhension, il n'y en a aucune de prévue dans le projet.

LE PRÉSIDENT :

3435 Non, non, en effet. En fait, ma question était au fait que certaines zones ont été exclues comme étant des zones potentielles d'agrandissement parce qu'elles impliquaient l'expropriation de 50 propriétés. Donc, la question que je vous adresse, c'est à savoir à partir de quand on doit exproprier des gens pour des questions de qualité de l'air dans le contexte d'un agrandissement de LET?

3440

M. LAURENT CHAUSSÉ :

Oui, bien peut-être que j'ai mal expliqué, mais la conformité aux normes et aux critères, dans le fond, la modélisation exclut la propriété du LET. Donc, si l'intervenant venait qu'à exproprier un voisin, racheter son terrain de force – de ce que je comprends – bien, ces terrains-là feraient partie de sa limite de propriété et les concentrations de contaminants n'y seraient plus calculées puis là, bien, le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* ne regarderait pas ce qui se passe à ces endroits-là.

3445

LE PRÉSIDENT :

Parfait, c'est très clair.

3450 Madame Gauthier, peut-être une précision sur cette valeur d'expropriation, c'est-à-dire le nombre d'expropriations potentielles qui vous a fait pencher plutôt du côté de la zone 3 que des zones 1 et 2?

Mme LISA GAUTHIER :

3455 Oui. Alors, vous voulez savoir un peu c'était quoi, le projet?

3460

LE PRÉSIDENT :

3465 Mais pour revenir à la question de madame Gagné, elle voulait savoir, au niveau des polluants atmosphériques, dans le contexte de ses effets sur la santé humaine, puis comment c'est géré de votre côté. Moi, je fais juste vous ramener à l'étude d'impact où il y a une zone qui a été exclue parce qu'elle engendrait potentiellement des expropriations.

3470 Donc, ce que je comprends de monsieur Chaussé, c'est que dès qu'on sort de la limite de propriété de la RMR, on n'est plus soumis à cette étude de modélisation de dispersion atmosphérique. Mais là, clairement, dans l'étude de modélisation, vous alliez dépasser les limites de votre propriété pour dire que vous deviez exproprier des gens?

Mme LISA GAUTHIER :

3475 Oui. En fait...

LE PRÉSIDENT :

3480 Parce que ce n'est clairement pas chez vous si les gens doivent être expropriés.

Mme LISA GAUTHIER :

3485 Oui. Non, c'est ça. Lisa Gauthier, RMR. On a fait l'étude de dispersion pour différents projets à l'origine afin de choisir le meilleur projet et la dispersion atmosphérique était quand même une variable importante dans notre choix de zone et on a – est-ce que je peux présenter une capsule qui montre un petit peu à quoi ça peut ressembler?

LE PRÉSIDENT :

3490 Vous voulez dire une figure?

Mme LISA GAUTHIER :

3495 Une figure, oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, pas de problème.

3500 **Mme LISA GAUTHIER :**

Excusez, pas une capsule, une figure.

LE PRÉSIDENT :

3505

Regardez, je vais vous laisser du temps, parce que je sais que ça peut être long, mais, madame Gagné avait une question, une inquiétude sur les effets sur la santé. Donc, je vais me tourner du côté de monsieur Simard.

3510

Dans les cas de LET, au niveau des polluants atmosphériques, est-ce que vous avez des données ou des exemples ou, du moins, une théorie à nous partager par rapport aux effets sur la santé humaine des polluants atmosphériques dans les cas de LET? Puis peut-être, si ça s'applique à ce LET-là, ce serait bien, mais sinon de manière plus globale.

3515

M. DAVID SIMARD :

Votre question est assez large.

LE PRÉSIDENT :

3520

Tout à fait.

M. DAVID SIMARD :

3525

Des exemples, si on fait abstraction des odeurs?

LE PRÉSIDENT :

3530 Dans le contexte de la question de madame, je pense que c'était vraiment des polluants atmosphériques. C'est ce que vous avez utilisé comme terme, là, donc est-ce que vous... je pense que les odeurs, ce n'était pas inclus nécessairement, là.

Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ :

3535 Bien, tout ce qui retrouve dans l'air, finalement, les polluants atmosphériques. Je ne sais pas comment le spécifier.

LE PRÉSIDENT :

3540 Allez-y le plus large possible.

M. DAVID SIMARD :

3545 Bon. Écoutez, parce que c'est très, on va dire, contexte-dépendant. Pour chaque projet, on va vouloir avoir la modélisation atmosphérique pour chacun des projets. Évidemment, pour la santé, on n'a pas des critères santé...

LE PRÉSIDENT :

3550 Approchez-vous du micro, on ne vous entend pas bien, ou approchez le micro de vous, choisissez.

M. DAVID SIMARD :

3555 On m'entend mieux? Parfait. On n'a pas des critères santé clairs d'établis pour l'ensemble des polluants pour le compendium des chimiques, là, évidemment, là. Il y en a qui sont plus clairement établis que d'autres. Dans le cas de la modélisation atmosphérique qui nous intéresse ici, entre autres, on pointait plus spécifiquement pour le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.

3560 Dans le cas qui nous intéresse, les critères santé de l'OMS étaient respectés très largement, là, pour ces deux composés-là.

3565 Si je peux me permettre, tout à l'heure on a mentionné que les normes sont toujours établies sur les éléments de santé, ce n'est pas tout à fait le cas. En réalité, les éléments de santé sont considérés pour établir les normes, mais ce n'est pas que le seul élément. Il y a des éléments de capacité technique qui peuvent être pris en compte, entre autres, ou par exemple, le bruit de fond existant peut être pris en compte pour établir les normes, mais qui ne sont pas strictement des éléments de santé.

3570 Je donnerais l'exemple du dioxyde d'azote qui, pour nous, la norme au Québec dépasse largement le niveau à partir duquel on observe des impacts sur la santé. Donc, ce n'est pas un jeu entre la capacité, on va dire, technique, et puis... c'est ça.

3575 Donc, pour ces éléments-là, pour l'instant, nous, la modélisation atmosphérique a priorité. Pour ce qui est des particules totales, on parlait, on avait utilisé l'acronyme PST, pour les particules totales, il n'y a pas de critère santé d'établi pour les particules totales. On a les particules fines qui nous intéressent, nous. On viserait, par exemple, un maximum de trois à quatre dépassements par année pour une concentration de 15 microgrammes par mètre cube, c'est le 99e centile, là, si on peut l'exprimer de cette manière-là.

3580 Je n'ai pas vu, moi, à ma connaissance, de dépassement pour ce critère-là. Peut-être que j'ai raté quelque chose, là, mais de ce que j'ai vu dans la modélisation atmosphérique, je peux assurer que ça ne donnait pas ça.

3585 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, ça va. C'est très clair. Madame Gauthier, vous avez eu le temps de projeter?

Mme LISA GAUTHIER :

3590 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3595 On revient sur les expropriations, je vous ramène à la situation de la question. Donc, dans quelle mesure on ferait une expropriation?

Mme LISA GAUTHIER :

3600 O.K., la figure va apparaître, là. En fait... c'est beau. C'est un exemple que je veux donner qui va permettre de mieux comprendre. Quand on a fait les études de dispersion atmosphérique à l'origine pour choisir la zone – ça, c'est un exemple. En fait, sur l'ensemble des paramètres, comme on parlait d'une quarantaine de paramètres, pour la plupart des paramètres, il n'y a aucun problème. Il n'y a aucun problème de problématique de concentration dans l'atmosphère, tout est très bien respecté, ce n'est pas un enjeu.

3605 Il y a un paramètre qui est plus... c'est le paramètre qui nous a fait choisir la zone, c'est un produit qui s'appelle du sulfure d'hydrogène. Puis effectivement, monsieur Simard, quand il dit que ce n'est pas juste le critère de santé humaine, la norme à respecter pour ce critère-là, c'est plus une norme reliée à des nuisances.

3610 Effectivement, là, c'est une norme de nuisance, donc c'est une odeur, le H₂S, c'est surtout un critère d'odeur, une norme d'odeur. C'est une odeur d'œuf pourri, là. Pour faire une image, là, c'est l'odeur qu'on sent quand on sent des œufs pourris. C'est vraiment l'odeur du sulfure d'hydrogène et c'est dérangeant, ce n'est pas agréable.

3615 Alors, quand on a fait nos premières modélisations, ce paramètre-là a toujours été le paramètre clé, c'est lui qui sortait des limites de propriété, mais c'est une norme, c'est une norme à respecter. Et on voit un exemple, là, quand on parlait des zones 1, 2 et 3, quand on faisait notre simulation de dispersion atmosphérique pour les zones 1 et 2, ça nous donnait une... on voit, là, la couleur jaune autour de la zone blanche – la zone blanche, c'est notre limite de propriété à l'époque, maintenant, elle est un petit peu plus grande, pas beaucoup – donc, il y avait un dépassement.

3620 On voit que ça touche, vous ne voyez pas bien, excusez, ce n'est quand même pas une photo extraordinaire, mais on peut comprendre que ça touche plusieurs lots et plusieurs propriétés,

3625

ça va jusqu'au rang 8, jusqu'au lac Bellevue, ça fait que c'est quand même du côté de Larouche aussi.

3630 Ça fait que c'était vraiment impensable pour nous de devoir prendre un projet comme ça, là. On aurait pu l'améliorer, comme on a fait pour le projet de la zone 3, mais on n'aurait pas réussi à rentrer totalement, c'était trop gros.

LE PRÉSIDENT :

3635 Pour peut-être visualiser ou mieux comprendre l'image qu'on a à l'écran, donc si vous aviez choisi les zones 1 et 2, il aurait fallu que vous englobiez avec votre propriété toute...

Mme LISA GAUTHIER :

3640 Oui. La zone jaune, là.

LE PRÉSIDENT :

3645 ... on va dire la flaque jaune.

Mme LISA GAUTHIER :

Oui, la flaque, oui. C'est ça, les panaches de dispersion.

3650 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

Mme LISA GAUTHIER :

3655 Mais on aurait probablement pu le rapetisser un peu, là, On aurait mis les mesures, tu sais, ce qu'on a fait là parce que quand on a pris la zone 3, le premier projet qu'on avait, on sortait aussi des limites de propriété, mais beaucoup moins que ça et on a travaillé pour essayer de ramener ça à l'intérieur.

3660 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

3665 **Mme LISA GAUTHIER :**

On aurait pu le faire, mais là, c'était vraiment énorme, là. On n'aurait pas réussi. Ça fait que oui, il aurait fallu acheter des propriétés ou exproprier, ce qu'on essaie d'éviter.

3670 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup, madame Gauthier. Merci beaucoup, madame Gagné, pour vos questions.

3675 **Mme MARIE-CLAIRE GAGNÉ :**

Merci.

3680

Mme SOPHIE TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

3685 On est prêt à passer une prochaine intervention en salle, puis tout de suite après, on ira au téléphone. Donc, c'est madame Tremblay, Sophie Tremblay en salle, puis ensuite on ira au téléphone. Bonsoir, madame.

Mme SOPHIE TREMBLAY :

3690 Alors, bonsoir, Sophie Tremblay de Saint-Bruno, citoyenne. C'est sûr que tout ce que j'ai entendu tantôt, c'était très pertinent, les questions du public, donc ça a comme répondu partiellement ou presque totalement à mes questions aussi.

LE PRÉSIDENT :

3695

Parfait.

Mme SOPHIE TREMBLAY :

3700

Il y a plein de questions qui m'ont « poppée » aussi.

LE PRÉSIDENT :

3705

Excellent, on est là pour ça. Ça sert à ça, une commission d'enquête.

Mme SOPHIE TREMBLAY :

3710

C'est comme, mettons, qu'est-ce qui arrive, un plan d'intervention, mettons, s'il y a un déluge, s'il y a une tornade, s'il y a n'importe quoi, ou...

LE PRÉSIDENT :

3715

Mais on va essayer d'encadrer ça.

Mme SOPHIE TREMBLAY :

Mais ça ne sera pas ça. Alors, ma question, c'était – ça a été répondu tantôt aussi...

LE PRÉSIDENT :

3720

Allez-y.

Mme SOPHIE TREMBLAY :

3725

C'était sur le graphique de la zone 1, ce n'est pas nécessairement important de le voir avant l'agrandissement, c'était la zone de dispersion atmosphérique qui est jugée très importante. Jusqu'à quelle distance cela se répercute, ça veut dire quoi, pour vous, importante?

LE PRÉSIDENT :

3730 Pour la zone de dispersion atmosphérique, de quelle zone? Ça m'a échappé.

Mme SOPHIE TREMBLAY :

3735 C'était une zone de dispersion qui serait avant agrandissement, la contamination, là.

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K., la situation actuelle que vous parlez.

3740 **Mme SOPHIE TREMBLAY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3745 Parfait.

Mme SOPHIE TREMBLAY :

3750 Je veux savoir, c'est quoi la définition du mot « importante » pour vous?

LE PRÉSIDENT :

3755 Parfait. Merci beaucoup, madame Tremblay.

Madame Gauthier? La zone de dispersion atmosphérique du site actuel?

Mme LISA GAUTHIER :

3760 Du site actuel, O.K. En fait, ce qu'on a fait présentement, c'était pour le site, l'agrandissement, ça incluait le site actuel. Juste pour le site actuel, on avait fait des dispersions atmosphériques pour

évaluer, justement, la dispersion pour le site actuel, qu'on a demandé l'augmentation de tonnages en 2017, et c'était une dispersion atmosphérique aussi qui respectait la limite de propriété de la Régie des matières résiduelles.

3765

Enfin, il y avait un petit léger dépassement à l'ouest, c'était tout petit, puis cette propriété-là a été acquise de concert avec la personne qui voulait s'en départir. Ça fait que là, maintenant, la dispersion qui avait été mesurée, si on veut, là, le panache, un peu comme on a vu sur la figure de tout à l'heure, il y avait une figure du même genre, il y avait un petit léger dépassement. La propriété a été acquise, donc c'était conforme à la limite de propriété. Les normes et critères pour les contaminants, comme on en a parlé tout à l'heure, étaient respectés pour le site actuel. Il n'y a pas de dispersion à l'extérieur des limites de propriété.

3770

LE PRÉSIDENT :

3775

Puis dans le contexte de la question, il y avait un deuxième volet, c'est qu'est-ce que vous considérez comme important dans le contexte d'une dispersion et d'un effet sur la population qui peut résider à proximité?

3780

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3785

C'est quoi, les critères importants, moyens et faibles, par exemple?

Mme LISA GAUTHIER :

3790

Bien, en fait, la dispersion, c'est toujours important, là. Je veux dire, c'est décomposé, donc on veut s'assurer de respecter, quand on parlait de critères de santé humaine, c'est tout important. Je veux dire, il faut que ça reste à l'intérieur de nos limites. La dispersion à l'extérieur de nos limites, aussitôt que ça sort, pour nous, c'est important.

3795 Je veux dire, j'essaie de bien répondre puis de bien comprendre, mais on ne peut pas, on ne peut pas faire de la dispersion à l'extérieur de nos limites de propriété. C'est interdit par le règlement. Je veux dire, pas juste le règlement sur l'enfouissement, mais le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* aussi. Je ne sais pas si j'ai...

3800 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais peut-être essayer de vous poser la question autrement. Si ça respecte les normes, ça peut être dérangeant quand même.

3805 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3810 À quel point ça peut être, c'est important pour vous quand c'est dérangeant, mais ça respecte les normes? C'est peut-être plus dans cette...

Mme SOPHIE TREMBLAY :

3815 C'est quoi, les barèmes, là.

LE PRÉSIDENT :

3820 C'est quoi, les barèmes?

Mme SOPHIE TREMBLAY :

3825 Si c'est considéré important, c'est quand même grave, d'après moi.

Mme LISA GAUTHIER :

3830 O.K., ce n'est pas simple, là, mais en fait, vous avez vu, on a parlé d'odeurs. Je parlais de H₂S, souvent notre dispersion est rattachée beaucoup aux odeurs. Les odeurs, c'est les composés volatils qu'on respire, qui s'échappent dans l'air puis que les gens respirent puis qu'on sent.

3835 Donc, qu'est-ce qui est important? On comprend que nous, on est un lieu d'enfouissement, on reçoit des matières, bien, qui ont une certaine odeur, un certain niveau d'odeur, et comme j'expliquais dans la présentation, il y a des critères du ministère à respecter pour ces odeurs-là, qui sont reliés à la dispersion et qu'on doit respecter.

3840 Nos modélisations d'odeurs ont démontré qu'on respectait les critères à l'extérieur de notre propriété, mais malgré cela, on est conscient que toute odeur ressentie par les voisins, c'est une nuisance, c'est importun, c'est dérangeant, c'est un dérangement, et on met des mesures. On a un programme de signalement qui permet de savoir quand ça arrive puis de voir si on peut relier ces dépassements-là à des opérations qu'on ferait, à des conditions atmosphériques. Est-ce qu'on pourrait améliorer des choses?

3845 Ça va arriver qu'on ne trouve rien. Il peut y avoir un épisode d'odeurs qui va durer une heure le matin, le soir, la nuit, des fois, puis qu'on ne peut pas vraiment l'associer à une opération, mais on fait tout en mesure pour l'éliminer. Donc, au niveau important, je crois que s'il y avait un épisode d'odeurs par année, on pourrait dire que c'est faible, mais quand ça devient important, bien, je pense que c'est toujours important pour les citoyens.

3850 C'est dur de quantifier, mais c'est toujours des signalements qu'on prend au sérieux. On a tout un programme, on répond aux citoyens et on se casse la tête, nous, l'équipe, à essayer toujours de... les odeurs, c'est un enjeu important pour nous.

LE PRÉSIDENT :

3855 Parfait. Merci, madame Gauthier. Madame Tremblay, est-ce que vous avez une deuxième question?

Mme SOPHIE TREMBLAY :

3860

Oui. Ce n'était pas nécessairement juste l'odeur, c'était plus au niveau des contaminants, mais c'est correct.

3865

Ici, à Hébertville, les déchets, ils proviennent du Saguenay–Lac-Saint-Jean, donc il n'y a aucun déchet actuel et à venir qui provient hors du pays, des vidanges des bateaux de croisière, n'importe quoi, des déchets radioactifs. Si mettons j'ai une compagnie ici qui va faire la destruction d'un hôpital à Montréal puis il y a des détritiques, il y a du plomb, il y a des contaminants, eux sont dans l'obligation de ramener ça ici étant donné que c'est une entreprise locale, ça fait qu'ils ramènent ça ici, tous ces contaminants-là ou ils vont ailleurs?

3870

LE PRÉSIDENT :

Madame Gauthier?

3875

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Je vais répondre à la question de madame Tremblay. Alors, au lieu d'enfouissement, on reçoit effectivement les déchets du Saguenay–Lac-Saint-Jean, peut-être à 99 %. Il y a deux sources de... on reçoit aussi des déchets de l'extérieur.

3880

Premièrement, vous parlez des bateaux, c'est ce qu'on appelle les déchets internationaux, on en avait parlé à la séance d'information du mois de mars où vous étiez là et vous aviez posé des questions. En fait, c'est ça. Ces déchets internationaux là, en fait en 2024, je crois qu'on en a reçu quelque chose comme 30 tonnes, il me semble. C'est les déchets des bateaux de croisière, des bateaux Rio Tinto, par exemple qui arrivent à La Baie.

3885

Ça s'appelle les déchets internationaux, mais c'est des déchets domestiques de bateaux ou des avions. À Bagotville, un petit tonnage, je pense qu'on a eu 180 tonnes... 180 kilos l'année passée, ça fait que c'est mineur, c'est très, très mineur.

3890

Ensuite, on a certains déchets qui viennent de l'extérieur du Saguenay–Lac-Saint-Jean. On en a reçu en 2024, 303,5 tonnes, très précisément. Ces déchets-là vont venir de territoires très

limitrophes. Par exemple, l'Étape, à l'Étape, quand on traverse la réserve faunique, on est... tu sais, ça va dépendre un peu de la distance par rapport à d'autres lieux d'enfouissement.

3895

L'Étape, ils envoient souvent, en 2024, en tout cas, ils ont envoyé leurs déchets chez nous, déchets domestiques, à notre lieu d'enfouissement. On a eu des déchets de réserves autochtones aussi pas très loin parce que, j'imagine, qu'on est quand même situé plus proches en termes de routiers, puis il y a aussi effectivement, comme madame Tremblay mentionnait, certains entrepreneurs vont faire des travaux, mettons, sur le bord de la Côte-Nord ou proche du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et ça va être plus proche d'amener les matières, les résidus à notre lieu d'enfouissement technique.

3900

Mais encore là, c'est vraiment minoritaire, là. C'est vraiment des petites quantités parce que, tu sais, sur 147 852 tonnes, en 2024, on a reçu 300 tonnes de l'extérieur de la région. Ça fait que c'était vraiment juste des situations où on est plus proches. Puis c'est souvent des entrepreneurs effectivement de la région. Mais il n'y a pas d'obligation. Ils n'ont pas d'obligation, il faut le dire.

3905

LE PRÉSIDENT :

3910

Merci, madame Gauthier. Monsieur Savoie, est-ce que ces deux situations-là, on va dire les déchets internationaux puis les déchets hors région qui peuvent venir, par exemple, comme madame Tremblay le mentionnait, d'entrepreneurs qui vont travailler ailleurs et qui reviennent, est-ce que c'est conforme au REIMR puis comment c'est encadré?

3915

M. PATRICE SAVOIE :

En fait, si les déchets – Patrice Savoie, ministère de l'Environnement – en fait, s'ils ont été générés sur le territoire de planification, la Régie, le site d'enfouissement hôte du territoire de planification n'a pas le choix de recevoir ces matières-là. Par contre, si les déchets comprennent ce que j'ai mentionné tantôt, les déchets radioactifs, médicaux, tout ça, bien là, à ce moment-là, c'est autre chose, là.

3920

LE PRÉSIDENT :

3925

Mais, par exemple, ce n'est pas généré dans la région hôte, c'est généré dans une autre région par un entrepreneur qui a une adresse d'affaires dans la région hôte, comment ça fonctionne?

3930

M. PATRICE SAVOIE :

La Régie des matières résiduelles, dans son plan de gestion des matières résiduelles, n'a pas indiqué de droit de regard. Un droit de regard, ça, ça signifie qu'elle peut prendre les déchets de l'extérieur avec un certain minimum ou maximum de déchets de l'extérieur. Sauf que là, la Régie n'a pas indiqué dans son plan de gestion des matières résiduelles cette indication-là, donc elle peut prendre un petit peu de déchets de l'extérieur comme elle le veut. Comme elle le veut.

3935

LE PRÉSIDENT :

3940

Un petit peu, comme elle le veut.

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, à notre avis.

3945

LE PRÉSIDENT :

Pas de limite.

3950

M. PATRICE SAVOIE :

Jusqu'au maximum du décret autorisé...

LE PRÉSIDENT :

3955

Au maximum du décret.

M. PATRICE SAVOIE :

3960 ... du tonnage autorisé.

LE PRÉSIDENT :

3965 Donc, avec l'espace disponible, est-ce que cette situation-là pourrait, bon, augmenter, je vais dire ça comme ça, se reproduire et augmenter? On va y aller comme ça.

Mme LISA GAUTHIER :

3970 Ce n'est pas la volonté de – Lisa Gauthier, RMR – ce n'est pas la volonté de la Régie des matières résiduelles. La situation actuelle est ce qu'on veut conserver, là. Donc, les déchets de Saguenay–Lac-Saint-Jean, les petits tonnages comme ça pour... parce que c'est plus logique.

3975 Par contre, tu sais, s'il arrivait une situation exceptionnelle temporaire comme – je vais donner un exemple – un lieu d'enfouissement à proximité, dans une autre région, qui aurait un problème de chemin d'accès, un affaissement de chemin d'accès, puis pour deux semaines, ils doivent le reconstruire, bien, on pourrait accueillir les déchets pendant cette période-là, ou une situation, une inondation ou, en tout cas, qui fait que, bon, il y a peut-être des... on pourrait dépanner, mais c'est essentiellement des situations exceptionnelles et temporaires. Donc, ce n'est pas prévu actuellement de recevoir des déchets d'autres régions de façon permanente au site.

3980

LE PRÉSIDENT :

3985 Parfait, merci beaucoup, madame Gauthier. Est-ce que ça répond à vos questions, madame Tremblay?

Mme SOPHIE TREMBLAY :

Ce n'est pas prévu, mais ce n'est pas interdit.

3990 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qu'on a entendu comme réponse.

3995 **Mme SOPHIE TREMBLAY :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4000 Merci, madame Tremblay.

M. ALEXANDRE RICHARD

4005 (par téléphone)

LE PRÉSIDENT :

4010 Donc, tel qu'annoncé, on va aller au téléphone avec monsieur Alexandre Richard. Bonsoir, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4015 Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

4020 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Excellent. Donc, ma question c'est par rapport aux quantités de déchets, en fait, de résidus ultimes. Tantôt, on a entendu parler de 685 kilogrammes par habitant puis 494, là, je pense que c'était les deux chiffres en lien, là... un des deux chiffres qui était en lien avec le projet.

4025

Ma question c'est par rapport, est-ce que ces chiffres-là, si je comprends bien, tantôt, on a entendu que ça excluait le recouvrement journalier, puis il y avait aussi une notion de marché libre, donc en gros, qu'il y avait une partie des ICI et des CRD, ou surtout les ICI qui peuvent être remis sur le marché. Donc, est-ce que ça reflète vraiment la quantité de résidus ultimes ou il y en a une partie qui est comme fantôme là-dedans? C'est ma question.

4030

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci, monsieur Richard. Donc, on est dans la question sur la quantité de déchets ou de résidus ultimes par habitant. Donc, j'aimerais que vous précisiez les valeurs qui sont incluses dans vos calculs pour arriver au chiffre de 494 puis je vais aller du côté de RECYC-QUÉBEC aussi pour la même confirmation, puis la deuxième partie de la question, sur les ICI puis les CRD, on la traitera en deuxième.

4035

4040 **Mme LISA GAUTHIER :**

O.K. Alors, Lisa Gauthier, je vais céder la parole, laisser mon collègue Mathieu Rouleau répondre à la question.

4045 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui. Mathieu Rouleau, RMR. Alors, tel que précisé, il y a vraiment, le 494 kilogrammes inclut les trois grandes familles, c'est-à-dire les ordures ménagères, les déchets d'industries, commerces et institutions ainsi que les déchets de CRD. Alors, c'est vraiment ce qui est sur le territoire, qui transite sur le territoire. Ça, c'est le chiffre pour le Lac-Saint-Jean, là. Il y a un chiffre, comme vous avez vu dans l'étude d'impact, c'est une moyenne des trois, là, mais c'est le chiffre du Lac-Saint-Jean. Ça fait que le 494 qui est la donnée 2021, qui est notre année de référence au PGMR, elle inclut l'ensemble de ce qui est généré.

4050

LE PRÉSIDENT :

4055

Et donc, elle exclut...?

M. MATHIEU ROULEAU :

4060

Le recouvrement.

LE PRÉSIDENT :

4065

Donc, le recouvrement est exclu?

M. MATHIEU ROULEAU :

Ça, c'est clair, oui.

4070

LE PRÉSIDENT :

4075

Madame Taillefer, est-ce que vous pourriez faire la même précision pour – en fait, l'objectif, vous comprendrez, là, c'est qu'on puisse comparer 685 kilogrammes par habitant, qui est la valeur moyenne du Québec, aux valeurs que vous avez dans vos PGMR respectifs. Donc, madame Taillefer, pour la même précision sur le 685 kilogrammes par habitant qu'on a entendu tout à l'heure?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

4080

Oui, Sophie Taillefer, RECYC-QUÉBEC. Donc, en effet, les quantités qui sont compilées par RECYC-QUÉBEC provenant, en fait, des lieux d'élimination, des déclarations annuelles des lieux d'élimination, incluent l'ensemble des matières déclarées. C'est des matières qui sont déclarées, en fait, dans les formulaires de déclaration en respect avec le REIMR, ainsi que le règlement sur les redevances, là. Donc, on inclut l'ensemble des matières qui sont réellement éliminées, mais on exclut les quantités utilisées en recouvrement, comme mentionné plus tôt.

4085

On a une liste, en fait, dans notre bilan, par exemple, 2023, de gestion des matières résiduelles, on a des tableaux dans lesquels on liste des quantités éliminées, par grands types ou

4090 catégories, de matières. Donc, pour faire le comparatif, il faudrait être en mesure de bien voir si l'ensemble des matières qui sont éliminées au LET d'Hébertville-Station correspondent aux mêmes matières que nous, on considère, mais d'entrée de jeu, je dirais que oui, c'est similaire parce qu'on inclut également les boues, on inclut l'ensemble des catégories de matières.

4095 Donc, tout ce qui est d'origine municipale, ICI, CRD, comme l'a mentionné le promoteur, mais également donc les résidus d'encombrants, des résidus d'écocentres, la liste est longue, on pourrait vous la fournir.

LE PRÉSIDENT :

4100 Oui. Écoutez, justement, je voulais peut-être aller un petit peu plus loin, puis je reviendrai vers vous, madame Gauthier, avec cette même question.

4105 Ce qui est comptabilisé, qui rentre par exemple dans les écocentres ou les centres de tri de CRD qui sont comptabilisés comme étant des matières, on va dire récupérées, ou éventuellement valorisées, mais qui finissent éventuellement éliminées parce qu'elles ont été rejetées pour toutes sortes de raisons, de quelle façon sont-elles comptabilisées dans les chiffres qu'on évoque?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

4110 Bien, pour ce qui est du bilan de la gestion des matières résiduelles, on mesure deux choses : donc, au niveau des résidus de CRD, par exemple, on va mesurer ou estimer les quantités totales générales de résidus de CRD entrantes dans des centres de tri de CRD.

4115 Donc, il faut comprendre que RECYC-QUÉBEC réalise une enquête, donc c'est les centres de tri de CRD qui répondent à l'enquête, qui nous permet de dire que c'est à partir des quantités entrantes, il y a une certaine quantité qui sort des centres de tri, une fois le tri effectué. Et, en effet, il y a une quantité qui s'en va au recyclage ou à la revalorisation et il y en a une autre partie qui s'en va à l'élimination ou encore en recouvrement ou pour autre usage.

4120 Donc, nous, on distingue les deux et on présente ces chiffres-là dans le bilan de la gestion des matières résiduelles. Je pourrais vous donner les chiffres, si vous les souhaitez tout de suite ou bien dans une réponse demain. Je pourrais...

LE PRÉSIDENT :

C'est des chiffres qui sont dans le bilan 2023, en partie...

4125

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Exact.

4130

LE PRÉSIDENT :

... que nous avons consulté. Comme c'est un document public, je vous remercie beaucoup de votre offre, soit dit en passant, mais je pense qu'on va consulter le bilan 2023 qui est disponible.

4135

Merci beaucoup, madame Taillefer. Je vais demander la même précision du côté de madame Gauthier. Vous avez bien compris la question, là, ce qui rentre, par exemple dans un centre de tri CRD, un écocentre, ce qui, par exemple, rentre au compost et finalement n'est pas composté et qui se retrouve éventuellement éliminé, comment vous le comptabilisez?

4140

Mme LISA GAUTHIER :

Effectivement, c'est comptabilisé. En tout cas, je vais laisser mon collègue Mathieu qui va pouvoir expliquer ça un petit peu plus en détail.

4145

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, Mathieu Rouleau, RMR. Alors, oui, en effet, ça fait qu'on a plusieurs familles, résidus de centres de tri et résidus d'écocentres et rejets de matières organiques de nos plateformes de compostage. Alors, c'est tous des résidus qui sont intégrés, qui font partie du 494 kilogrammes. Ça fait que ça devient une addition, ça fait que ça devient dans la grande famille des CRD, si on veut, au niveau des écocentres.

4150

Puis au niveau des matières organiques, bon, ça dépend de la nature. On a beaucoup de... ça tombe dans les ordures, c'est une addition qu'on ajoute aussi, ça fait que ce qui fait qu'il y a un

4155 grand total, on a peut-être sept, huit familles différentes, on fait des sous-totaux par grandes
matières, mais on a toute une ventilation et c'est intégré, donc c'est en totalité.

LE PRÉSIDENT :

4160 Parfait. Merci beaucoup pour cette précision. Je vous demanderais maintenant, pour le
deuxième volet de la question qui touche aux CRD et aux ICI, là, les matières résiduelles venant
des industries, commerces, institutions. On a évoqué l'idée du libre marché tout à l'heure, monsieur
est revenu avec cette question-là, est-ce que vous pouvez nous entretenir ou préciser ce que vous
entendez par libre marché puis surtout, comment ça fonctionne?

4165

Mme LISA GAUTHIER :

Mathieu va répondre.

4170

M. MATHIEU ROULEAU :

4175

Alors, pour préciser, c'est que vraiment, c'est-à-dire les commerçants, les industries,
commerces et institutions, mettons un dépanneur, lui, il prend le contrat de collecte privé puis il
décide de se faire lever son déchet par une entreprise privée qui vient au site d'enfouissement. Ça
fait que c'est dans cette définition-là que le marché est libre.

4180

Alors, contrairement aux ordures ménagères où c'est la Régie qui, via un sous-traitant,
collecte et on gère ce flux de matières là, puis le service est pareil. Ça fait qu'il y a des entreprises
de construction, rénovation, démolition sur le territoire puis pour le même principe, ils se prennent
un contrat pour la levée des matières résiduelles, les déchets ultimes, puis ils s'en viennent chez
nous au besoin.

4185

Ça fait que c'est pour ça que je disais, c'est un flux de matières qui est... c'est le libre marché,
c'est le privé qui s'occupe de la levée et non le municipal.

LE PRÉSIDENT :

4190 Parfait. Merci beaucoup. Je vais peut-être me tourner du côté de monsieur Savoie pour vous entendre sur le libre marché et votre perspective, au ministère, sur le libre marché dans le cas des ICI et des CRD?

M. PATRICE SAVOIE :

4195 Bonjour, Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, comme il vient d'être mentionné, les entreprises ont le choix tout de même d'envoyer leurs matières aux endroits qu'ils veulent envoyer leurs matières. Ce n'est pas une obligation qui est imposée aux municipalités d'obliger les industries, commerces et institutions d'envoyer leurs matières dans les sites d'enfouissement qu'ils gèrent eux-mêmes. Donc, ça peut transiter de territoires, de planification.

4200 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Très clair, merci beaucoup, monsieur Savoie.

4205 Monsieur Richard, je vous écoute pour votre deuxième question.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4210 Oui. Juste avant de passer à ma deuxième, juste peut-être une petite précision. On a parlé de plusieurs dates différentes, 2021, 2023, est-ce qu'on a les... on est rendu en 2025, est-ce qu'on pourrait avoir les chiffres pour 2024? On est quand même assez avancés en 2025, là. Est-ce que, tu sais, pour tout ce qui s'est passé pour les résidus ultimes par rapport à ma première question, est-ce qu'on pourrait juste faire un ajustement pour les besoins du projet avec les chiffres de 2024 pour être à jour?

4215 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais faire une première réponse. Le rapport annuel 2024 de la RMR est disponible dès maintenant sur le site Web du BAPE, mais je vais quand même laisser madame Gauthier...

4220 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Excellent.

4225 **LE PRÉSIDENT :**

... compléter la réponse, si nécessaire.

Mme LISA GAUTHIER :

4230 Alors, oui, Lisa Gauthier, RMR. Oui, on a des valeurs 2024. Mon collègue, Mathieu Rouleau, va pouvoir fournir l'information.

M. MATHIEU ROULEAU :

4235 Oui, les valeurs par rapport à... pour l'année 2024, il y a une hausse, une légère hausse autour de 540... on est autour de 540 kilogrammes par habitant. Et principalement, si on regarde un peu la courbe de croissance, là, c'est au niveau des résidus de construction qu'il y a une hausse, puis c'est pas mal au niveau des résidus de construction.

4240 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Rouleau.

Mme LISA GAUTHIER :

4245 Est-ce que je peux rajouter un petit point?

LE PRÉSIDENT :

4250 Oui, oui, allez-y.

Mme LISA GAUTHIER :

4255 Ces résidus de construction là étaient quand même enfouis avant, là. Il faut se le dire. Ce n'est pas une nouvelle quantité, ils n'étaient juste pas enfouis à la même place.

LE PRÉSIDENT :

4260 Parfait. Puis, peut-être pour monsieur Richard, il y a également un tableau synthèse qui est déposé sur le site Web du BAPE, qui détaille toutes les matières résiduelles ainsi que le recouvrement pour 2024. Donc, je vous laisse aller avec votre deuxième question, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4265 Excellent. On va y aller avec la régionalisation. En fait, tantôt, je crois que le MELCCFP en a un peu parlé, ma question, c'est : est-ce qu'il y a un bilan de masse – on comprend que là on parle de gestion de résidus ultimes –, ma question, c'est est-ce qu'il y a un bilan de masse de la production et de l'importation des biens?

4270 En fait, parce que tout bien devient un jour un déchet. Dans la zone desservie par le lieu d'enfouissement technique, est-ce qu'il y a un bilan de masse de la production et de l'importation des biens, entre autres par les ICI, les CRD et tous les producteurs de détritrus, qu'on pourrait appeler, ou de biens qui vont devenir éventuellement des détritrus, est-ce qu'il y a un bilan de masse qui est fait par une quelconque entité?

4275

LE PRÉSIDENT :

4280 Parfait. Je vais quand même préciser, pour madame Gauthier. Ce que vous voulez savoir c'est, par exemple – je vais essayer de vulgariser votre question –, est-ce que c'est comptabilisé, tous les achats qui sont faits dans la région, puis que ces achats-là éventuellement vont devenir des matières résiduelles, puis est-ce qu'on a la balance entre tout ce qui est acheté dans la région ou produit puis éventuellement tout ce qui est enfoui? C'est bien le sens de votre question, monsieur Richard?

4285

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Surtout, je dirais, par rapport à la production, par rapport à la production, en fait, des biens.

4290

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

4295

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est facile à voir avec la construction, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

4300

Non, non. Madame Gauthier, je pense qu'elle a bien compris l'esprit de la question, elle va vous répondre.

Mme LISA GAUTHIER :

4305

En fait, ce qu'on veut savoir, si je comprends bien, c'est ce qui rentre dans notre région. On est assez bien enchâssé par rapport à ce qu'on enfouit, et on n'a pas ce bilan-là. On ne l'a pas. On ne l'a pas fait. C'est quelque chose qui a été fait? Non, ça n'a pas été fait. On peut penser que ce qui rentre puis qui ne sort pas, bien, il finit par aboutir à l'enfouissement ou à la valorisation éventuellement.

4310

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez une perspective de comptabilité que vous avez dans la perspective de faire?

4315

Mme LISA GAUTHIER :

C'est dur, mais les achats en ligne arrivent en camion aussi, là.

4320 **LE PRÉSIDENT :**

Mais allez-y, monsieur Rouleau, vous avez une réflexion sur le sujet, là, vous pouvez ouvrir votre micro puis la partager.

4325 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Bien, ce qu'on se partageait c'est, avec tous les achats en ligne, c'est difficile à comptabiliser. Mais il faudrait se pencher sur la question, là. C'est une très bonne question, mais on n'a pas fait cette analyse-là.

4330

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, madame Gauthier, monsieur Rouleau. Merci beaucoup pour votre participation, monsieur Richard.

4335

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci à vous.

4340

M. MARC-OLIVIER GAGNÉ

LE PRÉSIDENT :

4345

On va passer à un prochain intervenant en salle, Marc-Olivier Gagné. Bonsoir, monsieur Gagné, prenez tout votre temps, installez-vous, on est là pour vous.

M. MARC-OLIVIER GAGNÉ :

4350

Bonsoir, Monsieur le Président, j'aurais une question. On parle du site actuel et de la solution de gestion pour rallonger la vie utile du site, qui est l'agrandissement. Mais la durée de vie restera sous la barre des 35 ans réels et à l'heure actuelle, 25 ans max pour le nouvel agrandissement.

4355 Quelles démarches et autres solutions avez-vous regardées pour une gestion des matières résiduelles qui pourraient être envisagées et pérennes? Peut-être 50 ans, 75 ans, tu sais, on a parlé tantôt d'incinération, tout ça, j'aimerais savoir quelles démarches on a faites, autres que de regarder l'agrandissement, et si autres démarches, pourquoi on ne les a pas prises? Pourquoi on n'a pas...

LE PRÉSIDENT :

4360 Parfait. Merci, très clair, comme question. Madame Gauthier?

Mme LISA GAUTHIER :

4365 Oui. Alors, pour répondre à monsieur Gagné, comme j'expliquais un peu précédemment, on a regardé différentes avenues, les différentes avenues comme incinération, exportation des déchets, ouvrir un site ailleurs et agrandir ce site-là. C'est ce site-là, c'est l'agrandissement du site actuel qui a été retenu et on parle, bon, quand on parle de 25 ans, je crois que le site risque de durer plus longtemps, du moins, c'est ce qu'on essaie de faire par nos mesures et nos programmes
4370 et les futurs programmes. Donc, on peut penser qu'il va durer très certainement plus que 25 ans. Ce n'est pas 25 ans maximum, c'est plus 25 ans minimum, la durée de vie du site actuel.

Puis, comme j'ai expliqué tantôt, actuellement, il n'y a pas de... ça peut porter, finalement, la durée de vie totale du site actuel plus l'agrandissement, à quelque chose comme pas loin de 50
4375 ans. Donc, on approche quand même de l'horizon mentionné par monsieur Gagné.

Et pour la partie après, comme je disais, bien, il n'y a pas encore de décisions qui ont été prises, mais j'imagine qu'il va falloir regarder d'autres endroits, d'autres solutions, d'autres technologies, en espérant aussi que les mesures qu'on prend, les mesures prises par le
4380 gouvernement puis par les citoyens, vont porter fruit puis vont permettre d'augmenter la durée de vie du lieu d'enfouissement.

LA COMMISSAIRE :

4385 Madame Gauthier, vous l'avez mentionné un peu, mais quel serait – est-ce qu'il y a des options technologiques de valorisation que vous avez regardées et qui pourraient être envisageables maintenant ou dans quelques années?

Mme LISA GAUTHIER :

4390 Des options technologiques de valorisation? Technologiques veut dire... c'est sûr qu'on fait
certaines valorisations, comme on a expliqué tantôt; le polystyrène, par exemple, la gestion des
matelas – un programme qu'on n'a pas parlé, mais on a un programme avec l'entreprise Coderr
pour les matelas. C'est quand même quelque chose qui prend beaucoup de place dans un lieu
d'enfouissement.

4395 On a tout un programme de récupération des matelas au niveau des écocentres et ils sont
démantelés, vous savez, les mousses, le bois, le métal est séparé. C'est quand même, bon,
technologique, oui, il y a quand même une certaine technologie. Je pense que c'est un peu de ça
que vous voulez parler? Entre autres, par exemple.

4400 Et dans le futur, je ne crois pas qu'on ait de programme actuellement particulier, mais c'est
sûr qu'on est très ouvert, il existe des... je vais donner un exemple de technologie : Tri-Mécano –
TMB, qu'on appelle. Tri-Mécano-Biologique, quelque chose qu'on a déjà réfléchi, qu'on est allé voir,
qui n'a pas été retenu, mais si éventuellement ça devenait une technologie plus intéressante, elle
4405 pourrait être prise pour réduire avant l'enfouissement. C'est un exemple. Puis aller chercher encore
plus de matières, comme le recyclage ou matière organique, ça permet de retrier au niveau de,
mettons, par exemple, de la réduction. C'est un exemple de technologie qui n'est pas, selon nous,
à point présentement, mais qui pourrait être intéressante.

4410 Ça fait qu'on est ouvert, on va visiter des choses, d'autres sites, mais il faut qu'il arrive des
technologies qui sont économiquement intéressantes, techniquement faisables puis qui
permettent... environnementalement acceptables aussi, là.

Est-ce que ça répond à votre question?

4415

LA COMMISSAIRE :

Oui, merci, madame Gauthier.

4420 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gagné a posé une question sur les autres options. Je vous cite dans l'étude d'impact :

4425 « *Le deuxième scénario a envisagé d'ouvrir un second lieu d'enfouissement dans la région, celui-ci serait géré par la RMR du Lac-Saint-Jean et permettrait de conserver les moyens de collecte et l'organisation existants.* »

Cette option-là, est-ce qu'elle a été étudiée, analysée, chiffrée?

4430

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. D'ailleurs, dans l'étude d'impact, il y a un tableau – en fait, comme je disais, il y a quatre options, dont cette option-là qui a été, je ne dirai pas chiffrée, ça dépend qu'est-ce qu'on entend par chiffrer, on l'a chiffrée, on l'a cotée, O.K., on lui a mis une note.

4435

LE PRÉSIDENT :

Oui, exactement. C'est exactement là que je m'en allais.

4440

Mme LISA GAUTHIER :

Mais on n'a pas – O.K., on n'a fait pas le calcul économique, là.

4445 **LE PRÉSIDENT :**

Elle a été pondérée en fonction d'une analyse multicritère, mais elle n'a pas été chiffrée pour après, dire, cette option-là nous coûte x montants supplémentaires, donc on l'a rejetée. Parce que c'est un peu ça la question de savoir pourquoi les autres options ont été rejetées.

4450

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4455

Actuellement, vous avez raison, il y a une pondération qui a été donnée en fonction d'une analyse multicritères dans laquelle cette option-là était là. Mais qu'est-ce qu'elle représente en termes de coût et en termes de gaz à effet de serre supplémentaires? Parce que c'est quand même les paramètres sur lesquels on veut s'appuyer pour savoir si on prend l'option A ou B, et non simplement sur une cote de 1 à 10.

4460

Mme LISA GAUTHIER :

4465

Bien, en fait, cette cote qu'on a donnée est basée sur des critères très précis. Je peux peut-être nommer la qualité de l'air, justement, les émissions de GES de cette option-là, la qualité de l'eau, les impacts sur la qualité des sols. C'est sûr qu'il y a des variables là-dedans qui ont moins de poids ou d'importance, la création d'emplois, la prévisibilité de la gestion financière, la faisabilité du scénario, la rentabilité économique, l'adaptabilité potentielle d'amélioration et les impacts sur les populations voisines.

4470

Puis quand on parle de chiffrer, bien, en fait, pourquoi on a choisi et retenu l'option d'agrandir le lieu d'enfouissement, c'est qu'au niveau économique – on va prendre l'aspect économique –, on a déjà, ce n'est pas juste économique, mais on va commencer par l'économique, on a déjà le chemin d'accès, l'usine de traitement des biogaz qui est sur place, la torchère, le garage, le bâtiment d'accueil, je veux dire, c'est des équipements qui sont déjà là, qui sont relativement récents puis qu'on va continuer d'utiliser.

4475

Si on va ailleurs, il faut tout reconstruire ces équipements-là. Ça fait que ça a un impact économique, mais pas juste économique, ça a aussi un impact environnemental, parce que ces aménagements-là, ces équipements-là prennent de la place.

4480

On a dû impacter des milieux naturels pour les aménager, comme pour, tu sais, un quartier résidentiel ou peu importe, une usine, alors que si on les avait... on ouvre un site ailleurs, nous ou une autre entreprise, bien, il faut recommencer, il faut reconstruire tout ça dans des milieux naturels. Donc, il y avait ces deux aspects-là par rapport à l'agrandissement ou le choix d'ouvrir un site ailleurs.

4485

LE PRÉSIDENT :

4490 Vous venez de mentionner un point qu'on a ouvert tout à l'heure, et je vous redis une partie de la phrase, là : « Celui-ci, le deuxième LET, serait géré par la RMR Lac-Saint-Jean. » Là, vous dites « serait géré par la RMR ou quelqu'un d'autre. »

Mme LISA GAUTHIER :

4495 Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

4500 Vous venez de dire ça. Mais le quelqu'un d'autre, on l'a évoqué...

Mme LISA GAUTHIER :

4505 C'est parce que vous l'avez posée, la question, tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous ai posé la question sur le privé.

4510 **Mme LISA GAUTHIER :**

Est-ce que c'est obligé que ce soit la RMR? On préfère que ce soit la RMR parce que...

LE PRÉSIDENT :

4515 Vous préférez, mais est-ce que vous avez chiffré l'option privée dans votre calcul?

Mme LISA GAUTHIER :

4520 Non. Non. Ça n'a pas été chiffré.

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi?

4525

Mme LISA GAUTHIER :

Ça avait été fait à l'époque en 2013, au premier BAPE, mais pas dans ce cas-là, ça n'a pas été chiffré.

4530

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi?

4535

Mme LISA GAUTHIER :

Bien, en fait, je crois que ce serait sensiblement la même situation. C'est qu'une entreprise gérée par... privée, par exemple, qui aurait à ouvrir un site, bien ce serait les mêmes enjeux, aurait aussi à installer tous les mêmes équipements. Donc, environnementalement, on aurait aussi un impact, le même impact que si c'était nous, et économiquement, bien, on s'entend, là, ils font face aux mêmes coûts et à la même situation ou mêmes revenus, ça fait que... je crois, puis on n'a pas fait l'analyse chiffrée, mais ce serait probablement à peu près la même situation, mais on ne l'a pas, on n'est pas allé voir, par exemple, d'autres entreprises, là.

4540

4545

LE PRÉSIDENT :

Mais, dites-moi, entre 2013 et 2025, il doit y avoir des paramètres qui ont changé pour une analyse d'une compagnie privée, par exemple, qui aurait accès à un LET qui devrait aujourd'hui prendre les chiffres de 2025 pour faire l'analyse, alors que cette entreprise-là aurait pris des chiffres en 2013.

4550

Mme LISA GAUTHIER :

O.K. Je vais laisser Mathieu expliquer un peu plus les chiffres.

4555

M. MATHIEU ROULEAU :

4560 Bien, à l'époque, on était allé valider, voir les chiffres en... je parle de peut-être 2012, 2013,
puis le scénario en régie était beaucoup plus... était moins onéreux pour plusieurs raisons, dont
4565 c'est une question aussi d'avoir accès aux revenus, le fait qu'on soit, qu'on ait une prise en charge,
une prise en charge par le public, ça fait qu'il y a des revenus autonomes qui viennent de... au lieu
de laisser les revenus au privé, dans le fond, ils restent publics puis c'est nous, on les remet.

4565 Alors, ça devient un revenu pour la Régie, ce qui fait qu'on peut baisser le niveau de taxes
et baisser les coûts d'enfouissement globalement.

LE PRÉSIDENT :

4570 Donc, je comprends, là, la...

M. MATHIEU ROULEAU :

Ça fait que c'est juste une mathématique, là...

4575 **LE PRÉSIDENT :**

La grande gestion des matières résiduelles comprenant les LET, la collecte, et cetera, ça
génère des revenus.

4580 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui, exactement. C'est ça. Ça fait que nous, on est comme... tu sais, nous, ils sont retournés
aux citoyens parce qu'on n'est pas une entreprise privée, alors il y a un avantage important dans la
maîtrise de.

4585 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Savoie, dans la directive, vous demandez à l'initiateur qu'il propose des
variantes. Dans le cas qui nous intéresse, il y a certaines variantes qui ont été étudiées, là, dont les

4590 variantes que madame Gauthier parlait, incinération, exportation, deuxième LET. La variante du
deuxième ou troisième LET, peu importe, par le privé, n'a pas été étudiée. Pour vous, est-ce que
c'est un enjeu?

M. PATRICE SAVOIE :

4595 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. C'est certain que nous, lorsqu'on lit la directive,
l'initiateur doit développer plusieurs variantes. Il ne peut pas arriver puis dire : c'est ce projet-là, puis
on fait juste celui-là. Donc, comme vous venez de mentionner, il y avait trois, quatre autres
alternatives, mais au final, il y a une alternative qui est ressortie et c'est le projet qu'on analyse chez
4600 nous. On n'analyse pas trois, quatre variantes autant qu'on le ferait, comme aujourd'hui, pour un
projet. Donc, la Régie a décidé d'y aller avec cette variante-là, donc nous, on analyse cette variante-
là.

LE PRÉSIDENT :

4605 Ça, je suis tout à fait d'accord avec vous. Le point, en fait, c'est que tout à l'heure on a évoqué
l'idée qu'il y a peut-être des LET actuellement qui ont des décrets pour ouvrir ou poursuivre des
exploitations de LET, exemple à Larouche.

4610 Bon, vous allez revenir avec la réponse officielle à cette question-là, mais comme c'est dans
l'égide, je veux dire, du ministère de l'Environnement qu'il existe déjà des décrets, puis qu'il y a
éventuellement aussi, le LET de Dolbeau-Mistassini qui est en processus aussi, parce que vous
avez un avis de projet qui est déposé chez vous pour l'agrandissement du LET de Dolbeau-
Mistassini, comment ces variantes-là, parce que les deux c'est des variantes associées à des
4615 entreprises privées, n'ont pas été intégrées dans l'étude d'impact et que ça correspond – je ne dis
pas que ça devait être un projet qui devait être analysé, je dis simplement que ça devait être des
variantes qui étaient chiffrées dans l'étude d'impact, auxquelles on pourrait éventuellement, comme
madame Gauthier le mentionnait, discriminer sur une base chiffrée.

4620 Là, dans le contexte, ni l'une ni l'autre, donc ni le LET de Larouche ni le LET de Dolbeau-
Mistassini, ou ni un LET privé n'a été étudié et, pour vous, est-ce qu'il y a un enjeu, là? Je reviens
avec la même question, je comprends, là, mais j'essaie de la préciser pour comprendre. Je sais
que vous n'allez pas analyser un autre projet que celui qui est présenté, mais il y a quand même

4625 une section « Variante du projet » dans l'étude d'impact que vous avez jugée recevable. Donc, pour vous, les variantes qui ont été analysées étaient satisfaisantes, mais il manque celle du privé. Comment vous réfléchissez à cette situation-là?

M. PATRICE SAVOIE :

4630 C'est certain que certaines MRC, des regroupements de MRC qui peuvent avoir deux lieux d'enfouissement sur le même territoire. Par contre, comme je l'ai mentionné un petit peu tantôt, ça prend une évaluation d'un projet, ça prend des quantités aussi. Si on voit deux LET, comme dernièrement il y a une dizaine d'années, Laterrière avait un lieu d'enfouissement, bien là, on répartissait les volumes.

4635 Peut-être qu'il y avait des désavantages à ça, donc il y a eu un regroupement, mais je n'ai pas vraiment d'autres réponses à donner que de dire qu'on analyse le projet qui est déposé puis les variantes qui ont été déposées sont quand même satisfaisantes pour nous.

4640 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Monsieur Gagné, avez-vous une deuxième question?

M. MARC-OLIVIER GAGNÉ :

4645 Bien, en fait, pour compléter la première question, en 2025, qu'on soit encore à ouvrir de nouveaux sites d'enfouissement ou qu'on agrandisse des sites déjà actuels, pour moi, c'est invraisemblable, surtout quand il y a d'autres technologies.

4650 C'est un peu ça, ma question. C'est, pourquoi qu'on ne va pas de l'avant avec quelque chose d'autre que l'enfouissement ultime, là? Je sais qu'il va toujours en rester un minimum, mais Ville de Québec, ils ont réhabilité un incinérateur. Il doit y avoir des raisons pourquoi ils l'ont fait, puis je me demande, est-ce qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on a réellement regardé cette option qui me semble valable?

4655

Puis le site, en tant que tel, n'est pas vraiment... pour moi, là, qu'il soit à Hébertville ou qu'il soit à Dolbeau ou n'importe où, pour moi, ce n'est pas un enjeu. Il va falloir faire de quoi avec nos déchets, là, mais ma question porte vraiment sur...

4660 **LE PRÉSIDENT :**

4665 Mais je comprends, madame Gauthier a présenté les différentes options qui ont été analysées dans le cas de ce projet-ci, dont l'incinération. Mais vous voulez qu'on aille ailleurs, là, penser peut-être en dehors de la boîte, je vais essayer le plus possible d'avoir réponse à votre question puis je vais lancer une perche à RECYC-QUÉBEC, madame Taillefer, là, s'il y a d'autres possibilités qui existent.

4670 Dans le cas actuel, les analyses qui ont été faites, c'est exportation, incinération puis ouvrir un second LET, mais vous voulez ailleurs. Donc, je vais essayer avec madame Taillefer, puis je vous reviendrai quand même pour une deuxième question. Je comprends que c'est comme une précision, là, je suis tout à fait à l'aise avec ça. On est d'accord là-dessus? On s'entend? C'est dans cette perspective-là, votre question?

4675 **M. MARC-OLIVIER GAGNÉ :**

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

4680 Parfait. Madame Taillefer?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

4685 Il y a plusieurs éléments qu'il faut considérer, là, avant de choisir une autre approche, disons, de gestion de nos résidus ultimes. Il y en a plusieurs qui ont été évoqués, je dirais, dans le cadre d'un BAPE générique qui a été réalisé en 2021, dont le rapport est sorti en janvier 2022, qui évoquait justement plusieurs approches technologiques qui auraient pu ou qui pourraient être explorées dans le but de gérer des déchets ultimes.

4690 Alors, on peut parler de pyrolyse, de gazéification... il en existe quand même plusieurs. Alors, les enjeux au Québec sont surtout, je crois, pour ce type d'approche technologique là. C'est les coûts ainsi que, bon, évidemment il y a des impacts environnementaux aussi associés à ce genre de technologie là, qu'il faudrait évaluer, et puis la pertinence aussi de les implanter dans un contexte où on a déjà des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs au Québec.

4695 Donc, à chaque élément, on pourrait dire, bon, est-ce qu'on pourrait examiner une autre approche? Ce n'est pas impossible. Ce sont, c'est quelque chose qui relève de compétences, je dirais municipales pour certains, donc là où la compétence en termes de gestion des déchets est municipalisée. Ça peut aussi être des entreprises privées qui choisissent d'aller dans des options de valorisation, disons, thermiques ou énergétiques.

4700 Pourquoi, au Québec, on n'est pas encore là? Bien, ça, c'est une question beaucoup plus large à répondre et je le resoulève à nouveau, il y a quand même des éléments de réponse, je pense, qui pourraient être intéressants à lire dans le rapport du BAPE qui a été sur l'état des lieux et des résidus ultimes au Québec.

4705 Donc, il y a des pistes de réponse à ça, mais on comprend, ce sont des enjeux souvent de coûts, des enjeux environnementaux, des enjeux de quantité, aussi, de matières résiduelles à éliminer.

4710 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, madame Taillefer, pour votre contribution.

4715 Je pense qu'on a été au bout puis elle vous a donné de bonnes références également pour compléter peut-être votre recherche par rapport à d'autres options.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

4720 Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va y aller avec votre deuxième question, monsieur Gagné.

4725

M. MARC-OLIVIER GAGNÉ :

En fait, c'est juste pour vous préciser. Moi, je ne suis pas en train de dire que ce qui se fait à l'heure actuelle n'est pas bon. Je constate que, tu sais, la RMR fait son travail et puis c'est juste pour dire que, tu sais, à 31 ans quand on parle de dans 25 ans, c'est quand même la porte d'à côté. Ça fait que moi, je me dis, en étant jeune – moi, je vais le vivre dans 25 ans la même chose, le même processus –, je me dis, mon Dieu! On n'a pas fini!

4730

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je comprends votre point, puis j'ai hâte de vous lire dans votre texte que vous allez nous rendre en deuxième partie. Mais, bon, je vous ai laissé une précision à votre première question, mais là, on va y aller avec la deuxième, si vous voulez.

4735

M. MARC-OLIVIER GAGNÉ :

Je n'ai pas de deuxième question pour aujourd'hui, peut-être demain.

4740

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

4745

M. MARC-OLIVIER GAGNÉ :

Merci.

4750

LE PRÉSIDENT :

Bien, on va vous accueillir demain. Merci, monsieur Gagné, bonne soirée.

4755

M. RICHARD THÉRIAULT

LE PRÉSIDENT :

4760 Monsieur Richard Thériault, on vous accueille à l'avant. Vous connaissez la procédure, on va être heureux d'échanger avec vous, puis de trouver réponse à vos questions.

M. RICHARD THÉRIAULT :

4765 Merci. Richard Thériault, résident de Saint-Bruno. Je vais y aller avec... j'ai plusieurs questions, mais c'est le fun. Je veux juste vous dire ça aussi, là. De pouvoir poser des questions à vous, avoir des réponses quand même assez claires, et que d'autres intervenants viennent poser d'autres questions qui nous amènent à des réflexions, le BAPE est assez extraordinaire, je peux vous le dire.

4770

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est à ça qu'on sert, puis merci de partager vos impressions, ça nous fait toujours plaisir.

4775

M. RICHARD THÉRIAULT :

4780 Première question, c'est par rapport au coût d'enfouissement. Je pense qu'il se situe dans les alentours de 130-135 \$ la tonne. Vous allez voir, moi, ma démarche puis mes questions, c'est beaucoup relié à la quantité puis la façon de réduire ce qui rentre.

4785 Je pense qu'une des options que nous devons regarder, et pas juste ici dans la région, mais un peu partout – ça va prendre de la volonté politique –, c'est-tu regardé, présentement, la possibilité d'augmenter les frais d'enfouissement pour faire en sorte que, entre autres, les ICI, les entrepreneurs, et cetera, vont sursauter, puis il y en a plusieurs qui vont sursauter, dont les élus vont sursauter à ma proposition, il faudrait tripler présentement.

Si c'est à 130 \$ la tonne, il faudrait tripler pour faire en sorte que les gens, les entreprises, et cetera, vont – puis on les accompagnerait, on ne les laisserait pas tout seuls dans ça, non plus, ça

4790 ferait en sorte qu'ils se questionneraient plus, un peu, puis là, on leur dirait : ça ne te coûtera pas plus cher; tu vas faire une saine gestion de tes résidus, tu vas faire attention à ce que tu mets dans tes « roll-off » puis dans tes bennes, puis tu vas en envoyer moins, donc ça ne te coûtera pas plus cher. Ça, c'est des incitatifs intelligents pour réussir à diminuer.

4795 Est-ce que ça, ça a été regardé dans le passé ou c'est regardé dans le futur? Parce que là, présentement, avec tous les chiffres qu'on a, je sais très bien que dans 10, 15 ans, je vais être encore assis ici puis on va avoir encore une demande d'agrandir. Et par rapport à ce que madame Gauthier disait tout à l'heure, j'ai comme l'impression qu'on est condamné à recevoir encore et encore des demandes d'agrandissement, parce qu'aller en faire ailleurs, ça cause d'autres problèmes. Ça fait que c'est bien plus facile, il est déjà fait, lui ici.

4800 Vous comprenez ce que je veux dire un peu?

LE PRÉSIDENT :

4805 Oui, je comprends très bien. Vous avez posé votre question, ça fait qu'on va y aller, puis tout ce qu'il y a autour, je sais où ça va se retrouver.

4810 Donc, juste pour précision parce que je veux qu'on s'entende bien sur les chiffres, là, vous avez parlé de 130 \$ à 135 \$ la tonne, peu importe le chiffre, mais vous avez parlé du coût. Moi, je veux juste être sûr qu'on s'entende sur le coût, à qui il est chargé, là, dans le sens que c'est quelqu'un, un entrepreneur qui va au lieu d'enfouissement technique puis se fait charger un certain montant? Parce que le coût d'enfouissement pour la RMR n'est pas le même, là. Donc, vous, quand vous parlez de ce coût-là, c'est le coût chargé aux entrepreneurs?

4815 **M. RICHARD THÉRIAULT :**

4820 Exactement. C'est ce que la RMR charge à l'entreprise qui vient domper des voyages. Ce n'est sûrement pas le même pour les déchets internationaux non plus, et que je ne comprends pas pourquoi qu'on reçoit ça, mais bref, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

4825 O.K., parfait. C'est très clair. Donc, augmentation des tarifs, dans un premier temps, de votre côté, puis ensuite, je vais me tourner du côté du ministère de l'Environnement.

Mme LISA GAUTHIER :

4830 Lisa Gauthier, Régie des matières résiduelles. C'est sûr que l'augmentation des tarifs peut être une mesure dissuasive, par contre, il faut faire attention parce que ça peut être une mesure qui agit aussi, parce que mon collègue parlait d'un marché libre tout à l'heure, c'est que les entreprises ont le loisir de choisir leur site de disposition. Donc, ils pourraient envoyer les déchets dans d'autres régions à d'autres lieux d'enfouissement, où l'enfouissement est moins dispendieux, malgré les coûts de transport. Puis ça s'est déjà vu, puis ça se voit encore, je ne sais pas si mon collègue peut
4835 en rajouter là-dessus?

M. MATHIEU ROULEAU :

4840 Oui. Puis je vous dirais qu'il y a eu un historique aussi de hausse, là. Présentement, on est à 150,25 \$ la tonne, alors incluant la redevance, alors je vous dirais qu'au début, dans le temps, au début de la Régie, on a eu une augmentation graduelle qui nous a amenés à ces coûts-là, puis comme madame Gauthier l'a précisé, il y a un danger à aller trop haut, là, mais je pense que c'est assez dissuasif, là, à 150 \$ la tonne.

4845 **LE PRÉSIDENT :**

Puis dites-moi donc juste rapidement, là, parce que vous êtes dans ce sujet-là, à 150,25 \$ la tonne, comment vous vous arrimez avec l'augmentation des redevances? Dans le sens que vous dites malgré l'augmentation de la redevance...

4850

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui.

4855 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, comment vous gérez cet équilibre-là entre l'augmentation de la redevance et l'augmentation du tarif qui est chargé aux entrepreneurs?

4860 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Bien, on a un prix de base à 116,25 \$ plus la redevance. Ça fait que s'il augmente d'un dollar, deux dollars, automatiquement le prix suit. Ça fait que là, le tarif de base, on l'a révisé il y a deux ans, puis on se repose la question à chaque année, est-ce qu'on doit réviser le tarif de base? Mais on suit, ça fait que comme ça, s'il y a indexation de la redevance, ce qui est le cas, là, c'est planifié, alors nous on suit, puis ça va être augmenté du même montant.

4865

LE PRÉSIDENT :

4870 Puis là, dites-moi donc, le 150,25 \$, est-ce qu'il est tributaire d'une augmentation seulement de la redevance ou de l'augmentation du tarif de base?

M. MATHIEU ROULEAU :

4875 Bien, c'est une réflexion. C'est le conseil d'administration qui décide à chaque année quand on fait le budget en fonction, bon, on vérifie la réalité, le marché libre, puis on s'ajuste, là. Mais comme je vous l'ai dit, depuis deux ans, il n'y a pas eu de fluctuation.

LE PRÉSIDENT :

4880 Donc, à 116 \$ la tonne, comme tarif de base, c'est de même depuis les deux dernières années?

M. MATHIEU ROULEAU :

4885 Oui, exactement. Le règlement a été adopté en 2023.

LE PRÉSIDENT :

4890 Je vous laisse poursuivre.

M. MATHIEU ROULEAU :

4895 C'est ça. Je n'ai pas d'autre chose. Ça conclut.

LE PRÉSIDENT :

4900 Bien, en fait, c'est que vous étiez dans la perspective qu'il y ait un équilibre entre le libre marché, évaluer ce qui se passe au niveau du libre marché puis de le monter trop pour éventuellement que les matières résiduelles quittent la région ou, qu'elles se retrouvent ailleurs, là, puis cet équilibre-là, comment vous faites pour le trouver? Parce qu'ici, là, pour concilier, par exemple, pourquoi on ne triple pas le coût d'enfouissement ou le tarif d'enfouissement, c'est un peu ça, là, répondre à la question.

4905 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

4910 C'est un peu ça, là, répondre à la question.

M. MATHIEU ROULEAU :

4915 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4920 Actuellement, monsieur Thériault avait 130 \$ à 135 \$, même à 150 \$, on est dans le même ordre de grandeur. Ce qu'il demande, c'est pourquoi ne pas tripler, donc aller à 500 \$ la tonne, par exemple? C'est quoi la fourchette de valeurs qui nous permet d'avoir un certain équilibre?

M. MATHIEU ROULEAU :

4925 Oui. Bien, je vous dirais que les sites qui sont compétitifs, bien qui sont compétitifs, qui pourraient accepter nos matières s'il y avait une exportation, mettons si on décidait de doubler, tu sais, dans la couronne, dans la région de Montréal, les tarifs sont autour de peut-être entre 90 \$ et 95 \$, incluant la redevance, là. On n'a pas les chiffres précis, mais on... ça fait qu'il y aurait possibilité qu'il y ait une fuite au niveau des clients commerciaux, là.

4930 Mais je vous dirais que le 150,25 \$, ce qui est important, peut-être, c'est qu'on ne peut pas, nous, disons, le tripler, le montant. Il faudrait que la redevance, elle soit québécoise, monte tout ensemble. Ça fait que si elle, elle montait tout ensemble, bien, on suivrait puis là, c'est que les sites qu'il y a autour de la couronne de Montréal suivraient le même rythme. Ça fait que c'est pour ça qu'il faut... c'est global, je pense, qu'il faut voir la tarification.

4935

LE PRÉSIDENT :

Vous lisez dans mes pensées, j'allais du côté de monsieur Savoie.

4940 Donc, on est à 34 \$ la tonne, est-ce qu'il y a une augmentation de prévue? Est-ce que le signal qu'on donne au niveau de la redevance de l'enfouissement correspond à des mesures incitatives suffisantes ou agressives – c'est peut-être « agressives » que vous avez utilisé comme mot – pour réduire l'enfouissement?

4945 **M. PATRICE SAVOIE :**

4950 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Il y a quand même une augmentation des coûts chaque année, là, c'est bon à mentionner. Mais ce qu'il faut mentionner, c'est qu'il y a une dizaine d'années, il n'y en avait pas de redevances non plus, là. Donc, il y a quand même eu une amélioration à ce niveau-là qui a fait augmenter les coûts.

4955 Et puis tantôt, vous disiez aussi, si on augmente, si la Régie augmente à 300 \$, bien, il pourrait aussi y avoir des gens, par exemple des entreprises qui pourraient faire des dépôts sauvages, là. On voit ça dans la région de Montréal, là. Les CRD surtout, c'est déposé un peu partout, là, et les sols contaminés également.

LE PRÉSIDENT :

Puis quand vous parlez d'une augmentation, c'est l'indexation ou s'il y a une augmentation au-delà de l'indexation?

4960

M. PATRICE SAVOIE :

C'est l'indexation.

4965

LE PRÉSIDENT :

Puis est-ce qu'il y a d'autres augmentations que simplement l'indexation qui est prévue?

M. PATRICE SAVOIE :

4970

Pour le moment, non, mais on sait qu'il y a quelques années, ça avait monté de 10 \$.

LE PRÉSIDENT :

4975

Donc, dans votre viseur...

M. PATRICE SAVOIE :

Mais pour le moment, non, je n'ai pas connaissance.

4980

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. J'ai envie de solliciter madame Taillefer chez RECYC-QUÉBEC, son point de vue sur la redevance puis sur les incitatifs agressifs que vous mentionnez.

4985

Madame Taillefer, vous êtes là?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

4990 Oui, Sophie Taillefer, RECYC-QUÉBEC. Bien, je pense que les éléments mentionnés déjà sont vrais. Je pense qu'on peut dire aussi que c'est dans la volonté du gouvernement de voir à trouver des incitatifs économiques pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage des matières résiduelles, donc de réduire l'élimination.

4995 Et quand, justement, il y a eu la dernière modification pour augmenter la redevance à 30 \$ la tonne et puis ensuite une indexation de 2 \$ par année, il y a également la redevance partielle qui a été implantée dans cette modification réglementaire là, et donc, la redevance partielle – pardon – d'appliquer sur tout ce qui est matières résiduelles destinées au recouvrement autre que final, donc journalier et autres usages sur le site. Et ça, ça envoie un signal clair de voir à, en fait, défavoriser l'élimination, voir à encourager les autres filières de gestion plutôt que d'éliminer.

5000 Maintenant, quand on les regarde justement en fonction des tarifs de chaque lieu d'élimination, le coût est très variable, comme il a été mentionné par monsieur Rouleau. Donc, c'est sûr qu'en région, ça peut représenter, avec la redevance, des tarifs beaucoup plus élevés versus à proximité des grands centres urbains où, généralement, en effet, les tarifs sont plus faibles.

5005 Donc, je pense qu'il y a différentes mesures qui doivent être mises en place et encouragées pour voir à réduire l'élimination. Les redevances. Ça en est une, ça envoie un signal clair. Maintenant, c'est plusieurs autres mesures qui doivent venir consolider le tout pour voir à réduire.

5010 Je ne pourrais pas m'avancer davantage, là, je ne pense pas, sur la question des redevances, là.

LE PRÉSIDENT :

5015 Mais donc là, il y a évidemment des redevances dans différents domaines, si je peux dire, dans le sens qu'on a une redevance qui est associée à l'enfouissement, mais est-ce qu'il y a d'autres, par exemple au niveau des CRD, est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir des redevances en fonction de l'état des CRD, qu'ils soient triés, non triés, par exemple?

5020

Mme SOPHIE TAILLEFER :

5025 Oui, en effet. Oui, c'est un élément important que vous soulevez. En effet, il y a déjà, dans la
modification réglementaire, une mesure de prévue pour appliquer... en fait, non, pardon, je reprends
ce que je dis. En fait, dans la stratégie de valorisation de la matière organique, il y avait donc
l'intention d'appliquer une pénalité, si on veut l'appeler ainsi, pour des résidus de CRD qui n'auraient
pas été triés à la source, qui n'auraient pas passé par un centre de tri de (coupure sonore) pour voir
justement à favoriser le fait de les dévier vers des centres de tri et donc d'en récupérer davantage.

5030 Cet élément-là n'a pas été modifié dans la dernière modification réglementaire, mais ce serait
une question qui pourrait être demandée au ministère, mais c'est quand même la volonté de voir à
créer un incitatif pour voir à ce que les résidus de CRD soient davantage triés.

5035 Encore faut-il que la situation le permette au Québec, c'est-à-dire qu'il y ait assez de centres
de tri de CRD pour accepter cette matière. Donc, on travaille fort à cet effet-là, justement, avec
différents programmes de reconnaissance. Par exemple, des centres de tri par RECYC-QUÉBEC
où on vise justement à encourager les centres de tri de CRD à s'implanter, mais aussi à recevoir
différents types de matières.

5040 Donc, on est à quelques, je crois, 17 ou 18 centres de tri reconnus par notre programme
d'attestation des centres de tri.

5045 Donc, il y a des éléments prévus en ce sens-là. Ce serait, je pense que c'est dans la volonté
déjà de voir à ce que ça s'améliore au niveau des CRD. C'est d'ailleurs des éléments qui figurent
dans notre plan stratégique.

LE PRÉSIDENT :

5050 Merci beaucoup, madame Taillefer, pour votre contribution.

Monsieur, à la suite de l'intervention de madame Taillefer de modification réglementaire au
niveau des centres de tri CRD, la question vous a été envoyée, donc je me fais le relayeur.

5055

M. PATRICE SAVOIE :

Je pourrais prendre cette question en délibéré et vous revenir avec une réponse plus précise à cet effet-là.

5060

LE PRÉSIDENT :

Avec grand plaisir, merci, monsieur Savoie.

5065

Madame Gauthier, les centres de tri CRD de la RMR, quels sont-ils?

Mme LISA GAUTHIER :

En fait, il existe des centres de tri, c'est privé, dans notre région. Ce n'est pas à nous, on n'est pas propriétaires de centres de tri exploitant.

5070

LE PRÉSIDENT :

Pas d'infrastructure de CRD, donc vous êtes dépendants du privé dans ce volet-là?

5075

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Oui.

5080

LE PRÉSIDENT :

Comment ça fonctionne les relations que vous avez avec le partenaire privé?

Mme LISA GAUTHIER :

5085

Elles sont très bonnes. En fait, ils font le tri des matières, ils vendent ce qui est trié, ce qui a une valeur, puis ils nous envoient les rejets, tant que ce n'est pas des résidus qui sont inacceptables, là, ils nous les envoient. C'est la relation qu'on a avec eux, là. Je ne sais pas, Mathieu, c'est pas mal ça? As-tu quelque chose à ajouter?

5090 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui. Bien, je vous dirais que ce que madame Taillefer a un peu mentionné, là, il y a un marché, le marché est en difficulté au niveau du CRD, là. Le problème, c'est les débouchés. Ça fait qu'on a un gisement qui... nous, on est gestionnaires de PGMR, ça fait qu'on ne se met pas les mains dedans, comme il y a des sites privés, mais ce n'est pas facile, là. Ils ne sont pas en opération, puis c'est pour ça qu'on a des fluctuations de tonnages.

5095

La filière déchets devient l'option numéro 1, mais on regarde ça aller puis, en tant que gestionnaires de PGMR, bien, c'est un gisement qu'on suit pour être capables, potentiellement, de moduler des services, mais c'est... ce n'est pas évident.

5100

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi ne pas avoir votre propre centre de tri des résidus de construction, rénovation?

5105

M. MATHIEU ROULEAU :

Ah, bien présentement, c'est que justement, il y a des marchés, le privé est là. Le privé a déjà, tu sais, il y a déjà des centres de tri. Il y en a un à Dolbeau-Mistassini, il y en a un...

5110

LE PRÉSIDENT :

Mais je vais revenir à une réponse que vous m'avez dite tout à l'heure, c'est payant. Est-ce que c'est payant, les CRD?

5115

M. MATHIEU ROULEAU :

Non, ce n'est pas ça. C'est que là, ils ne sont pas en opération.

5120

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, mais attendez, je vais exprimer ma pensée.

M. MATHIEU ROULEAU :

5125

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5130

Tout à l'heure, vous m'avez dit que la collecte et la gestion des matières résiduelles, c'est un domaine payant. Que la RMR faisait des revenus avec la gestion de la collecte et des lieux d'enfouissement technique.

M. MATHIEU ROULEAU :

5135

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5140

Est-ce que les centres de tri de CRD, c'est payant? Est-ce que ça rapporte des revenus?

M. MATHIEU ROULEAU :

5145

Non. Présentement...

LE PRÉSIDENT :

5150

Donc, c'est la raison principale qui fait que la RMR ne va pas vers le développement d'un centre de tri de CRD?

M. MATHIEU ROULEAU :

5155

Entre autres, mais je vous dirais que là, présentement, il y avait un marché, quand les marchés étaient meilleurs, où est-ce qu'il y avait... pour les débouchés, certaines des matières étaient valorisables, il y avait... ça se gérait de façon autonome par un marché libre.

Là, présentement, ça ne se gère plus parce qu'ils sont en arrêt, parce qu'il n'y a plus de débouché. Ça fait que c'est difficile présentement, par cas, c'est ça. Ça fait que là, présentement, c'est une opération déficitaire, autant pour le privé que pour le public.

5160

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous dites que c'est pour ça que les tonnages fluctuent autant que ça, comment vous faites pour avoir un contrôle sur cette sphère-là, je dirais, cette ligne-là dans le tableau, là? Parce que cette ligne-là, dans le tableau, elle a deux lignes, là, soit dit en passant. Dans le tableau des quantités de matières résiduelles, il y a les résidus de CRD.

5165

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui.

5170

LE PRÉSIDENT :

Mais elle revient aussi dans le recouvrement, n'est-ce pas?

5175

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui.

5180

LE PRÉSIDENT :

Donc, comment vous faites pour avoir un contrôle sur ce tonnage-là?

M. MATHIEU ROULEAU :

5185

On n'a pas beaucoup de contrôle parce que c'est un marché libre. Cependant, pour le recouvrement, bien, il y a des critères au REIMR pour le qualifier. Il y a une granulométrie puis un test de perméabilité. Ça fait qu'on s'assure que le recouvrement soit conforme.

5190 Puis pour les matières résiduelles qui sont non valorisables, qui sont enfouies, c'est le marché libre, ça fait qu'on les reçoit.

LE PRÉSIDENT :

5195 Parfait. Je vais revenir à la question de monsieur Thériault. Est-ce que c'est possible d'avoir une tarification incitative à l'égard spécifiquement de ces éléments-là qui rentrent dans vos, pas dans vos, mais dans votre lieu d'enfouissement technique?

Mme LISA GAUTHIER :

5200 Oui. Lisa Gauthier, RMR, je vais céder la parole, je vais laisser mon collègue... oui, le volume, O.K. En fait, oui. C'est quelque chose qu'on a regardé dans les dernières années, de regarder pour une tarification. En fait, souvent, le problème de résidus de CRD, c'est qu'ils sont assez peu lourds, donc plutôt légers, et très volumiques. Ils ont une masse volumique faible, ce qui veut dire que pour
5205 chaque tonne, bien chaque mètre cube, en fait, chaque volume, le poids va être moindre, il va être plus faible que pour d'autres matières. Donc, ils vont prendre beaucoup de place. Pour 10 000 tonnes, par exemple, bien souvent, ils vont prendre plus de place que 10 000 tonnes de résidus domestiques.

5210 Donc, on a regardé la possibilité de tarifer les CRD en fonction du volume. C'est quelque chose qu'on n'a pas encore, une idée qu'on n'a pas encore abandonnée, mais techniquement, ce n'est quand même pas évident, là, parce qu'il y a différents types de résidus de CRD. Ça fait que là, il faut associer une masse volumique aux différents types, puis être capable de la mesurer puis, en tout cas.

5215

LE PRÉSIDENT :

5220 Mais je vais prendre un exemple fictif ou peut-être qu'il ne sera pas fictif, vous saurez me le dire, est-ce qu'un entrepreneur qui arrive au LET d'Hébertville-Station avec un « roll-off » – merci, monsieur Thériault – plein de matériaux non triés, versus un entrepreneur plus consciencieux qui arrive avec des matériaux triés, est-ce qu'il est chargé le même prix?

Mme LISA GAUTHIER :

5225

Actuellement, oui. Il n'y a pas de différence.

LE PRÉSIDENT :

5230

Parfait, merci.

Monsieur Thériault, j'ai essayé de faire le tour le plus possible de cette question-là, donc est-ce que la réponse vous satisfait? En fait, est-ce que vous avez entendu la réponse?

5235

M. RICHARD THÉRIAULT :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

5240

Parfait. On va y aller avec la deuxième question.

M. RICHARD THÉRIAULT :

5245

Bon. Je ne veux pas revenir trop sur le fait des déchets internationaux et des résidus de construction qui proviennent de d'autres régions, mais ça m'amène à, comme, deux réflexions dans ça.

5250

On sait que les déchets internationaux, il faut faire attention avec ce qui rentre dans ça, soit des bibittes ou des insectes, là, et ça, ça m'inquiète un peu. Aussi, en lien avec ce qui rentre, parce que ça, initialement, à l'ouverture en 2014, je vous rappelle qu'il y avait 70 000 tonnes qui étaient autorisées pour rentrer à Hébertville, il y a eu une entente en 2015 avec nos voisins de Saguenay pour augmenter le tonnage.

5255

Là, il y a eu une augmentation de tonnage dans les dernières années. Là, on est rendus à 203 000, je pense, qui est autorisé. Il en rentre, en réalité, dans les alentours de 150 000. On a un lousse de 50 000.

5260

Puis là, vous me voyez venir. Il y a déjà les déchets internationaux qui ont été acceptés, même à faible tonnage. Les résidus de construction, autres que notre région, qui rentrent, même à faible tonnage. Qu'est-ce qui me garantit qu'avec le 50 000 tonnes de louses, qu'est-ce qui me garantit qu'il n'y a pas une autre région, une autre petite région – Charlevoix, la Basse-Côte-Nord, un secteur, Chibougamau – qui ne viendrait pas frapper à notre porte et qui dirait : bien, moi, ça m'intéresserait d'utiliser vos services d'enfouissement.

5265

LE PRÉSIDENT :

Très clair, comme question. Il y a quand même deux volets, puis je vais demander à madame Gauthier de répondre aux deux volets.

5270

On a parlé des contaminations par des insectes nuisibles ou autres dans les déchets internationaux, puis la question de base, c'est qu'est-ce qui nous garantit que le 50 000 tonnes disponibles, entre ce que vous avez en moyenne, ce que vous avez eu dans les dernières années puis le décret autorisé à 203 500 ne soit pas comblé par des déchets de toute autre provenance?

5275

Mme LISA GAUTHIER :

Lisa Gauthier, RMR. Je vais répondre au premier volet, puis je vais laisser mon collègue Mathieu répondre au deuxième volet.

5280

Donc, pour la question des déchets internationaux, des insectes ou autres espèces nuisibles, envahissantes ou, peu importe, qui pourraient être importées, je répète ce que j'avais dit tantôt. Les déchets internationaux, c'est quand même des déchets domestiques, ce qui n'exclut pas ces possibilités-là, mais c'est quand même des déchets domestiques.

5285

Ensuite, pour avoir un permis, c'est un permis qu'on a de déchets internationaux, on ne peut pas recevoir ça, comme ça. On a un permis qui est donné, je ne me souviens plus par quel organisme, là, mais c'est un permis... il y a des audits, des genres d'audits qui sont faits et pour avoir ce permis-là, il faut s'engager à certaines... il faut démontrer certains critères d'enfouissement, là. Dire, au niveau de comment on va les enfouir, comment on va les recouvrir, à quelle vitesse on va les recouvrir, tout ça, pour s'assurer, en fait, d'éviter d'avoir des ennuis comme ça.

5290

5295 Malheureusement, je ne peux pas, là, ça fait quand même quelques années qu'on a le permis, ce n'est pas moi qui avais travaillé dessus, je n'ai pas toute la liste des critères, mais je sais qu'il y a une liste de critères qu'on a dû confirmer pour avoir le droit de recevoir ces matières-là pour que ce soit jugé sécuritaire.

LE PRÉSIDENT :

5300 Est-ce que ce permis-là, vous pourriez le déposer à la commission, s'il vous plaît?

Mme LISA GAUTHIER :

Pardon?

5305 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez déposer le permis en question à la commission?

Mme LISA GAUTHIER :

5310 Le déposer, j'imagine que oui. Il faudrait qu'on prenne le temps de le trouver, mais oui. Oui, on va le trouver.

LE PRÉSIDENT :

5315 Pas de problème.

Mme LISA GAUTHIER :

5320 Mathieu va compléter avec l'autre volet.

LE PRÉSIDENT :

5325 Oui. J'attendais la suite avec monsieur Rouleau.

M. MATHIEU ROULEAU :

5330 Mathieu Rouleau, RMR. Alors, en tant que gestionnaire de PGMR, c'est clair qu'on vise la diminution des déchets, mais la question c'est : est-ce qu'on peut garantir? Mais pas nécessairement, non, mais on a une intention claire de travailler sur la diminution des déchets.

5335 Ça fait que nous, on a comme un double rôle, tu sais, on est gestionnaire de PGMR, ça fait qu'on veut réduire, notre mission c'est de réduire les déchets, mais on désire avoir une capacité d'enfouissement préventive pour, justement, les aléas, que ce soit le développement économique, un projet industriel ou toute autre situation – on a parlé de sinistre tout à l'heure –, de garder une certaine capacité d'enfouissement.

5340 Mais l'objectif, vous le savez, vous voyez les tonnages depuis 2016, depuis qu'on est ensemble, c'est toujours entre 130 et 150, alors l'objectif, c'est de le diminuer au maximum et de ne pas utiliser cette capacité résiduelle là, mais en tant que gestionnaire responsable, on désire... la volonté, c'est de la conserver pour, justement, pour les différents aléas, imprévus ou situations exceptionnelles.

LE PRÉSIDENT :

5345 Peut-être que c'est la terminologie que vous avez utilisée, mais j'aimerais que vous me précisiez exactement ce que vous dites. Vous avez l'intention, mais vous ne pouvez pas offrir de garantie, mais j'aimerais quand même que vous précisiez, là.

M. MATHIEU ROULEAU :

5350 Oui.

LE PRÉSIDENT :

5355 Qu'est-ce qui vous permet, parce que là, dans le contexte, vous avez l'intention, c'est ce qui va se...

5360 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

5365

... c'est ce qui va se concrétiser, mais vous ne pouvez pas garantir que ce 50 000 tonnes-là, vous ne pouvez pas garantir à monsieur Thériault que ce 50 000 tonnes-là disponibles, plus ou moins, là, ce n'est pas important, ne sera pas utilisé pour des déchets provenant d'autres régions et/ou des déchets internationaux.

5370

M. MATHIEU ROULEAU :

Non, on ne peut pas le garantir, mais pour des situations exceptionnelles. Si on a des projets particuliers, mais des projets régionaux, on gère pour nos déchets à nous. Ça fait que c'est vraiment de garder une capacité...

5375

LE PRÉSIDENT :

Et les bonnes pratiques en gestion de LET ou de gestionnaire de PGMR, comme vous dites, est-ce que 50 000 tonnes par année, c'est une bonne pratique? Donc, on se conserve cette marge de manœuvre là? Est-ce que c'est...

5380

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui.

5385

LE PRÉSIDENT :

Et soyez assuré que je vais poser la même question ailleurs, là, mais est-ce que c'est une bonne pratique?

5390

M. MATHIEU ROULEAU :

5395 Pour nous, oui, c'est une bonne pratique, pour justement... pour permettre à tout développement ou situations exceptionnelles, si ça arrive, de ne pas retourner en autorisation pour augmenter le tonnage annuel. Alors, c'est vraiment une capacité d'enfouissement résiduel préventive pour, s'il y a des aléas, du développement économique ou autres situations, ça fait que c'est vraiment de garder une capacité d'enfouissement préventive.

5400 **LE PRÉSIDENT :**

Puis là, peut-être que je ferais un lien qu'il n'y a pas lieu de faire, mais monsieur Savoie, vous aurez la même question. En 2016, quand vous avez initié la demande de modification de décret, vous avez fait faire une étude par une firme, Chamar et compagnie?

5405

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui.

5410 **LE PRÉSIDENT :**

Laquelle mentionnait qu'un 10 % de marge de sécurité était suffisant pour pallier les imprévus que vous mentionnez, ou les développements ou autres, le 10 %.

5415 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5420

Donc, sachant que dans les dernières années vous avez été entre 130 000 et 150 000, 10 % de ça, on est très loin du 203 500. Donc, j'aimerais comprendre le 50 000 que vous vous réservez.

M. MATHIEU ROULEAU :

5425

Oui, bien, c'est un petit peu... par rapport au tonnage, je vous dirais qu'en 2015, pourquoi le 185 000 tonnes, il est parti, justement, parce que c'était ce qui était enfoui au LET de Chicoutimi, et on l'additionnait à ce qui était enfoui, nous, au Lac-Saint-Jean, et ça donnait 185 000 tonnes.

5430

Ça fait que là, ce qui s'est avéré, c'est qu'il y a des tonnages qui ont comme... qui ont probablement sorti de la région, on pense un 20-25 000 qui est sorti de la région. Puis là, comme je vous dis, pour les CRD et les ICI, c'est le marché libre. Ça fait qu'on pense qu'il y a le... parce qu'il a disparu. Du jour au lendemain, il a disparu. Ça fait que ce qui fait qu'on est retourné autour de 130-140 000 tonnes par année. Ça fait que c'est un peu pour... est-ce que ce tonnage-là pourrait revenir dans la région pour x raisons? Ça fait que c'est un petit peu dans cette hypothèse-là aussi qu'on désire garder une certaine capacité résiduelle préventive pour l'enfouissement.

5435

LE PRÉSIDENT :

5440

Merci, monsieur Rouleau.

Monsieur Savoie, on parlait des bonnes pratiques, là, 50 000 tonnes annuelles. De votre côté, c'est une bonne pratique ou pas?

5445

M. PATRICE SAVOIE :

Patrice Savoir, ministère de l'Environnement. Tout d'abord, il faut se rappeler que le lieu d'enfouissement a été autorisé en 2014 à 70 000 tonnes. À ce moment-là, il y avait déjà un – vous parliez de 10 %, moi, je parlerais plus de 15 à 20 % que le ministère on regarde, qu'on se conserve comme marge de manœuvre, et puis par la suite, il y a eu l'ajout du Saguenay. Donc, là, les données sont arrivées, la Régie a demandé 202 500, quelque chose comme ça, donc les impacts ont été analysés sur ce volume-là et puis ça a été accepté.

5450

Comme la Régie vient de mentionner, soit qu'il y a des clients qui sont allés à l'extérieur parce que les coûts étaient peut-être moins dispendieux aller à l'extérieur ou soit qu'il y a eu vraiment une réduction des matières, là, compostage, par exemple ou d'autres choses - compostage, il y avait 20 000 tonnes à peu près?

5455

5460 Donc, mais le fait est que si la Régie ne désire pas avoir ce total de 205 000 tonnes, elle doit passer par une modification de décret pour nous demander d'abaisser le taux, comme il se fait dans d'autres lieux d'enfouissement technique. Par contre, c'est extrêmement rare qu'un privé ou une régie demande d'abaisser le tonnage annuel et même la capacité totale.

LE PRÉSIDENT :

5465 Là, il faut bien que je comprenne ce que je viens d'apprendre, là. Le décret 230-2018 qui autorise 203 500 tonnes par année, ce décret-là se poursuit sur la phase actuelle, mais il va englober aussi éventuellement l'agrandissement. C'est bien ce que vous me dites, là?

M. PATRICE SAVOIE :

5470 Actuellement, ce qui est demandé à l'étude d'impact, c'est tout à fait le même total. Donc, c'est 202 500...

LE PRÉSIDENT :

5475 203 000 tonnes par année.

M. PATRICE SAVOIE :

5480 203 000? Bon. Donc, c'est le même volume qui est demandé. Même tonnage, même tonnage annuel qui est demandé.

LE PRÉSIDENT :

5485 Ce n'est pas le volume. C'est ça, le volume c'est autre chose, oui.

M. PATRICE SAVOIE :

5490 Oui, c'est un compactage, une tonne du mètre cube, c'est le même volume, mais on parle de tonnage ici, là. On parle de tonnage ici.

LE PRÉSIDENT :

5495 Oui, d'ailleurs, bonne question, ça. Une tonne, un mètre cube, en matières résiduelles, c'est le standard?

M. PATRICE SAVOIE :

5500 Ça dépend des sites d'enfouissement, ça dépend du système de compactage...

LE PRÉSIDENT :

Mais vous, vous le calculez comment chez vous?

5505 **M. PATRICE SAVOIE :**

Ça dépend des sites d'enfouissement. Ça dépend...

LE PRÉSIDENT :

5510 Ah, vous avez donc des valeurs qui dépendent des sites d'enfouissement?

M. PATRICE SAVOIE :

5515 Bien, ça dépend des tonnages... ça dépend de l'équipement qui est utilisé. Il y en a que c'est 0,85, il y en a d'autres, c'est 1.

LE PRÉSIDENT :

5520 Puis ça, est-ce que vous avez ces chiffres-là?

M. PATRICE SAVOIE :

5525 Vous voulez dire selon...

LE PRÉSIDENT :

Bien, là, je vais vous demander de les déposer, là.

5530

M. PATRICE SAVOIE :

Selon le site?

LE PRÉSIDENT :

5535

Selon le site, oui.

M. PATRICE SAVOIE :

5540

On pourrait les trouver, probablement.

LE PRÉSIDENT :

5545

Excellent, je vais vous demander de les déposer à la commission, merci beaucoup. C'est un beau sujet, ça, parce que là, on vient d'ouvrir sur le fait qu'il y a une marge de sécurité de 15 à 20 %. Là, j'ai fait un calcul – j'ai eu de l'aide, évidemment – mais on est à 33 %. Et là, on parle de 15 à 20 %.

Mme LISA GAUTHIER :

5550

Effectivement, on est un peu au-dessus de ce que le ministère... ce que monsieur Savoie a mentionné.

LE PRÉSIDENT :

5555

Et pourquoi 203 500 qui devient 203 000? Parce que le décret 203... le décret de 2018, là, je vais arrêter de le nommer.

5560 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui.

5565 **LE PRÉSIDENT :**

Il vous autorise un tonnage maximal annuel de 203 500 tonnes.

Mme LISA GAUTHIER :

5570 Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et là, vous en demandez 203 000. Le 500 tonnes...

5575

Mme LISA GAUTHIER :

Je vais vous expliquer pourquoi il a disparu.

5580 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je veux le savoir.

Mme LISA GAUTHIER :

5585

C'est nos consultants, quand ils ont fait les modélisations, le séquençage du site, qui ont utilisé le chiffre 203 000 tonnes. Ça fait que là, les travaux étaient faits avec 203 000 tonnes, donc on a gardé 203 000 tonnes. C'est juste, ce 500 tonnes là, c'est quand même mineur, là.

5590 **LE PRÉSIDENT :**

Puis selon votre compréhension, la phase actuelle, vous avez 203 500 pour les cellules qui restent, les deux cellules supplémentaires, ça va être à 203 000 puis toutes les cellules pour la phase 2 B, ça va être à 203 000 également?

5595

Mme LISA GAUTHIER :

C'est ce qu'on demande. C'est ça.

5600 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

LA COMMISSAIRE :

5605

Madame Gauthier, une question. Comme mon collègue, Monsieur le Président l'a dit, la marge est assez importante par rapport aux besoins, en fait ce qu'on voit dans le passé puis ce que vous demandez, puis on a vu aussi dans l'étude d'impact que les prévisions démographiques pour la région sont à la baisse, environ 6 % dans les prochaines années.

5610

Mme LISA GAUTHIER :

Hum, hum.

5615 **LA COMMISSAIRE :**

Comment vous intégrez aussi cette baisse de la population dans vos estimés futurs? Ça devrait baisser aussi?

5620 **Mme LISA GAUTHIER :**

Bien, en fait, le tableau qu'on avait présenté plus tôt dans la soirée, là, pessimiste, réaliste et optimiste, tenait compte des perspectives démographiques, donc de la baisse de population. On

5625 voyait les tonnages qui étaient comme 100 000, 105 000, 110 000 ou 100 000, 110 000, 120 000, en tout cas, en 2041. Les trois tonnages, là, selon les trois évaluations, tenaient compte de la population, donc de la baisse de population, effectivement. Ça tenait compte de la baisse de 6 % qui est prévue d'ici 2041.

LA COMMISSAIRE :

5630 Mais vous n'en tenez pas compte dans votre demande.

Mme LISA GAUTHIER :

5635 Non, on a gardé le même... on a demandé le même tonnage qu'en 2018. On a maintenu cette demande-là.

LE PRÉSIDENT :

5640 Donc, dans la même perspective, là, on a appris 15 à 20 %, ça nous donne une certaine marge, on est à 33 % avec un plafond actuellement. C'est bien ce que je comprends, un plafond de tonnage maximal atteint? On s'en va en diminuant, là. L'objectif est de s'en aller en diminuant.

LA COMMISSAIRE :

5645 Oui.

LE PRÉSIDENT :

5650 Donc là, le 33 %, il va devenir 50 % dans dix ans?

Mme LISA GAUTHIER :

5655 C'est une possibilité parmi tant d'autres, là. S'il arrive, comme disait mon collègue, un développement quelconque, là, mais oui, l'objectif est de diminuer.

LE PRÉSIDENT :

5660 Je veux savoir. Je veux savoir qu'est-ce qui peut arriver. Qu'est-ce que vous avez dans vos plans, qu'on ne sait pas, qui peut arriver?

Mme LISA GAUTHIER :

5665 Un projet minier. Un projet minier dans la région où il y aurait un certain tonnage à éliminer. Ça pourrait arriver, parce qu'il y a quelques projets miniers à l'étude, je vous donne un exemple. Un lieu d'enfouissement voisin, d'une région voisine qui aurait besoin d'agrandir, qui ferait ses demandes, mais que ça retarde trois, quatre mois. On pourrait lui offrir, parce que les déchets vont devoir aller quelque part pendant une période, exemple, de trois mois, ils pourraient venir chez nous pour une période limitée, c'est un exemple.

5670 Un incendie dans un lieu d'enfouissement, il est mis hors service pendant deux semaines, bien, je ne veux dire que ça dépasserait le tonnage; sur deux semaines, on n'irait pas dépasser notre tonnage annuel, là, mais c'est un exemple de tonnages supplémentaires. C'est des exemples qu'on donne, on ne sait pas ce qui peut arriver.

LE PRÉSIDENT :

5680 Mais c'est des exemples ou des... est-ce que c'est dans vos planifications? Parce que vous dites, en tant que gestionnaire d'un PGMR, on est un gestionnaire responsable, on veut un tonnage maximal autorisé, mais on veut se garder une marge de sécurité, puis une marge de sécurité qui va croître avec le temps parce que vous allez diminuer les matières résiduelles enfouies et qui est au-dessus de la marge, je veux dire, la marge du ministère. Je n'ai rien d'autre à dire, que la marge du ministère de 15 à 20 %.

5685 Donc, en quoi cette pratique-là pour vous est une pratique qui reflète la responsabilité, votre responsabilité en tant que gestionnaires d'un PGMR?

M. MATHIEU ROULEAU :

5690

Oui, bien, dans le fond, ce que je disais en tant que gestion responsable, ce n'était pas être responsable, c'est une gestion responsable en lien avec notre mission qui est de réduire les déchets. Ce n'est pas dans l'objectif nécessairement d'avoir un maximum de déchets.

5695

Mais pour les raisons, tu sais, mettons, un des exemples que madame Gauthier a mentionnés, s'il y avait un projet industriel majeur ou quelque chose qui est fait par la région, pour la région, qui est généré dans la région, qui serait obligé d'exporter ces déchets-là à l'extérieur, bien, nous, en tant que gestionnaires de sites d'enfouissement, bien, ce serait... puis on n'aurait pas les autorisations pour x raisons – c'est très hypothétique, mais on veut se garder une capacité d'enfouissement justement pour les cas, qu'est-ce qui va arriver dans le futur qu'on ne connaît pas.

5700

Ça fait que c'est un peu dans ce sens-là qu'on veut se garder une marge de manœuvre qui est autour de 30-33 %.

5705

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, monsieur Rouleau. Il y a combien de LET, monsieur Savoie, qui ont cette façon de, je dirais, de négocier avec les tonnages résiduels? Qu'est-ce qui se fait ailleurs, finalement?

5710

M. PATRICE SAVOIE :

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, lorsqu'un projet est déposé au ministère, il y a habituellement une étude des tonnages qui est calculée et puis il y a toujours, comme je vous ai mentionné, un 15 à 20 % de plus. Donc, c'est à partir de ce tonnage-là que le gouvernement décrète le tonnage qui doit être accepté.

5715

Par contre, comme je vous le mentionnais tantôt, la Régie, il y a comme eu une augmentation à mi-chemin à partir du premier décret, ils ont reçu la région du Saguenay, puis là, nous, au ministère, la région du Saguenay, bien, on se fie sur la régie, ce qu'elle nous transmet.

5720

Donc, si à partir de ce moment-là il y a des clients qui sont partis, bien là, nous, on ne peut pas – même la Régie ne pouvait pas le prévoir à l'avance. Donc, c'est ces tonnages-là, je crois, qui sont demeurés au décret et qu'aujourd'hui, ils demeurent encore.

5725 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si ma question était, comment le décret de 2018 qui autorise 203 500 tonnes influence l'analyse du projet actuel, la réponse c'est : ça va être le même tonnage pour à la fois la phase actuelle qui va se poursuivre puis l'agrandissement, parce qu'il n'y aura pas de réévaluation des besoins en tonnages.

5730

M. PATRICE SAVOIE :

Vous avez tout à fait raison. La seule façon de diminuer, ce serait une demande de la Régie de faire une modification de décret pour descendre, puis ça, bien, ça leur appartient.

5735

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Monsieur Savoie. Merci.

5740

Monsieur Thériault, merci beaucoup de votre participation.

M. RICHARD THÉRIAULT :

Merci à vous.

5745

LE PRÉSIDENT :

On a fait le tour et même plus, là, je dirais.

5750

M. RICHARD THÉRIAULT :

Oui, oui, très intéressant. Merci.

5755 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, bonne soirée.

5760

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

5765 Écoutez, avec l'intervention de monsieur Thériault, ça clôt notre soirée, une grosse soirée à laquelle vous avez participé de manière très collaborative, je vous en remercie.

Je remercie l'équipe de l'initiateur, je remercie également les personnes-ressources. Je remercie également toute l'équipe du BAPE et je vous remercie, vous, d'être présents jusqu'à tard, là. Il est tard. Je n'ai pas l'heure exacte, mais il est tard.

5770

Donc, je vous remercie d'être restés jusqu'à tard, je vous remercie de vos questions, je vous remercie de votre contribution, puis on se retrouve demain, demain 13 h tapant on sera ici.

5775 Puis n'oubliez pas, ceux qui ont envie de faire une virée du LET, allez voir Josiane ou Kim à l'arrière pour vous inscrire pour la visite terrain après la séance.

Mme LISA GAUTHIER :

5780 Peut-être vous assurer d'avoir de bonnes chaussures. C'est rocheux puis...

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, madame Gauthier. Donc, merci à toutes et tous, bonne soirée

5785

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2025 À 13 H

5790

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

5795

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

Yolande Teasdale

5800

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

Sténographe officielle bilingue